L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1592 - VENDREDI 21 AOÛT 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



DOSSIER

MOISSONNEUSES BATTEUSES



Photo : Claas

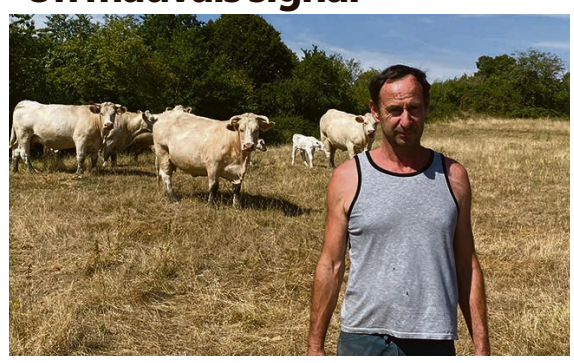
- **Les moissonneuses-batteuses plus performantes avec les coupes Draper**
- **Télématique : des données en quête de débouché**
- **Les pneus évoluent pour maîtriser la compaction et le gabarit**

Pages 14-19

Côte d'Or

› Décapitalisation du cheptel allaitant

Un mauvais signal



Nièvre

› Sécheresse

Des éleveurs dans l'impasse



Yonne

› Vendanges

Une récolte des plus précoces



fendt.fr

FENDT



CONDITIONS MORTE SAISON

Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



Sommaire

Côte d'Or

04 • Élevages allaitants : Des questions sans réponses
05 • Décapitalisation allaitante : Un mauvais signal
06 • Sécheresse : L'aide du Département
07 • Courses pédestres : On enfile le short ?

Nièvre

08 • Foire-Concours : *« Deux très bons concours malgré l'incertitude »*
09 • Sécheresse : Des éleveurs dans l'impasse
10 • Nouvelles technologies : Une application mobile au service de l'agriculture

Yonne

11 • Vendanges : Une récolte des plus précoces
12 • Gendarmerie : Une recrudescence des vols agricoles observée durant les moissons
13 • Hommage à André Bouclet : Un visage du syndicalisme agricole nous a quittés

Dossier

14-19 • Spécial moissonneuses-batteuses

Filières

20 • Cultures Semis de colza 2020 : Surveiller la pluie et maintenir les leviers agronomiques !

Infos Services

21 • Firmes et machinisme
22-23 • Petites annonces
24 • Analyses et tendances
25-27 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Crise sanitaire

Annulation de la foire de Châlons-en-Champagne

Coup dur pour la Foire de Châlon-en-Champagne, deuxième plus importante de France, dont les organisateurs ont décidé l'annulation pure et simple.

Le site Internet de la Foire de Châlons-en-Champagne va bientôt ne plus décompter les jours heures et minutes qui les séparaient de l'ouverture le 4 septembre. En effet, Bruno Forget, commissaire général de cette foire, la deuxième plus importante de France, qui accueille, bon an mal an, plus de 20 000 visiteurs par jour a annoncé, le 17 août son annulation pure et simple. Le 15 août, le préfet de la Marne avait indiqué que la jauge maximum serait de 5 000 personnes par jour, exposants compris. Dans un message envoyé à ses partenaires, Bruno Forget explique que *« sauf miracle, la foire sera victime du diktat de la technostructure parisienne, qui a décrété l'interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes lors des foires, mais pas dans les parcs de loisirs ou les centres commerciaux, dans le métro ou les Champs Élysées ! (…) nous sommes devant un mur d'incompréhension, malgré des arguments imparables, qui au demeurant n'ont jamais eu d'objection (…) C'est donc la mort dans l'âme, que nous devrons annuler cette édition »*. C'est un coup dur, la foire de Châlons-en-Champagne est en effet, avec le Space qui se tient à Rennes l'un des événements agricole et politique de la rentrée. La foire de Châlons devait se tenir jusqu'au 14 septembre. Elle avait attiré en 2019 plus de 250 000 personnes sur dix jours, selon les chiffres communiqués par les organisateurs. ACTUAGRI


G.Garitan / CC BY-SA

en bref

Sécheresse Le gouvernement annonce des allègements de charges

Dans un communiqué du 14 août, les ministres Julien Denormandie (Agriculture) et Olivier Dussopt (Comptes publics) annoncent que les agriculteurs les plus touchés par la sécheresse pourront bénéficier de *«reports ou allégements des cotisations sociales». «Ces exploitants peuvent dès maintenant solliciter un échéancier auprès de leur caisse de Mutualité sociale agricole»*, précise le communiqué. Le gouvernement annonce également que les agriculteurs affectés par la sécheresse pourront bénéficier de *«dégrèvements individuels ou collectifs de taxe sur le foncier non bâti»* (TFNB). Autant d'aides réclamées le 11 août par la FNSEA. Après avoir débloqué un premier volet d'aides le 7 août, le ministre de l'Agriculture s'est rendu le 14 août dans deux exploitations de Haute-Garonne pour constater les dégâts de la sécheresse. *«La situation est catastrophique pour les fourrages et nous sommes à -40% de rendement pour toutes les cultures d'hiver»*, explique Amaury de Faletans, secrétaire général de la FDSEA 31, à Agra Presse. L'élu est mécontent de la déclinaison dans son département du dégrèvement de la TFNB: *«Le DDT a annoncé, sans concertation aucune, un abattement de 35% de la TFNB. C'est inadmissible, inacceptable»*, fulmine le responsable de la FDSEA, qui souhaite *«plutôt 50%»*.

la météo présentée par Dijon Céréales

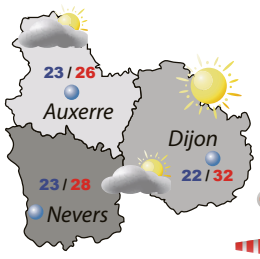
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 21 Août

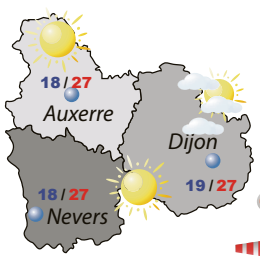


Variable
Le soleil sera présent mais localement accompagné de quelques nuages.

T° mini : 22 à 24°C
T° maxi : 23 à 27°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Christophe
Soleil : 06h54 - 20h55
Lune : 09h32 - 22h31

Samedi 22 Août

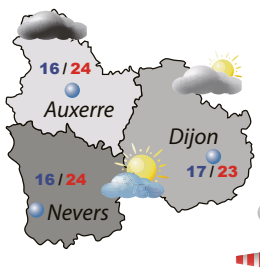


Beau temps
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 17 à 19°C
T° maxi : 25 à 28°C
Vents : Ouest 30 km/h

Saint Fabrice
Soleil : 06h55 - 20h53
Lune : 10h54 - 22h54

Dimanche 23 Août



Changeant
Ce dimanche sera partagé entre passages nuageux à couvert et quelques belles éclaircies.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 23 à 25°C
Vents : Ouest 10 km/h

Sainte Rose
Soleil : 06h57 - 20h51
Lune : 12h15 - 23h17

Prévisions à 7 jours

Lundi 24 Août au Mercredi 26 Août

Un ciel nuageux s'annonce pour ces prochains jours.

Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 11 à 13°C — T° maxi : 24 à 26°C

Du Jeudi 27 Août au Dimanche 30 Août

De rares éclaircies et quelques précipitations en perspective.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 16 à 18°C — T° maxi : 19 à 21°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Grandes cultures

Le grand écart dans les récoltes

Baisse des productions de céréales à paille, reprise en maïs, baisse confirmée de la production de colza et forte progression du tournesol, récolte record pour les pommes de terre : telles sont les dernières estimations récemment présentées par le ministère de l'Agriculture.

Dans sa note *« Agreste »* sur l'état des cultures et des récoltes au 1er août, le ministère de l'Agriculture apporte plusieurs modifications, attendues, à ses premières prévisions de juillet. Elles concernent notamment les céréales à paille, dont la baisse de récolte s'accentue. Ainsi, la production de blé tendre est ramenée de 31,3 à 29,7 Mt, conséquence de l'ajustement en baisse des surfaces, mais surtout du rendement moyen national réduit à 68,3 q/ha, soit près de 11 q de moins que l'an dernier.

Cette récolte serait inférieure de 24,9 % à celle de 2019 et de 15,9 % à celle de la dernière moyenne quinquennale. En dehors de la récolte exceptionnellement basse de 2015-2016 (27,5 Mt), il faut remonter à 2003-2004 pour trouver une récolte française sous le seuil de 30 Mt. Malgré une légère reprise des emblavements, + 2,5 % sur 2019, sauf dans les régions *« traditionnelles »* du Sud de l'hexagone, la prévision de production de blé dur a dû être revue en baisse après une nouvelle réduction du rendement, estimé à 51,6 q/ha, 12 q de moins que l'an dernier, et la récolte prévue à 1,3 Mt, en retrait de 17 % sur l'an dernier et de 27 % sur la moyenne quinquennale. L'estimation de la production d'orge a été diminuée de 1Mt par rapport à l'annonce de juillet, pour s'établir à 11,3 Mt, soit un recul de 17,8 % sur 2019 et 3,5 % sur la moyenne quinquennale. Le rendement moyen national tombe à 57,4 q/ha, contre 70,7 l'an dernier et 61 annoncé en juillet.

Les premières prévisions de production de maïs grains sont encore très prudemment formulées à 14,4 Mt (dont 268 000 t de semence) ce qui signifierait une reprise de 10,8 % sur 2019 et de 1 % sur la moyenne 2015-2019, le rendement étant espéré à 88,7 q/ha. La récolte de maïs fourrage pourrait atteindre 17,3 Mt.

Le soja poursuit sa progression

S'agissant des oléagineux, la faiblesse de la récolte de colza annoncée il y a un mois est légèrement accentuée avec 3,33 Mt, 4,8 % de retrait sur la précédente récolte et 35,7 % de moins que la moyenne quinquennale. En cause : les excès d'eau et de sécheresse, une gestion difficile des ravageurs. Cependant, les teneurs en huile sont meilleures en 2020 que l'an dernier.

En revanche, avec 1,78 Mt prévues, la production de tournesol augmenterait de 37,4 % sur 2019 et de 31,3 % sur la moyenne quinquennale.

L'expansion de la culture du soja se poursuit. Avec 199 000 t envisagées, la récolte 2020 dépasserait celle de l'an dernier de 16,3 % et la moyenne quinquennale de 45,1 %. La récolte de protéagineux, qui s'achève, a été peu modifiée par rapport à juillet, avec 890 000 t, dont 696 000 t de pois et 177 000 de féveroles. La baisse des rendements a annulé la sensible hausse des surfaces.

Pommes de terre, un nouveau record

La prévision de récolte de pommes de terre de conservation est portée à un nouveau niveau record de 6,62 Mt, en hausse de 1,2 % sur celui de 2019 et de 13,9 % sur la moyenne 2015-2019. La récolte de pommes de terre de féculerie progresserait de 1,9 % en un an, pour atteindre le million de tonnes.

Le ministère de l'Agriculture n'apporte pas d'information nouvelle sur la betterave industrielle, rappelant simplement l'estimation de surface à 423 000 ha, en repli de 24 000 ha sur 2019.

Source : Actuagri

Une campagne culturale *« hors-normes »*

Selon FranceAgriMer et Arvalis-Institut du végétal, les conditions de cette campagne culturale ont été *« hors-normes »* et marquées par les excès de pluie automnale et la sécheresse printanière. C'est ce qui explique des rendements très hétérogènes, pouvant aller du simple au triple pour le blé tendre, par exemple, et une baisse globale des productions. En revanche, sur le plan qualitatif, les premiers bilans sont satisfaisants. Pour le blé tendre, les taux de protéines sont généralement supérieurs à 11,5, voire 12 %, et les poids spécifiques élevés, 79 /80 kg, en moyenne nationale. Si la moisson de blé dur est décevante en volume par suite de la faiblesse des rendements, la qualité paraît généralement satisfaisante. Si les rendements en orge d'hiver chutent cette année, avec une hétérogénéité comparable à celle du blé, les calibrages sont très bons et la teneur moyenne en protéines, 10,5 à 11,5 % favorable à la demande de la brasserie. Comme pour le blé, on observe un important report des semis d'orge d'hiver vers celles de printemps, qui ont souffert des attaques de pucerons, la baisse des rendements annulant l'effet de la hausse des surfaces.

Vendanges 2020

Démarrage précoce en Bourgogne

Les vendanges ont débuté, le 12 août, en Bourgogne à une date historiquement précoce. Le domaine de Fichet à Igé en Saône-et-Loire a été le premier à démarrer, avec un mois d'avance par rapport à l'an dernier et une bonne semaine par rapport au précédent record en 2003. *« Lors de la canicule de 2003, nous avions débuté le 20 août »*, a expliqué à l'AFP Olivier Fichet, propriétaire du domaine qui compte 35 hectares de vignes dans le Mâconnais (appellations Mâcon et Bourgogne). *« Cette année est historiquement précoce. La sécheresse et les derniers jours de canicule ont asséché les raisins et apporté beaucoup de concentration. Nous avons donc commencé les vendanges à la machine sur les 2,5 hectares exposés plein est et à maturité »*, a ajouté M. Fichet.



Les premiers coups de sécateurs ont été donnés le 12 août.

La cueillette commence traditionnellement plus tôt dans le Mâconnais (Bourgogne Sud) que dans le Nord. Mais les vignes plus septentrionales devraient elles aussi être largement en avance, selon la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB), qui prévoit un début des vendanges en Bourgogne Nord et pour les vins tranquilles *« entre les 22 et 25 août »*, des dates proches du record de 2003. Néanmoins les rendements devraient être inférieurs de 20 à 25 % aux résultats habituels.

en bref

Covid-19 Vers des mesures spécifiques pour les saisonniers et les abattoirs

À l'issue d'une réunion le 18 août avec les partenaires sociaux, la ministre du Travail Élisabeth Borne a déclaré à l'AFP qu'il est *« nécessaire de systématiser le port du masque dans tous les espaces de travail qui sont clos et partagés »*. Les travailleurs saisonniers et des abattoirs feront l'objet de *« mesures de précaution renforcées, adaptées et spécifiques »*, indique Yvan Ricordeau, secrétaire national de la CFDT, à Agra Presse. *« La ministre a annoncé une réunion sous huit jours »* pour adapter les mesures de prévention au contexte des abattoirs (milieu froid et humide, statuts spécifiques des travailleurs). *« Sur les 37 clusters actifs en entreprises, 8 se trouvent dans des abattoirs »*, précise le responsable syndical, qui a participé à la réunion. Concernant les travailleurs saisonniers, le travail portera sur l'hébergement. *« Deux hypothèses sont sur la table »*, selon Yvan Ricordeau : *« l'hébergement individuel et, si ce n'est pas possible, un renforcement des règles de distanciation »*. Le nouveau protocole sanitaire national doit être publié *« d'ici huit à quinze jours »* pour entrer en application fin août. Selon Santé publique France, sur 746 clusters signalés entre le 9 mai et le 11 août, 24 % sont situés en entreprises (hors établissements médicaux). *« La moitié des clusters d'entreprises sont des abattoirs ou des exploitations agricoles »*, précise Michel Beaugas (FO) à l'AFP.

Sécheresse Le ministère de l'Agriculture élargit les mesures d'urgence

Dans un communiqué du 12 août, le ministère de l'Agriculture a annoncé l'extension des mesures d'urgence prises face à la sécheresse (dérogations sur les jachères et les cultures dérobées) à de nouveaux départements. Les agriculteurs peuvent désormais valoriser leurs jachères pour nourrir leurs animaux dans 62 départements, soit 15 de plus. Quant au décalage de la date de début de présence des cultures dérobées, il devient possible dans 54 départements, soit 29 de plus. Par ailleurs, dans ces départements, *« les exploitants qui en font la demande pourront décaler le début de la période de présence des cultures dérobées au 1er septembre »*, au lieu du 20 août comme prévu initialement. Un nouveau report dont bénéficieront automatiquement les agriculteurs qui ont déjà demandé le report au 20 août. Si elles sont semées au 1er septembre, les cultures dérobées devront rester en place jusqu'au 27 octobre pour pouvoir être comptabilisées comme surface d'intérêt écologique. Dans le communiqué, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a indiqué être *« extrêmement attentif à l'évolution de la situation, au niveau national comme au niveau local, pour adapter les mesures de soutien pour nos agriculteurs »*.

Sécheresse Les éleveurs laitiers veulent pouvoir utiliser toutes les jachères

La FNPL (éleveurs laitiers, FNSEA) appelle, dans un communiqué de presse du 12 août, l'Union européenne à *« permettre à l'ensemble de la profession agricole de pouvoir valoriser, en période de sécheresse, les jachères dès lors qu'elles sont destinées à l'alimentation des troupeaux »*. Le ministre de l'Agriculture français avait annoncé le 31 juillet autoriser l'utilisation des surfaces en jachère pour les éleveurs de 47 départements (cette mesure a été étendue le 12 août à 62 départements). *« Une provocation »* pour le syndicat, qui veut que cette autorisation soit accordée dans tous les départements et à tous les agriculteurs même non-éleveurs. *« La sécurisation de l'alimentation de nos troupeaux passe par une collaboration entre éleveurs et céréaliers locaux »*, estime en effet la FNPL. Le 6 août, le ministère avait annoncé avoir effectué une demande à la Commission en ce sens. Dans le même communiqué, la FNPL demande à l'exécutif pour faire face à la sécheresse de *« mettre en œuvre le régime des calamités agricoles ainsi que toute aide qui évitera une décapitalisation du cheptel français faute de trésorerie pour acheter des fourrages »*.

Étiquetage des viandes Plus de 30 % d'anomalies, la traçabilité en cause (DGCCRF)

Une enquête publiée par la DGCCRF (Répression des fraudes) le 7 août montre un taux d'anomalies de *« plus de 30 % »* dans l'étiquetage et la traçabilité des viandes bovines, ovines, porcines et de volailles. En 2018, les inspecteurs de Bercy ont réalisé 2 150 contrôles dans 1 926 établissements, de la production à la distribution. Résultat : 951 avertissements et 164 procès-verbaux, notamment pour des cas de *« francisation »* et des mentions abusives (race ou signe de qualité). En boucheries traditionnelles et dans les rayons à la coupe des grandes surfaces, les enquêteurs pointent *« l'absence fréquente de la mention d'origine, notamment pour la viande de veau »*. *« Dans la plupart des cas, dès lors que l'origine des animaux est française, les professionnels s'abstiennent d'indiquer l'origine »*, expliquent les Fraudes. Dans les rayons libre-service, les contrôleurs ont notamment relevé des promotions *« approximatives, voire trompeuses »*. Loin d'évoquer des fraudes généralisées, la DGCCRF met en avant des failles dans la gestion de la traçabilité : pas d'autocontrôles ni de vérifications, erreurs de saisie, manque de formation, etc. *« Les établissements qui respectent aujourd'hui parfaitement ces procédures sont ceux qui ont précédemment été contrôlés »*, précise d'ailleurs la DGCCRF.

Élevages allaitants

Des questions sans réponses

Un jeune éleveur de Liernais partage ses interrogations face à la sécheresse.


Rémi Guenon, comme de nombreux collègues, recherche à s'adapter au changement climatique.

C'est reparti pour un tour, la sécheresse est bien là, avec toutes les perturbations qu'elle engendre. *« Nous sommes en plein dedans. Le côté positif, s'il y en a un, c'est que cette période de grand sec est arrivée un peu plus tard que celle de l'an passé »*, observe Rémi Guenon, en Gaec avec son père Jean-Louis au hameau de L'Huis-Renaud. Donner à boire et à manger à ses 110 vaches charolaises : le quotidien du jeune producteur de 32 ans devient récurrent chaque été. *« La première année, on se dit que ça peut arriver. La deuxième, on se dit que ça peut se répéter. Mais au bout de la troisième, ça devient vraiment compliqué ! »*, confie Rémi Guenon, actuellement en pleine réflexion sur ce changement climatique : *« j'ose espérer que ce phénomène est cyclique, que des campagnes un peu plus normales avec des pluies régulières reviendront très vite, peut-être même d'ici la fin d'année… Si ce n'est pas le cas, il va devenir très compliqué d'élever des bêtes dans de telles conditions. Avec mon père, nous nous adaptons comme nous le pouvons en achetant davantage de fourrages. Nous avons aussi aménagé plusieurs puits et points d'eau pour essayer de tenir bon. Il y a encore des choses à faire en matière d'abreuvement avec la création de retenues d'eau si cela est possible et, pourquoi pas, en récupérant l'eau de pluie via les toitures de nos bâtiments. Lors de la prochaine campagne, nous allons certainement diminuer le peu de surfaces de céréales que nous avons pour privilégier davantage les prairies artificielles. Mais tout cela pourrait ne pas suffire, c'est pourquoi nous nous posons en permanence des tas de questions ».*

Charges supplémentaires

En plus du travail et des frais supplémentaires directement liés aux sécheresses, Rémi Guenon déplore un appauvrissement de la flore dans ses prairies : *« l'herbe devient de moins en moins riche, nous n'avons pratiquement pas eu de trèfles cette année. La gestion des stocks de fourrages est un éternel problème. Avec de tels aléas climatiques, les bêtes ne sont pas au mieux de leur forme, il peut y avoir des retards de croissance et des problèmes lors de la reproduction, il faut être constamment vigilants. L'hiver dernier, nous avons eu quelques soucis dans la délivrance de certaines vaches… Comment faire pour nous adapter ? Réduire le nombre d'animaux pour limiter les besoins en fourrages est une piste, mais notre chargement est déjà assez peu élevé. Augmenter la surface en conservant le même nombre d'animaux ? Ce n'est pas toujours facile. Il y a aussi l'option de s'orienter vers une nouvelle production qui, si possible, ne soit pas tributaire de la météo. Dans tous les cas, cela représente des charges en plus… Nous n'allons pas non plus travailler pour la gloire…Il faudrait aussi et surtout réussir à vendre nos produits un peu plus cher, c'est le gros problème de l'élevage allaitant ».*

AG

À Saulieu pour mieux vendre

Le Gaec Guenon participe ce vendredi au concours charolais de Saulieu. *« Nous emmenons onze bovins : un bœuf et dix génisses, avec l'espoir de ramener une plus-value sur chaque bête. Si cela n'était pas le cas, ce serait un peu le coup de grâce en cette période très morose »*, affiche Rémi Guenon.

Diversification

Une petite éclaircie

L'été des éleveurs bovins est parfois un peu moins sombre grâce à la vente directe.

L'été est chaud, dans tous les sens du terme. À la Ferme des Lavières, les moissons n'ont jamais été aussi pauvres que cette année, avec des rendements de 30 q/ha en orge d'hiver, 35 q/ha en avoine et 38 q/ha en blé. *« Fin avril, je me suis même demandé s'il ne fallait pas enrubanner ces 40 ha de cultures, plutôt que de payer les frais d'une moissonneuse »*, se rappelle Benoît Laprée. Les tonnages en paille ont été tout aussi décevants sur les plateaux de Pouilly-en-Auxois. *« Nous n'obtenons qu'une tonne à l'hectare dans la plupart des parcelles, c'est trois fois moins que notre moyenne habituelle »*, ajoute le jeune agriculteur. Ses galères se poursuivent depuis la fin des moissons, avec l'affouragement et l'abreuvement quotidiens de sa centaine de vaches charolaises : *« l'année s'annonce encore une fois très compliquée, avec toutes les dépenses qui vont avec. J'ai notamment acheté 250 tonnes de paille, la facture est énorme. Une cinquantaine de broutards vont bientôt partir de la ferme, mais une baisse des prix est d'ores et déjà annoncée. Je redoute aussi un retard de croissance chez mes génisses, qui sont sevrées plus tôt que d'ordinaire. Celles qui vont prochainement vêler n'auront vu que neuf mois d'herbe depuis leur naissance… ».*


Benoît Laprée a développé un petit atelier de poules pondeuses à Pouilly-en-Auxois.

La ferme des Lavières s'est lancée dans la vente directe de ses produits à la fin de l'année 2017. Benoît Laprée fait transformer huit bovins par an et propose des colis de 5, 10, 20 kg, des filets, des rosbifs, des côtes de bœuf et bien d'autres morceaux à sa clientèle de Pouilly-en-Auxois et des alentours.

Une affaire qui roule

Ses saucisses et merguez partent comme des petits pains en cette période estivale. Même si les coûts de découpe, de préparation et de mise sous vide sont conséquents (2,50 euros/kg), la plus-value sur chaque animal varie généralement entre 400 et 500 euros. Le jeune producteur s'est également engagé dans un petit atelier de poules pondeuses, élevées en plein air : *« j'ai aménagé une ancienne grange avant d'investir dans 200 poules. L'activité marche bien, elle aussi. Les 800 œufs ramassés chaque semaine sont aussitôt vendus. Pendant le confinement, je recevais parfois 70 personnes en seulement une heure. Depuis, j'ai conservé la moitié de ces nouveaux clients. La viande et les œufs sont deux produits qui se complémentent particulièrement bien. Les bénéfices ne boucheront pas tous les trous de l'année mais ces deux activités de diversification ont au moins le mérite de fonctionner. En ces temps difficiles, c'est déjà ça ».*

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Décapitalisation allaitante

Un mauvais signal

Le délégué FDSEA de Saulieu-Liernais s'inquiète de la décapitalisation de nombreux cheptels, phénomène accentué depuis trois ans et la multiplication des sécheresses.

Vendre des bêtes pour pouvoir nourrir les autres. *« C'est une réalité, voilà où nous en sommes arrivés »*, déplore Gérard Berthaut. Cet éleveur exploitant à Saulieu rappelle la nécessité d'affourager les bovins depuis plus d'un mois maintenant : *« les stocks de foin et de paille diminuent chaque jour alors que nous n'avons réalisé que des demi-récoltes dans ces deux types de fourrages, ici, sur nos terres granitiques. La situation est encore une fois tendue avec cette quatrième, voire cinquième sécheresse consécutive. Les maïs, eux, ont été longtemps prometteurs, mais ils ne le sont plus depuis début août »*. Les élevages sont donc dans l'obligation de s'approvisionner à l'extérieur pour compenser ce manque de production : *« les prix pratiqués en ce moment sont inaccessibles. À titre d'exemple, de la paille est livrée à 140 euros/tonne en Saône-et-Loire, je n'ose même pas imaginer les tarifs du foin… Non, ces niveaux de prix ne sont pas pour nous, c'est la raison pour laquelle les éleveurs décapitalisent déjà depuis un petit moment. Je pense qu'entre 1 et 5 % des bêtes partent depuis maintenant trois ou quatre ans, pour que les éleveurs puissent acheter des fourrages. Diminuer le nombre de bovins permet aussi de diminuer les besoins futurs. Ce phénomène reflète les difficultés dans nos trésoreries, il va sans doute continuer avec ce nouvel épisode très sec. Ce n'est bien sûr pas spécifique à notre canton, cette problématique a un rayon bien plus large »*.


Gérard Berthaut estime entre 1 et 5 % la diminution du nombre de bovins, chaque année, dans la plupart des exploitations de son secteur.

Inquiétude pour les jeunes

Cette décapitalisation bovine est un *« mauvais signal »* selon Gérard Berthaut : *« nous mettons, quelque part, notre métier en péril… Je suis tout particulièrement inquiet pour les jeunes générations, qui cumulent les difficultés ces dernières années. La décapitalisation des cheptels concerne déjà un paquet d'éleveurs qui approchent de la fin de carrière. Je suis moi-même concerné et j'ai vendu une vingtaine de vaches ces derniers temps suite au départ en retraite de mon frère. Les jeunes prennent la direction de l'extensification, malgré eux. Si la situation économique de nos élevages n'était pas ce qu'elle est actuellement, tout irait mieux. Je me rappelle, il y a encore quelque temps, l'achat d'aliments lors d'une sécheresse ne se ressentait que très peu à la fin de l'exercice. Ce n'est plus le cas. L'an passé, ma facture sécheresse a dépassé les 30 000 euros, en comptant toutes les dépenses »*. Le responsable syndical pointe une nouvelle fois du doigt les prix de vente de la viande bovine, encore *« loin du compte »* selon lui : *« ce n'est pas avec des 3,60 ou 3,70 euros/kg de carcasse que nous pourrons acheter de la nourriture pour nos bovins. Nous sommes encore et toujours en dessous des coûts de production. Pour ne rien arranger, les animaux vendus mettent très longtemps à partir de l'exploitation »*. Le Côte-d'orien regrette également le manque de souplesse dans la réglementation des prairies permanentes : *« pouvoir les travailler, les retourner et les refaire tous les 10 ans serait une solution pour aller plus loin dans l'autonomie des exploitations. Nos anciens étaient moins bêtes que nous et pouvaient cultiver des céréales plusieurs années s'ils le souhaitaient. Aller chercher de la paille à plus de 50 km, avec tous les coûts engendrés, n'est pas avenir selon moi »*.

AG

Récolte des jachères

Pourquoi attendre ?

Le président JA du canton de Saulieu-Liernais s'indigne de la « lenteur » du ministère.

« Qu'est-il possible de récolter à cette date ? Du tabac, peut-être ? », s'interroge Cédric Sonnet, jeune exploitant à Villargoix. Le président cantonal JA de Saulieu-Liernais déplore la *« très faible réactivité »* du Ministère de l'agriculture dans le dossier sécheresse. Les éleveurs ne peuvent en effet utiliser leurs jachères *« seulement »* depuis fin juillet. *« Le 31, exactement. C'est vraiment n'importe quoi, c'est bien trop tard, les vaches ne vont rien manger. Il n'y a rien, ni en quantité, ni en qualité. L'autorisation aurait dû être donnée bien plus tôt, au moins un mois avant, nous les aurions faites juste après les foins. Je m'interroge d'ailleurs pourquoi il faut une autorisation : lors d'une année sèche, pouvoir utiliser les jachères devrait être automatique. De plus, cette sécheresse, nous l'avons tous vue arriver très tôt, il n'y a aucune excuse »*.


Pour Cédric Sonnet, l'autorisation de pouvoir récolter les jachères aurait dû être donnée au moins un mois plus tôt.

« Un petit plus »

Les jachères ne représentent que de petites surfaces, mais auraient tout de même eu le mérite d'apporter un *« petit plus »* aux éleveurs, comme l'indique le jeune Côte-d'orien de 27 ans : *« cette mesure n'aurait strictement rien coûté, si ce n'est un peu de bon sens de la part du Gouvernement. Déjà, les années passées, leurs décisions étaient plus que tardives. Là, ça ne change pas. Comment expliquer une telle déconnexion du terrain ? Je ne sais pas, du je-m'en-foutisme, peut-être. Et de toute façon, ce sont les vacances. Pour eux, pas pour nous »*. Éleveur de 85 vaches charolaises, Cédric Sonnet passe ses journées à abreuver et affourager son troupeau : *« c'est pour tout le monde pareil et ce n'est vraiment pas facile. C'est le même rituel chaque matin depuis le 14 juillet. Les bovins ne sont pas au top de leur forme. De notre côté, c'est beaucoup de travail, des dépenses supplémentaires et des inquiétudes. Il faut tout faire pour essayer d'aller au bout, en termes de fourrages. Les prix pratiqués en ce moment sont incroyables, la paille a doublé par apport à l'an passé. Le foin est tout aussi inaccessible. J'ai un ami dans le département qui vient de se faire livrer deux camions de foin à 180 euros/tonne »*. **AG**

En image

Chapeau Chaponneau

Le concours national du mouton Charollais se tenait le 7 août à Charolles, en Saône-et-Loire. Sébastien Jeannin, éleveur à Souhey (voir notre dernière édition), a décroché le prix de championnat mâle avec son bélier « Chaponneau ». Le reproducteur conserve son titre glané en 2019 et poursuit son incroyable série après son titre au dernier salon international de l'agriculture.



Sécheresse

L'aide du Département

Le Conseil départemental de la Côte-d'Or réaffirme son soutien au monde agricole.

François Sauvadet s'est rendu le 12 août à Fontangy, dans la cour de ferme du Gaec de Ligot, afin d'échanger avec les agriculteurs locaux et les présidents de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture. Face à la situation très préoccupante des éleveurs, le président du Conseil départemental a alerté Julien Denormandie, le nouveau ministre de l'Agriculture, en lui demandant de soutenir les zones les plus touchées pour assurer l'approvisionnement en eau et l'alimentation des troupeaux.

Aménagements spécifiques

Le Département, de son côté, fait son maximum pour soutenir le monde de l'élevage. La rencontre organisée la semaine dernière chez Alain Son et Jean-Philippe Boccard a permis d'illustrer plusieurs soutiens pour lutter contre les effets de la sécheresse. Les deux exploitants ont fait construire un bâtiment de stockage de fourrages, aidé par le Conseil départemental à hauteur de 30 % de 50 000 euros, soit une enveloppe de 15 000 euros. La structure est équipée d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, lui-même soutenu à 30 %, soit une aide de 1 582 euros pour une facture totale de 5 274 euros.

Avec le Sesam

Le Département et le Syndicat des eaux et de services Auxois-Morvan (Sesam) accompagnent les éleveurs et les communes dans leur recherche d'un approvisionnement de secours en eau. Trois citernes mobiles de 14 000 litres et une citerne souple de 15 000 litres ont été acquises par le Sesam avec l'aide financière du Conseil départemental à hauteur de 50 % des dépenses. Ces citernes, transportables par camion, sont acheminées à la demande des éleveurs et parfois des maires, là où le besoin se fait ressentir. Le Sesam a souhaité acquérir ces cuves d'un volume intermédiaire afin de pouvoir les transporter partout. Le camion permet d'acheminer une cuve de 14 000 litres et une remorque peut y être attelée, elle-même, dotée d'une cuve identique, permettant ainsi de déplacer 28 000 litres d'eau.

Bassin Seine-Normandie

François Sauvadet a également rappelé le travail entrepris par le comité de Bassin Seine-Normandie qu'il préside lui-même. Un plan de reprise comprend des mesures de simplification des conditions d'aides, mais aussi d'augmentation des taux d'aides pour tous les dossiers jugés prioritaires comme la lutte contre les fuites en zone rurale ou encore les travaux sur les réseaux d'eaux usées nécessaires à l'atteinte du bon état. François Sauvadet lance un appel aux maires et syndicats mixtes : *« Je leur demande d'investir sans réserve dans les travaux de réseaux d'eau fuyards car c'est une urgence. Le département de la Côte-d'Or sera à leur écoute et à leurs côtés pour les accompagner »*. **AG**

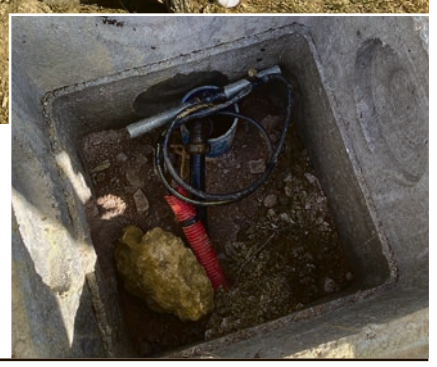


Une rencontre était organisée à Fontangy pour évoquer le plan départemental de lutte contre la sécheresse.

L'idée du forage

Alain Son et Jean-Philippe Boccard ont fait réaliser un forage en juin 2019. Ce système n'a pas fait l'objet d'une aide financière mais ravit les deux éleveurs, qui reviennent ici sur leurs motivations, les démarches suivies et les bénéfices engendrés :
« Notre facture d'eau était passée de 3 000 à 10 000 euros par an suite à l'augmentation des tarifs, ce n'était plus possible de suivre. Nous avons fait appel à une entreprise spécialisée dans le forage, basée dans le département du Cher. Un sourcier de cette société s'est déplacé et a localisé un point d'eau, estimé entre 40 et 50 m de profondeur. Ce point ne devait pas être à moins de 20 m d'un bâtiment, cela tombait bien, c'était le cas chez nous. Nous avons adressé une demande à l'administration, avec un dossier très complet à remplir. Avant les travaux, un deuxième sourcier est venu sur place pour confirmer l'emplacement du forage, c'était exactement le même résultat. Lors du forage, l'eau a commencé à jaillir a exactement 52 mètres ! La foreuse a continué son travail jusqu'à 60 m. La facture totale s'élève à 12 000 euros et inclut des surpresseurs. Si l'eau n'avait pas été trouvée, un forfait aurait dû être payé car la machine qui se déplace coûte tout de même la bagatelle de 700 000 euros… Le débit de l'eau est estimé à 6 m³/h, ce qui est intéressant. Notre poulailler, lui, a un besoin annuel de 2 000 m³. Cet équipement nous est très bénéfique et sera amorti en moins de trois ans ».





Cerfrance

Des achats gagnants



Les clients de Cerfrance peuvent profiter de remises exclusives chez un certain nombre de partenaires du réseau d'expertise comptable. *« Ces chèques primes vont de 600 à 2 400 euros et s'intéressent à plusieurs types de produits neufs, les modalités de ce dispositif lancé il y a trois ans au niveau national figurent sur notre site internet »*, indique Philippe Surot, responsable d'agences à Cerfrance BFC. Nicolas Bachotet, agriculteur à Lux, s'est vu remettre un chèque de 2 400 euros suite à l'achat d'une moissonneuse New Holland CR-8-80 : *« ce petit coup de pouce est fort appréciable, cette aide n'est pourtant pas encore connue de tous. Après l'achat du matériel, un dossier est à remplir et à envoyer via la rubrique Cerfrance connect & avantages. Les tracteurs et équipements comme les presses et ensileuses sont aussi concernés »*.

Trait auxois

La championne de tout l'Étang

Une jument d'Édouard Beurton, éleveur à Censerey, s'est imposée au concours d'Étang-sur-Arroux.

Les concours traits auxois étant annulés en Côte-d'Or (voir notre dernière édition), plusieurs éleveurs du 21 se sont tournés vers la Saône-et-Loire et plus précisément Étang-sur-Arroux pour sortir avec leurs animaux. Vingt-huit équins ont participé à cette épreuve modèles et allures organisée lundi 10 août. Les Côte-d'oriens ont réalisé un véritable carton en repartant avec l'intégralité des grands prix. Dolly d'Huilly, appartenant à Édouard Beurton, s'est imposée chez les poulinières. Cette jument de 7 ans avait déjà brillé les années passées dans les jeunes catégories



Dolly d'Huilly, lauréate la semaine dernière en Saône-et-Loire.

(1ère à Liernais, trois fois seconde à Semur-en-Auxois). Hôtesse De Cissey, de David Lucas (Thoisy-la-Berchère) s'impose chez les pouliches de 3 ans. Ibiza De Jonchery, pouliche élevée par Yves Berthiot (Diancey), en fait de même dans la catégorie des deux ans. Jolia d'Huilly, appartenant à Florian Bizouard (Huilly, commune d'Allerey), triomphe chez les pouliches d'un an. Ces chevaux lauréats ont rendez-vous ce samedi 22 août à Saint-Symphorien-de-Marmagne, toujours en Saône-et-Loire, pour la finale départementale des concours trait auxois. Cette finale sera d'ailleurs multiraces avec la présence de plusieurs Comtois et percherons. **AG**

Courses pédestres

On enfile le short ?

La seconde édition de l'Agri'Run se déroule le 5 septembre à Orret. Une autre épreuve plus sportive est programmée dans la foulée en semi-nocturne.

Un joli programme sportif se prépare début septembre près de Baigneux-les-Juifs avec un nouvel Agri'Run suivi d'un tout nouveau trail en semi-nocturne. L'Agri'Run acte II, pour commencer, est une course de 7 km parsemée de 36 obstacles agricoles. Près de 400 personnes avaient participé à la première édition l'an passé, dans le cadre de la fête départementale de l'agriculture organisée à Poiseul-la-Ville. Des départs *« en vagues »* seront donnés samedi 5 septembre à partir de 14 heures. Les organisateurs annoncent *« de l'eau, de la boue et bien d'autres surprises »* dans cette épreuve déjantée, ouverte à tout public. Le trail du val de la Seine, premier du nom, sera lancé en début de soirée, à 20 heures. Pas moins de 13 km seront à parcourir, avec un dénivelé positif de 400 m. Les lampes frontales seront obligatoires. Florent Moyot, président de l'association Agri'Run, informe que ce double événement respectera bien évidemment l'ensemble des mesures de protection



Antoine Carré, avait remporté l'Agri'Run 2019.

Covid en vigueur le jour J.

Il remet ça

Antoine Carré, agriculteur à Verrey-sous-Salmaise et président de JA21, avait décroché le meilleur temps l'an passé, lors du premier acte de l'Agri'Run : *« J'avais participé avec un petit groupe d'amis. C'était très sympa, ce fut une super expérience avec une organisation au top ! J'ai adoré le concept. Même s'il y avait un chronométrage, il n'y avait pas vraiment un réel esprit de compétition. Nous avions eu la chance de partir dans les premiers, nous n'avions pas été gênés par les autres participants, nous avions enchaîné les obstacles assez vite »*. Le jeune agriculteur de 32 ans prendra part cette année au trail en semi-nocturne : *« j'ai appris qu'il était possible de s'inscrire aux deux épreuves mais je risque d'être un peu trop court physiquement car je n'ai pas pu m'entraîner pendant les moissons. Participer à ce parcours de 13 km me préparera au trail d'Alésia du 22 septembre, où je suis inscrit sur la distance de 25 km »*. Antoine Carré est sportif à ses heures perdues : *« j'aime en effet la course à pied, ce sport permet de garder la forme. Je fais aussi de plus en plus de natation, cette discipline est très bonne pour le dos. Depuis peu, je fais aussi un peu de VTT »*. Renseignements et inscriptions pour l'Agri'Run et le trail de la Seine : 06 40 76 32 12, agrirunevent@gmail.com, page Facebook *« Agri'run »* et inscriptions-taktik-sport.com/agrirun2020.

AG

Jeunes agriculteurs

Vers de nouvelles victoires syndicales

JA21 a élu son nouveau bureau le 6 août à Saint-Seine-l'Abbaye. Trois changements sont recensés avec les arrivées de Thibaut Aubry (membre BFC), Mathieu Faivre (secrétaire général adjoint) et Antoine Duthu (trésorier adjoint), qui remplacent respectivement François-Xavier Lévêque, Geoffrey Pautet et Vivien Lévêque. Le reste du bureau est inchangé avec Antoine Carré comme président, Guillaume Moyot (secrétaire général), Florent Rosey (trésorier), Clément Pechinot (vice-président en charge de l'installation), Clément Gamin (vice-président en charge des grandes cultures), Victor Schneider (vice-président en charge de la communication), Josselin Laligant (vice-président



Le conseil d'administration.

en charge de la partie élevage), Baptiste Colson (membre BFC). Les membres du conseil d'administration de JA se réuniront courant septembre pour aborder les problématiques du moment.

Emploi

Réunion des acteurs de l'apprentissage

La formation par apprentissage a vu son organisation évoluer sensiblement du fait de la réforme sur l'avenir professionnel.
En effet, la compétence apprentissage incombe désormais aux branches professionnelles. L'une des applications concrètes est que désormais c'est l'Opco Ocapiat (fusion entre le Fafsea et Opcalim) qui enregistre les contrats d'apprentissage en agriculture (auparavant cette mission était assurée par la Chambre d'Agriculture).
Autre changement, l'Anefa (Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture) Bourgogne Franche-Comté a été désignée comme l'interlocuteur privilégié pour obtenir toutes les informations relatives à l'apprentissage et pour orienter vers les interlocuteurs adaptés suivant les questions posées. C'est pourquoi une réunion avec les différents acteurs de l'apprentissage (CFA, MFR, Chambre d'Agriculture 21, OCAPIAT, CPRE BFC et FDSEA 21) a été organisée en Côte d'Or, à l'initiative de l'Anefa 21. Les objectifs de cette visioconférence étaient d'établir une prise de contact et des échanges sur les pratiques de chacun et les besoins éventuels, par exemple concernant l'enregistrement des contrats d'apprentissage, les questions juridiques et RH, le recrutement des apprentis et les recherches de maîtres d'apprentissage…
L'Anefa s'est de nouveau positionnée comme point relais pour orienter vers les services compétents et a rappelé l'existence de sa bourse de l'emploi (www.lagriculture-recrute.org) qui concerne également l'apprentissage.
La Chambre d'agriculture a rappelé son rôle de médiateur pour les éventuelles situations conflictuelles qui pourraient émerger entre apprenti et maître d'apprentissage.
La FDSEA a présenté les différents services qu'elle offre autour de cette thématique : accompagnement à l'enregistrement du contrat, établissement des bulletins de salaire, formation des maîtres d'apprentissage, hygiène et sécurité…
OCAPIAT a précisé que la dématérialisation de l'enregistrement des contrats d'apprentissage concernerait bientôt la totalité des dossiers.
Enfin les centres de formation ont présenté leurs différents cursus et leur organisation en interne pour accompagner au mieux les apprentis et leur famille ainsi que les maîtres d'apprentissage. Rappelons que des aides à l'embauche des apprentis existent, aussi bien pour les apprentis mineurs que majeurs.
Pour tout renseignement, contactez l'Anefa Côte d'Or : cote-dor@anefa.org
Tél. 03 80 68 67 68

JA / Anefa Côte d'Or

Approvisionnement local de la restauration collective

Un rendez-vous à ne pas manquer

En 2020, les actions visant à rapprocher les restaurants collectifs des producteurs locaux dans le département se poursuivent. Depuis 2018, le Conseil départemental de la Côte-d'Or déploie un nouvel outil, « Agrilocal 21 », dont l'objectif est de faciliter la mise en relation et les achats entre producteurs et acheteurs publics. Cette plateforme est déjà utilisée par 37 départements français. Depuis l'été 2018, Agrilocal21 est ouverte à tout utilisateur du département via le site www.agrilocal21.fr. Depuis son lancement, 69 acheteurs et 115 fournisseurs se sont laissé tenter par la plateforme. Pour continuer ce développement, le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de Côte d'Or coorganisent un temps de rencontre convivial entre fournisseurs de produits locaux et acheteurs de la restauration collective de Côte-d'Or. L'évènement aura lieu mercredi 7 octobre de 9 h 30 à 14 heures à l'Écrin, à Talant. Cette journée sera l'occasion de tisser des liens entre producteurs et chefs de la restauration collective, au-delà des marchés publics passés via la plateforme. Retours d'expérience, dégustations d'échantillons, présentation des fermes et échanges sur les pratiques de consommation dans les établissements seront au rendez-vous. Inscriptions avant le 7 septembre. Contact : Gérard Mignerot (03 80 63 64 80, agrilocal21@cotedor.fr).



▸ Agenda

22/08 Fête des Moissons
Dans le cadre de la Fêtes des Moissons et des récoltes, Louis et Benoît Mathé vous accueillent sur leur exploitation. Rdv à partir de 16h au lieu-dit Baye, 58110 Bazolles. Au programme de l'après-midi : échanges autour des cultures de céréales, agriculture raisonnée avec les nouvelles technologies et explications autour de l'aliment pour les animaux. Renseignements au 03 8 93 40 92.

29/08 Fête des Moissons
Dans le cadre de la Fêtes des Moissons & des récoltes Karine Léon, Quentin et Stéphane Aurousseau vous accueillent sur leur exploitation à partir de 17h00 au 10 rue de Tingeat, 58300 Charrin. Au programme : présentation de la conduite en polyculture élevage de vaches charolaises et de porcs plein air mais aussi de l'atelier de transformation porcine en vente directe. Renseignements au 03 8 93 40 92.

30/08 Fête éco bio
Le Comité d'Organisation de la Fête Ecobiologique de Decize organise la 20ème édition de sa fête éco biologique. Rendez-vous le dimanche 23 août à partir de 09 h 30 à la pointe des halles à Decize. Au programme : atelier débat, marché de producteur bio, stand de produits naturel et de conseils pour économiser son énergie. Informations au 06 63 66 82 47.

Foire-Concours

« Deux très bons concours malgré l'incertitude »

Le Comité des Foires de Moulins-Engilbert et la Sicafome avaient décidé de maintenir à la fois le concours des ovins reproducteurs et la foire aux culards. Malgré le contexte, le niveau des ventes a été correct


Pour Alain Guinot, les deux foires-concours ont été de bonne facture malgré la conjoncture et le contexte sanitaire.

Pour le contexte de l'année, ces deux rendez-vous ont été de bonnes tenues » Tel est le sentiment d'Alain Guinot, présent du Comité des Foires de Moulins-Engilbert. Pour la foire ovine, 14 exposants avaient fait le déplacement de la Saône-et-Loire mais aussi de la Nièvre. « J'ai reçu beaucoup d'appels d'éleveurs ovins pour m'inciter à maintenir cette foire qui est finalement la première à redémarrer après le confinement » explique le président du comité des foires. Au final, pas moins de 100 moutons ont concouru dans trois catégories : Charollais inscrit et non inscrit mais aussi Texel. Un jury composé de deux éleveurs à la retraite : Roger Keys et Jean-Paul Louvrier. « Nous avons une belle présentation et très bonne ambiance alors que l'année n'est pas évidente, il faut remercier les éleveurs qui ont fait le déplacement » précise Alain Guinot. Parallèlement, une vente de moutons était organisée où 10 bêtes ont été vendues. Une foire de reproducteurs ovins devrait être prochainement organisée en octobre prochain. En ce qui concerne la foire aux culards organisée fin juillet à la Sicafome, 369 animaux ont été présentés provenant de 98 élevages. 62 acheteurs ont été réunis dans la salle des ventes qui reste toujours interdite aux publics en raison de la crise sanitaire. Le record pour cette vente a été atteint à 4 940,00 euros. « Sur ces deux rendez-vous, les éleveurs ont bien joué le jeu en respectant les gestes barrières. Chacun a bien conscience qu'il faut être respectueux des consignes si on veut maintenir nos rendez-vous.

THÉOPHILE MERCIER

Palmarès Foire concours aux culards

Génisses 12-18 mois : Prix d'honneur, EARL Marcel Mathey
Génisses 18-28 mois : Prix d'honneur, EARL Lordey
Génisses 28 – 31 mois : Prix d'honneur, Gaec Deboux
Génisses + 31 mois : Prix d'honneur, EARL du Grand Lormy
Bœuf – de 24 mois : Prix d'honneur, Christian Thaveau
Bœuf + 24 mois : Prix d'honneur, Mathieu Rérolle
Super prix d'honneur : EARL du Lormy

Palmarès Concours ovins

Charollais inscrits
Agneaux : 1) Gaec Duverne ; 2) Laure Rogemont ; 3) Anthony Prévost
Prix d'Ensemble : 1) Anthony Prévost ; 2) Gaec Duverne
Anthenais : 1) Gaec Marion ; 2) Rémy Monteharmont ; 3) Anthony Prévost
Adulte : 1) Rémy Monteharmont ; 2) Anthony Prévost
Charolais non inscrit
Agneaux : 1) Nicolas Laporte ; 2) Rémy Monteharmont ; 3) Nicolas Laporte
Prix d'ensemble : 1) Nicolas Laporte ; 2) Rémy Monteharmont
Anthenais : 1) Nicolas Laporte ; 2) Anthony Prévost ; 3) Philippe Skierra
Texel
Agneaux : 1) Christophe Dagouneaux ; 2) Cédric Émile
Prix d'ensemble : 1) Cédric Émile ; 2) Christophe Dagouneaux

Élevage

La journée charolaise se prépare sur fond de coronavirus

Malgré le contexte sanitaire compliqué, le Herd-Book Charolais a souhaité maintenir comme chaque année la journée charolaise qui marque traditionnellement la rentrée des éleveurs reproducteurs. Sébastien Cluzel, président du HBC nous en dit plus sur cet événement dont l'organisation est forcément particulière.


Le HBC s'est adapté à la situation sanitaire pour permettre à cette journée charolaise d'avoir lieu.

« *Nous faisons face* » tel est le résumé de la situation fait par Sébastien Cluzel, le président du Herd-Book Charolais. L'association subit une double situation à la fois climatique et conjoncturelle mais aussi sanitaire : « *C'est compliqué car la sécheresse se répète et elle est se conjugue en ce moment au cours du broutard qui n'est pas à un bon niveau. Si vous ajoutez à cela, la crise sanitaire qui perturbe l'organisation de nos événements, ce n'est pas évident sur le plan du moral, nous faisons face même si c'est compliqué dans l'ensemble* ». Malgré ces obligations sanitaires, le HBC a fait le choix de maintenir cette journée charolaise prévue le vendredi 11 septembre. Sébastien Cluzel, nous en explique les raisons : « *Par rapport à notre concours National Adulte à La Celle-Condé/Lignières (18), le site du Marault nous offre plus de possibilités de nous adapter. Nous connaissons parfaitement les lieux puisqu'il est situé à côté de notre siège. Le port du masque sera bien entendu obligatoire dans les milieux clôt, même s'il faut bien reconnaître que les éleveurs n'ont pas l'habitude de ce genre de règles. Cette situation va nous permettre de renouveler la vente aux enchères à distance que l'on avait mise en place avec la Sicafome l'année dernière* ».

Un programme relevé

Cette journée charolaise va débuter par le concours National des veaux qui va réunir autour des rings près de 200 reproducteurs inscrits A + et certifiés de race pure. L'après-midi sera consacrée à la vente aux enchères dont la mise à prix est fixée à 3 000 euros. 34 reproducteurs, génotypés et également inscrits A + seront à vendre. Ces animaux sélectionnés au préalable par Charolais Expansion sont moins nombreux que l'année dernière, environ une dizaine en moins qu'en 2019. Un choix qui s'explique en partie par la situation sanitaire : « *Nous avons été un peu plus sévères sur la sélection par rapport à l'année dernière et nous avons aussi voulu être un peu plus alaise dans les bâtiments de vente pour pouvoir respecter les distanciations sociales. J'espère en tous les cas que cette journée va pouvoir enfin lancer la saison de vente d'animaux reproducteurs car c'est important pour le commerce de nos adhérents* » conclu le président du HBC.

THÉOPHILE MERCIER

Le programme de la journée

- 8 h - 13 h 30 concours des veaux
- 14 h 30 défilé des veaux
- 15 h 00 début de la vente





Sécheresse

Des éleveurs dans l'impasse

Les années se suivent et commencent à se ressembler pour les exploitants nivernais. En particulier dans l'élevage confronté depuis trois ans à une sécheresse qui pèse lourd aussi bien dans les trésoreries que sur le moral. Rencontre avec des agriculteurs du secteur de Saint-Péreuse en quête de solutions.



Les éleveurs du secteur de Saint-Péreuse réunis pour tirer la sonnette d'alarme.

Que faire contre l'accumulation des mauvaises années ? C'est bien la question qui taraude les éleveurs du département en particulier ceux du secteur de Saint-Pereuse. Lundi dernier, six d'entre eux étaient réunis dans une parcelle de maïs complètement déshydratée pour tirer la sonnette d'alerte sur cette situation qui plombe les trésoreries des exploitations. D'autant plus que les récoltes de fourrage n'ont pas été bonnes cette année. Selon les données de la Chambre d'agriculture le département a obtenu entre 60 et 70 % du rendement des dernières années. Dans le secteur de Saint-Péreuse, les chiffres tombent à 50 % en enrubannage et 65 % en foin, ce qui ne va pas aider les éleveurs à nourrir leurs bêtes jusqu'à la fin de l'hiver. *« Ce qui marque cette année par rapport aux années précédentes, ce sont les précipitations en avril qui ont été inexistantes et qui n'ont pas permis à l'herbe de repousser. L'année dernière, malgré la sécheresse nous avions du stock mais cette année nous écoulons tout »* rappelle Cédric Bernier, éleveur à Saint-Péreuse. Son collègue Benoît Blandin, estime pour sa part *« que 2020 est la pire des trois dernières sécheresses »*.

Des sécheresses qui pèsent lourd dans les trésoreries

« La dernière bonne année dans notre secteur c'est 2014 où les rendements en fourrage ont été excellents. Dans l'ensemble sur 10 ans, c'est catastrophique » explique Bernard Blin, éleveur sur la commune de Saint-Hilaire-en-Morvan. Ce dernier a fait ses comptes et a récemment présenté la facture à la préfecture lors du dernier comité sécheresse : *« Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que nous payons les accumulations. En ce qui me concerne, suite à la sécheresse de 2018, j'ai été contraint de semer de nouveau pour remettre en état mes parcelles. Lorsque je fais le bilan de mes semis, j'ai 13,75 ha de pertes totales. Ensuite, sur le cumul 2018 et 2019, sur mes 110 ha, 48 ha sont à semer de nouveau dont 38 ha directement concernés par la sécheresse 2019. Si vous ajoutez à ce calcul, le coût des semences pour des prairies longue durée, vous arrivez à 200 € /ha. La facture totale s'élève donc à 9 880 euros de pertes rien que pour 2019 pour 38 ha. Et j'ai déjà perdu 4 ha de plus cette année »* détaille Bernard Blin. Un bilan financier largement partagé par ces collègues présents : *« Je crois qu'il n'y a pas d'autre profession que la nôtre qui s'endette autant pour son métier. Il va falloir un jour qu'on s'en rende compte »* estime Benoît Blandin. Ce dernier qui est également président de la Sicafome, a déjà constaté les premières conséquences de la sécheresse : *« La semaine dernière au marché au cadran, il y avait 180 vaches d'enregistrées et l'on a vu arriver 50 bêtes de plus qui n'étaient pas annoncées dans un état catastrophique »* explique-t-il.



À l'image de ce maïs, (non irrigué) ce sont toutes les cultures qui sont touchées par la sécheresse.

« Plus de collaboration avec les céréaliers »

En parallèle de cette situation, la gestion de l'eau pose également problème aux éleveurs. *« La gestion administrative est telle que nous ne pouvons plus rien faire dans les cours d'eau alors qu'un entretien régulier permettrait de faire circuler l'eau normalement »* pense Cédric Bernier. Ensuite, les éleveurs aimeraient pouvoir mettre en place des partenariats avec des céréaliers. *« Aujourd'hui, nos collègues céréaliers sont au bout de leur assolement et ne savent parfois plus vers quelle culture se tourner. Alors pourquoi ne pas leur proposer de semer de la luzerne, éventuellement en irrigation, qu'ils pourraient vendre en contractualisant avec des éleveurs ? Et puis, pourquoi ne pas construire des usines de déshydratation pour faire sécher cette luzerne? Il y a bien des projets de méthaniseurs qui se montent, sans savoir réellement s'ils sont viables… »* s'interroge Clément Blandin. Pour l'heure, les éleveurs, inquiets, scrutent le ciel et espèrent à nouveau voir tomber la pluie.

Théophile Mercier

#Agri demain

Des rendez-vous toujours plébiscités

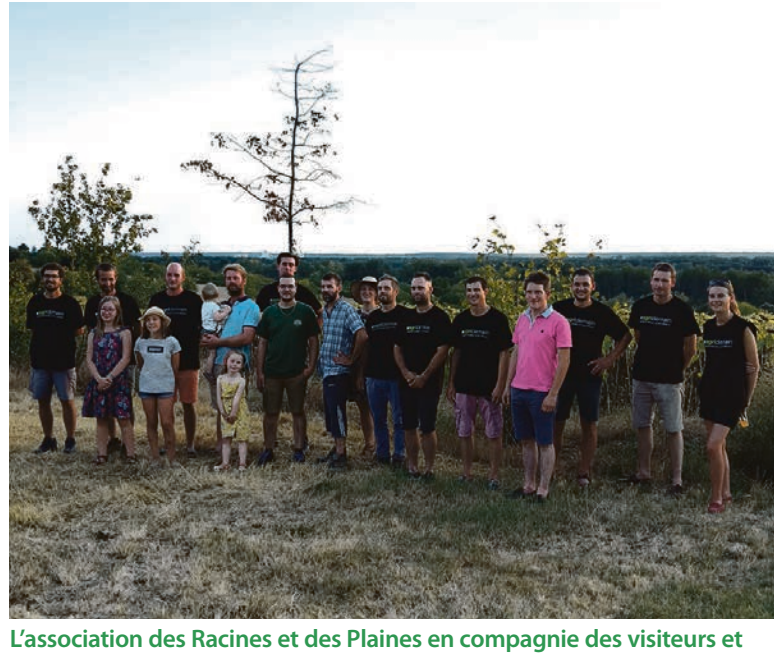
La fête des moissons se poursuit dans le département avec le week-end dernier pas moins de trois rendez-vous dont celui de l'association « Des racines et des Plaines » à Tronsanges et celui de Valérie et Olivier Laporte à Maux. Retour en images sur ces deux rendez-vous.

À Maux chez Valérie et Olivier Laporte l'ambiance était bon enfant. Les visiteurs ont pu découvrir en autre un élevage de vaches charolaises et se familiariser avec la transformation et la vente directe.





Image des ateliers mis en place à Tronsanges où des échanges autour de l'agriculture raisonnée et de la production de céréales ont eu lieu durant toute l'après-midi.



L'association des Racines et des Plaines en compagnie des visiteurs et des exposants de la journée.



Nouvelles technologies

Une application mobile au service de l'agriculture

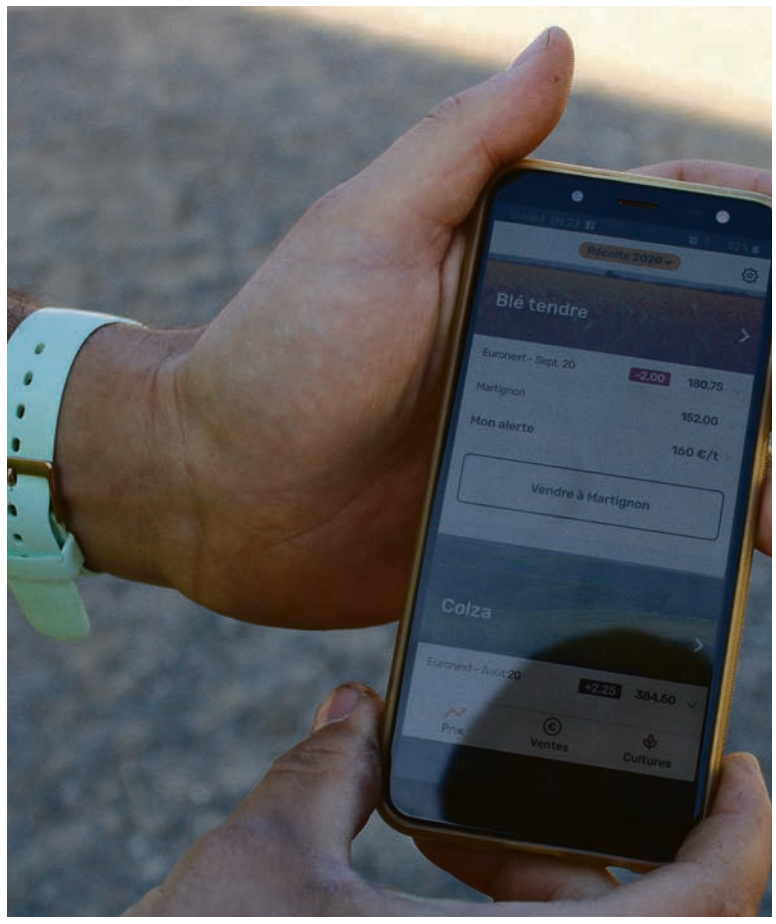
Les outils numériques font désormais partie intégrante de la vie d'un exploitant agricole. Arrivée sur le marché en 2016, *Perfarmer* a développé une application qui permet de diffuser le prix des cotations des OS. Un gain de temps pour les céréaliers.

La révolution est en marche dans le secteur des céréales. De plus en plus d'exploitants font le choix se tourner vers les nouvelles technologies pour vendre leurs matières premières. Samuel Hommage est de ceux-là. Installé à l'EARL de la Motte sur la commune de Garchy, il s'est laissé convaincre il y a quelques mois de télécharger l'application *Perfarmer* créée par Edgar Chaput il nous explique pourquoi : *« Je travaille avec les établissements Martignon situé à Vailly-sur-Sauldre, dans le Cher. Ce sont les techniciens de l'entreprise qui nous ont conseillé de télécharger l'application Perfarmer. Pour eux, la situation était devenue ingérable : ils recevaient beaucoup trop d'appels de collègues qui voyant des prix intéressants sur Terre Net ou Agritel, voulaient savoir à quel prix pouvaient être achetées les matières premières »* explique Samuel Hommage. Smartphone en main, le céréalier nous explique les fonctionnalités de l'application : *« Ce qui est intéressant c'est de pouvoir avoir les cours actualisés dès 11 heures, toutes les 15 minutes environ. Ensuite lorsque vous cliquez sur l'OS qui est référencée vous pouvez voir la différence de prix entre le cours mondial Euronext et le tarif d'achat de votre coopérative ou de votre négociant. En ce qui me concerne, j'ai le détaille du tarif de la livraison de la moisson, du stockage… L'avantage c'est de pouvoir mettre une alerte en fonction de votre propre prix de vente. J'ai par exemple fixé mon tarif à 170 euros la tonne en livraison moisson, si ce prix est atteint, je vais recevoir un SMS. La réactivité est plus importante alors qu'auparavant, je pouvais mettre 30 minutes voire une heure à vendre 100 tonnes de blé »* explique le jeune céréalier. Même s'il n'est utilisateur que depuis quelques mois, le jeune exploitant agricole de 27 ans a déjà eu une première expérience de vente via l'appli : *« J'étais dans les foins fin avril, et j'ai reçu une alerte m'informant que mon prix objectif était atteint, comme je ne peux pas tout stocker, j'avais essayé d'anticiper en vendant un peu avant la moisson. J'ai donc vendu 300 tonnes de blé à 164 euros la tonne livraison moisson, un prix pour le moment qui n'a plus été pratiqué malheureusement »* déplore-t-il. Parmi les autres fonctionnalités appréciées par Samuel Hommage, on peut citer le *chat* qui permet de rentrer en contact directement avec les salariés de *Perfarmer* en cas de problèmes mais aussi les historiques des cours des années précédentes qui permet de ne pas se positionner sur un prix qui ne serait pas réaliste. Ce dernier en est convaincu, ce type d'application est devenue essentielle dans la conduite de l'exploitation : *« Pour moi c'est un pas de plus vers la rentabilité des entreprises car lorsque l'on sait qu'en quelques minutes le prix peut chuter, mieux vaut être réactif »* estime le céréalier.

Côté OS, un dispositif gagnant – gagnant

Du côté des OS, l'application permet d'offrir une souplesse dans la communication des prix. C'est le cas notamment de l'entreprise Martignon basée à Vailly-sur-Sauldre. Ce négociant qui collecte 30 000 tonnes de céréales à l'année pour 15 millions de CA avait besoin d'un outil simple et rapide pour informer aussi bien ses techniciens que ses clients du niveau des prix en temps réel. Anne Flore Martignon, adjointe de direction, revient sur les raisons qui ont amené l'entreprise à adhérer à *Perfarmer* : *« On cherchait une solution pour pouvoir transmettre nos prix à l'instant T. Les SMS, les mails, ne nous semblaient pas être un bon outil. Il fallait aussi pouvoir coller au plus près à la réalité du marché et être en capacité de pouvoir réagir à la fluctuation. Pour nous, Perfarmer est un partenaire dans le sens où nous échangeons sur les fonctionnalités et eux apportent en échange une solution à nos clients en fonction de nos demandes. Nous nous sommes lancés en décembre 2019 et pour le moment les retours de nos clients sont positifs. Cela est renforcé par le fait que nos techniciens sont les premiers fers de lance de l'appli. Grâce à elle, ils ont une meilleure idée de l'état du marché des céréales et ils peuvent ainsi en parler à nos clients. Après, je ne souhaite pas que cette application devienne un comparateur de prix même si techniquement il y aurait la possibilité. Aujourd'hui, deux tiers de nos clients sont utilisateurs de Perfarmer, ce qui est un bon début même s'il faut avant tout que l'utilisation de cette appli fasse partie d'une stratégie d'entreprise et non pas réponde à un phénomène de mode. De plus, le monde agricole n'est pas encore assez souple pour adopter collectivement ces solutions même si les choses évoluent vite : à mon arrivée, il y a sept ans, trois quarts de nos clients n'avaient pas de smartphone. Cela dit, rien ne remplacera jamais l échange humain entre l'OS et l'agriculteur ».*

THÉOPHILE MERCIER



L'application permet de comparer à partir de son propre tarif, les prix de son OS et ceux d'Euronext. Une alerte SMS permet de savoir à quel moment le prix de vente souhaité est atteint.



Samuel Hommage utilise Perfarmer depuis quelques mois et l'application lui a déjà permis de vendre 300 tonnes de blé.

« Proposer des solutions simples pour le monde agricole »

Edgar Chaput a fondé, il y a quatre ans, l'entreprise *Perfamer* en collaboration avec Michel Brousse, un agriculteur du Gers. Au départ conçue pour ordinateurs, l'application mobile a été lancée il y a un an. Depuis, ce sont près de 600 agriculteurs qui utilisent l'application. *« Nous nous adressons à l'exploitant qui a envie de vendre lui-même ses céréales et qui veut reprendre en mains sa commercialisation et ce quel que soit leur âge »* explique Edgar Chaput. *« Aujourd'hui, l'agriculteur a besoin d'outils simples qui puissent lui permettre de prendre des décisions rapidement, c'est cette simplicité qui est mise en avant par nos utilisateurs »* ajoute le fondateur. Les cours proposés dans l'application proviennent à la fois du marché mondial mais aussi de la vingtaine d'OS partenaires. *Perfarmer* n'est pas un comparateur de prix, c'est avant tout un outil d'aide à la décision : *« C'est un point important car les agriculteurs ont parfois l'habitude de travailler avec plusieurs OS, mais en ce qui nous concerne, nous demandons à l'exploitant de faire un choix. Car notre objectif ce n'est pas que le céréalier puisse d'un jour à l'autre gagner un ou deux euros de la tonne, mais bien lui permettre de sécuriser son prix dans le temps en vendant par exemple trois semaines à l'avance si nécessaire. Toutefois, s'il souhaite changer d'OS, il faut qu'il en fasse à la demande auprès de Perfarmer »* précise Edgar Chaput. Côté OS, le prix de l'adhésion varie en fonction du tonnage de collecte. *« L'idée est d'avoir des tarifs accessibles au plus grand nombre d'entreprises stockeuses »* ajoute-t-il. Derrière cette application, il y a une petite équipe de quatre personnes avec une volonté de ne pas brûler les étapes : *« Nous sommes une jeune société mais contrairement à d'autres start-up, nous avons fait le choix de ne pas recruter massivement pour pouvoir s'inscrire dans le long terme »* conclu Edgar Chaput.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Vendanges

Une récolte des plus précoces

Dans le département, les vendanges ont déjà débuté depuis une semaine pour certains domaines, avec les crémants. Une précocité rare pour être soulignée, alors que les récoltes ont traditionnellement lieu davantage autour du 10 septembre. S'il est trop tôt pour parler de prévision au niveau des rendements, la qualité semble être présente, notamment pour les blancs dont les vendanges ne débuteront qu'à partir de la semaine prochaine.


Dans l'Yonne, les vendanges ont débuté depuis une semaine, avec les crémants.

À Saint-Bris-le-Vineux, le début des vendanges a sonné lundi après-midi. *« Faire un départ un 17 août, c'est au-delà de l'exceptionnel, c'est presque de la science-fiction »*, lance Bruno Verret, viticulteur de la commune. *« Pour mes parents, la moyenne était autour du 20 septembre. Pour moi, c'est plutôt vers le 10 septembre »*.

Des vendanges précoces qui s'expliquent avec les conditions climatiques de cette année. S'il y a eu de gros coups chauds notamment début août, faisant de la casse sur la vigne avec du raisin brûlé et flétri, qui va compliquer le travail lors du tri, *« on imagine une récolte assez belle en quantité »*, indique Bruno Verret. *« On a eu la chance d'avoir de l'eau, ce que l'on n'avait pas les dernières années. Il y a eu près de 50 mm la semaine dernière, cela va aider à finaliser la maturité du raisin »*.

Alors, à quoi s'attendre au cas par cas ? *« Pour les rouges, le millésime sera compliqué car ce sont les pinots noirs qui ont le plus souffert du chaud, car la maturité était avancée. Mais cela ne veut pas dire qu'il sera mauvais. Il peut même être très bon »*, assure Bruno Verret. *« Quant aux blancs, on devrait avoir des vins avec de belles acidités et des volumes assez jolis. Cela peut faire un très beau millésime de blancs »*.

S'adapter aux règles sanitaires

Dans un contexte particulier de crise sanitaire, beaucoup s'interrogeaient sur l'organisation pour les vendanges, notamment pour trouver de la main-d'œuvre. Finalement, *« c'est une année plutôt facile pour trouver du personnel »*, affirme Bruno Verret. *« Avec la récolte précoce, beaucoup d'étudiants, qui sont arrêtés depuis un bon moment, avaient envie de travailler et de gagner de l'argent. Jusqu'à début septembre (et le retour sur les bancs de l'école), le personnel sera là. Cela peut être un peu plus compliqué ensuite »*.

Le plus gros du travail organisationnel consiste à s'adapter aux règles sanitaires pour limiter la propagation du virus. *« Les vendanges manuelles, cela veut dire du personnel, des contacts, des risques. Donc, on a commencé par proposer aux salariés permanents et aux saisonniers, d'aller faire un test Covid. Pour se rassurer et rassurer les gens avec qui ils vont travailler »*, explique le vigneron du domaine Verret. *« Et en termes de logistique, on va être un peu plus draconien que d'habitude. On est vigilant pour que les équipes restent formées : toujours les mêmes personnes dans les voitures par exemple. Pour éviter qu'il y ait un trop gros brassage »*.

Quant aux repas du midi ? *« On continue de les assurer mais sous une autre forme. On sert sur plateau au lieu de se faire passer les plats comme à l'accoutumée. Puis, on a la chance d'avoir la place nécessaire pour faire manger les salariés qu'à quatre sur des grandes tables. Avec les consignes, tant pour les déplacements en véhicule que dans le réfectoire, de garder le masque. Et dès que l'on touche quelque chose de collectif, c'est se désinfecter les mains avant »*.

Dans les vignes, la consigne pour chaque vendangeur est de garder sa vendangette tout le long de la récolte. Les sceaux sont également lavés tous les soirs. *« Le but est de limiter au maximum les risques »*.

Vendanger à la machine ? Une *« fausse excuse »*

Si certains ont prévu de faire davantage de vendanges à la machine cette année, en raison de la crise sanitaire, cela n'est pas le cas du domaine Verret, qui reste sur ses habitudes. Pour Bruno Verret, vendanger à la machine *« est une fausse excuse »*. *« Aujourd'hui, tout le monde dit qu'avec la réglementation Covid-19, c'est compliqué de vendanger à la main. Moi, je pense que l'on peut continuer de le faire. La Bourgogne est une région réputée. Vendanger à la machine avec pour seule excuse la crise sanitaire, alors que des adaptations sont possibles, c'est rogner les privilèges que nous offre la région. Certes on a des contraintes, certes c'est plus compliqué. Mais ce n'est pas insurmontable »*, confie Bruno Verret.

Pour le domaine Verret, les vendanges devraient durer près de quatre semaines, jusqu'au 8 septembre. En espérant une belle récolte au bout, tant sur la qualité que la quantité.

CHRISTOPHER LEVÉ


Le domaine Verret prévoit de vendanger jusqu'au 8 septembre.

La grêle est tombée dans le Chablisien


Photo Chambre d'agriculture de l'Yonne

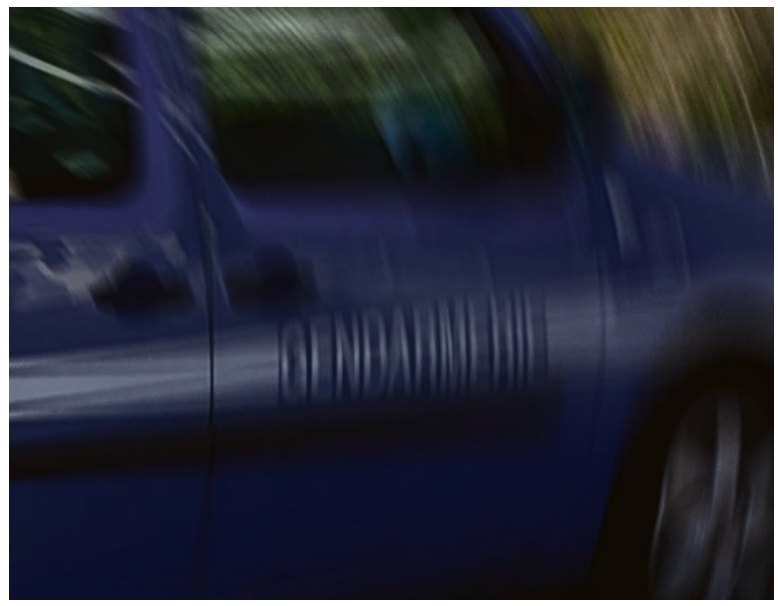
Un épisode de grêle a eu lieu dans le Chablisien le 12 août, avec des dégâts constatés dans certaines parcelles.

Le mercredi 12 août, un épisode de grêle a eu lieu en fin d'après-midi, dans le Chablisien. La Chambre d'agriculture de l'Yonne rapporte que plusieurs secteurs ont été impactés. Sur le vignoble de Serrigny, des vignes ont été touchées jusqu'à 100 % (feuilles et grappes détruites). Des vignes ont également été touchées de façon importante sur grappes avec des baies fendues ou éclatées, dans le nord de Béru. Plusieurs secteurs de Beines (Cornasse, Côte de Savant, Beauroy, Vauligneau…) : des vignes ont été touchées sur grappes de façon variable (de quelques baies éclatées à des parts plus importantes). La Chambre d'agriculture de l'Yonne indique aussi que *« dans les parcelles dans lesquelles une part notable des grappes a été touchée (avec au moins une baie fendue ou éclatée), si les conditions météo humides se confirment dans les prochains jours, des précautions peuvent être prises afin de prévenir un développement de pourriture grise »*. Ainsi, il est nécessaire d'aérer la végétation par un rognage si celui-ci avait été retardé du fait des températures caniculaires. Et éventuellement de faire un traitement préventif avec certains produits de biocontrôle dans les parcelles sensibles à la pourriture grise (abritées du vent, avec des rosées plus fréquentes).

Gendarmerie

Une recrudescence des vols agricoles observée durant les moissons

Dans le département, comme sur la scène nationale, les exploitants agricoles sont régulièrement victimes de vols en tout genre. Durant les moissons, une recrudescence a été observée dans le département avec plusieurs vols de carburant et de matériels agricoles (antenne GPS et console). La gendarmerie intervient régulièrement auprès des exploitants pour les informer des dangers et leur donner les clés pour limiter les larcins.



Une recrudescence des vols agricoles a été observée durant les moissons par la gendarmerie de l'Yonne.

Régulièrement, les agriculteurs sont confrontés à des vols sur leurs exploitations. Et l'Yonne n'est pas épargné par les larcins en tout genre. *« Dans le département, nous avons plus ou moins les mêmes menaces et les mêmes types de délinquants qui agissent aux préjudices des exploitants agricoles : cela va du vol de carburant, voire vol de véhicules, vol de bétail, vol de métaux, de matériels agricoles (notamment les GPS) »*, indique le Major Stéphane Verse, référent sûreté de la cellule prévention technique de la malveillance, à la gendarmerie de l'Yonne. *« Les GPS, c'est ce qui nous embête le plus à l'heure actuelle car c'est vraiment épisodique. On a eu une recrudescence ces derniers temps avec les moissons. Les tracteurs restent dans les champs donc il est facile pour les voleurs d'agir. C'est une tendance nationale »*, affirme-t-il.

Dans le département, ce sont les vols de carburant et de matériels agricoles dont sont le plus souvent victimes les agriculteurs. Pourquoi ? *« Car maintenant, les exploitations agricoles sont isolées. L'exploitant n'habite plus sur son exploitation, la plupart du temps. Donc les bâtiments sont seuls et les délinquants sont à peu près tranquilles. Et comme nous sommes sur des grandes surfaces, s'équiper en clôture ou en matériel de surveillance n'est pas aisé, même si certains en ont »*, poursuit le Major Stéphane Verse. Les exploitations sont cambriolées au même titre qu'une résidence.

Le carburant et le matériel agricole sont les plus volés

Alors, note-t-on une hausse des vols agricoles cette année ? *« Globalement, on est à peu près sur les mêmes bases que l'an dernier. Depuis le début d'année, on n'avait quasiment rien au niveau des préjudices agricoles. Mais là, pendant les moissons, l'Yonne, ainsi que l'Aube et le Haut Doubs ont été fortement impactés. On peut se retrouver sur les mêmes équipes qui ont agi »*, répond le Major Stéphane Verse. *« Cette année, on a eu une recrudescence de vols d'antennes GPS et de consoles pendant les moissons, ce qui n'était pas le cas les autres années où les vols étaient plus réguliers sur l'ensemble de l'année »*.

Peut-on expliquer cela avec l'effet confinement ? *« C'est une possibilité »*, confirme le Major Verse. *« Pendant cette période, très peu de véhicules tournaient, c'était beaucoup plus facile pour nous de les contrôler. Nous avons vu l'impact, même au niveau des cambriolages des résidences et autres larcins, on était plus tranquille. Là, les voleurs ont malheureusement rattrapé le retard qu'ils avaient pris pendant le confinement »*.

Faire remonter les faits à la gendarmerie

Pour lutter contre cette délinquance, le Major Stéphane Verse intervient régulièrement lors de réunions de prévention pour informer les exploitants des risques et expliquer comment les limiter. Ce dernier insiste sur l'importance de porter plainte lorsque l'on est victime d'un vol, même *« minime »*. *« Ou au moins nous faire remonter les faits »*, complète-t-il. *« Ce qui est intéressant pour nous, c'est de quantifier le nombre de faits au préjudice des exploitants. Cela nous permet de résoudre des affaires, de faire des regroupements judiciaires et de connaître les faits sur un même secteur »*, explique le Major Verse.

Le gendarme peut également intervenir à la demande des exploitants, sur leurs sites. *« On fait le tour ensemble des exploitations et on regarde comment améliorer la sécurité du site. Aussi bien sur les plans techniques, humain et organisationnel. Moi j'insiste beaucoup sur l'humain et l'organisationnel car cela ne coûte rien à l'exploitant »*, confie-t-il. *« Le plan humain, c'est l'échange de renseignements entre les différentes parties. Et l'organisationnel, c'est penser à démonter le GPS, même si cela prend quelques minutes de plus, en finissant le travail. C'est stationner les véhicules en faisant en sorte de bloquer au maximum l'accès aux réservoirs. Ce sont deux aspects primordiaux »*.

Et si un exploitant est témoin d'un vol en direct ? *« Il faut appeler le 17 immédiatement, ne surtout pas intervenir seul. On ne sait jamais à qui on a affaire en face »*, conclut le Major Stéphane Verse.

CHRISTOPHER LEVÉ

Zoom Un nouveau dispositif d'alerte par SMS ?

Actuellement, la gendarmerie et la Chambre d'agriculture de l'Yonne travaillent conjointement pour mettre en place un système d'alerte par SMS. Celui-ci consisterait à envoyer un message aux exploitants des secteurs où il y a eu un vol, voire à l'ensemble des agriculteurs du département suivant les faits. *« Un échange d'information à l'instant T »*, comme le dit le Major Stéphane Verse, qui pourrait permettre aux exploitants agricoles de davantage faire attention et d'éviter d'avoir des visites malveillantes de jour, comme de nuit.



Effractions

La FDSEA de l'Yonne est à pied d'œuvre

Face à la recrudescence des vols de matériel agricoles, de carburant mais aussi d'intrusions dans les élevages, la FDSEA 89 propose cet hiver, des formations sur la prévention.

Mieux vaut prévenir que guérir… Cet adage se vérifie encore lorsque l'on aborde la question des effractions en milieu rural. Les agriculteurs sont de moins en moins présents sur le lieu même de l'exploitation ce qui facilite les vols de nuit, mais aussi en pleine journée. Cette situation et la présence de matériel et de carburant dans les hangars attirent les convoitises des gens mal intentionnés.

La FDSEA de l'Yonne avait déjà collaboré avec la gendarmerie de l'Yonne qui était à plusieurs reprises venue expliquer comment se prémunir au mieux pour complexifier la tâche des voleurs. La collaboration avec la gendarmerie est impérative dans le cadre de notre mission de défense de la ruralité.

La gendarmerie de l'Yonne avait donc été sollicitée pour intervenir auprès des retraités agricoles pour les informer sur leurs droits et sur les moyens de détecter les arnaques qui fleurissent un peu partout sur internet et au téléphone.

Des formations en novembre

La FDSEA de l'Yonne avait également fait intervenir un gendarme pour une formation inédite sur les intrusions en élevage. Là aussi, des mesures de protection peuvent être mises en place mais le représentant des forces de l'ordre avait aussi expliqué les procédures, comment porter plainte et les éléments qui permettent de faire aboutir cette plainte.

Cette année, la FDSEA de l'Yonne, en collaboration avec la gendarmerie de l'Yonne, propose à ses adhérents actifs, mais aussi retraités, des journées de formation à la prévention des vols en milieu rural. Ces formations se dérouleront au mois de novembre sur tout le département.

Le matin la gendarmerie présentera les dispositifs de sécurisation et les principes de prévention. Des exercices pratiques seront proposés aux participants : installation de vidéo surveillance, éclairage, pose de dispositif de géolocalisation du matériel. Ses formations seront complétées par un conseiller en assurance pour informer sur les droits et devoir de chacun et les garanties en cas de cambriolage. Une intervention des pompiers sur la sécurité incendie est aussi prévue.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de la FDSEA 89 (03 86 49 48 10) si vous êtes intéressés. Ces formations seront gratuites grâce à la participation de Vivea.

FDSEA DE L'YONNE

Hommage à André Bouclet

Un visage du syndicalisme agricole nous a quittés

Ancien président de la section des anciens exploitants (SDAE) de l'Yonne, de l'Afdi (Agriculteurs français et développement international), et du canton de Charny à la FDSEA 89, André Bouclet est décédé le vendredi 19 juin dernier à Joigny. Retour sur un homme engagé qui a voué sa vie à aider les autres.



André Bouclet, à droite, s'est beaucoup engagé à l'Afdi, notamment au Sénégal dans la région de la Casamance.

« Il était très engagé et j'admirai cela. C'est avec une détermination comme il avait que l'on fait bouger les choses ». C'est par ces mots que Thierry Desvaux, membre de l'Afdi (Agriculteurs français et développement international), décrit André Bouclet, un visage important du syndicalisme agricole icaunais, qui nous a quittés le vendredi 19 juin, à Joigny.

Né le 24 octobre 1926 à Arrou (Eure-et-Loir), André Bouclet a vécu une grande partie de sa vie en Puisaye, dans la commune de Perreux. *« Il fut président du canton de Charny de la FDSEA de l'Yonne »*, indique Daniel Hardoin, membre de la SDAE (Section des anciens exploitants) de l'Yonne, qui lui a succédé à la présidence du canton de Charny. *« Il était au service des autres, toujours à l'écoute »*, ajoute-t-il.

Un homme engagé

Ancien président de la SDAE et de l'Afdi, ancien président du canton de Charny de la FDSEA, ancien membre de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ancien administrateur à la caisse du Crédit Agricole de Charny et à la coopérative de céréales de Charny, ancien délégué MSA, André Bouclet a voué sa vie à aider les autres. Une personne *« engagée syndicalement »* qui s'intéressait *« à beaucoup de choses »*, rappelle Marie-Jeanne Rondeau, présidente de la SDAE de l'Yonne. *« Il a été un vrai militait, désintéressé, qui se souciait de la promotion des personnes. Il était très attentif aux autres »*, détaille André Thomas, ancien président de la FDSEA 89. *« Dans les années soixante-dix, il y avait de grosses bagarres par rapport au foncier et à l'agrandissement des exploitations. André Bouclet était très engagé là-dedans. Il a conduit des actions contre certains gros accapareurs de terres. Il était toujours soucieux que chacun puisse évoluer, s'agrandir, se développer, s'épanouir »*, poursuit-il.

Exploitant en polyculture-élevage laitier, il a obtenu la médaille du mérite agricole durant sa carrière. André Bouclet a été inhumé le mercredi 24 juin au cimetière de Perreux. Une inhumation précédée d'une cérémonie religieuse à l'église du village.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Agenda

21/08 Marché à la ferme de Bouy Vieux

La ferme de Bouy Vieux, à Brienon/Armançon, organise un marché de producteurs et d'artisans locaux, le vendredi 21 août, de 16 heures à 20 heures. Viandes, fromages, yaourts, crèmes fraîches, crémants, miels, huiles, bières et autres productions locales sont à retrouver sur ce marché à la ferme. Stand de glaces artisanales et expositions de peintures et dessins sont à découvrir sur place, route de Bussy-en-Othe, à la sortie de Brienon (D140).

14/09 Assemblée générale de l'Association de défense et de promotion du fromage de Soumaintrain

Le 14 septembre, à 14 heures, à la salle des fêtes de Soumaintrain (7 grande rue) se tiendra les assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'Association de défense et de promotion du fromage de Soumaintrain. Une intervention thématique sur l'influence du changement climatique sur l'alimentation des vaches laitières en zone IGP, par Alyzé et CLCO aussi lieu lors de l'après-midi.

03/09 Innov'action : produire des plants de pommes de terre

Le jeudi 3 septembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une matinée Innov'action, de 9 h 30 à 12 h 30 dans les locaux de la Chambre d'agriculture (14 bis rue Guynemer à Auxerre) sur le thème : produire des plants de pommes de terre. La présentation de la filière, l'itinéraire de production et l'approche économique, les opportunités dans l'Yonne et les témoignages d'agriculteurs sont au programme de la matinée.
Une seconde journée sur le même thème aura lieu le jeudi 17 septembre, de 10 h 30 à 12 h 30, à Cuma Gâtiplant (Grandevilliers, Gironville-su-Essonne, 91) avec une visite du site de triage-calibrage-stockage-conditionnement et échanges avec les membres de la Cuma Gâtiplant.

En bref

Canicule Vigilance pour les transports d'animaux

En ces périodes de fortes chaleurs, il est interdit de transporter des animaux vivants entre 13 heures et 18 heures dans le département, sauf dérogation (application de l'arrêté du 22 juillet 2019). Ainsi, l'interprofession préconise l'adaptation des horaires par tous les opérateurs de la filière et des transporteurs, afin de gérer au mieux cette période entre les différents maillons de la filière. Les abattoirs adaptent la présence du personnel en fonction des besoins des apporteurs. Et les éleveurs, les centres de rassemblement et les marchés aux bestiaux s'organisent pour que les animaux soient mis à disposition avec leur passeport au moment opportun. Toutes les informations sur la gestion du transport lors de forte chaleur sont à retrouver sur le site : www.interbev.fr/canicule.

Pêche à l'aimant Quelle réglementation ?

Dans un communiqué, la Préfecture de l'Yonne rappelle que *« sans autorisation administrative, la pratique de la pêche à l'aimant est illégale puisque toute prospection doit être considérée comme archéologique dès lors que sa finalité est la recherche de vestiges à caractère archéologique, historique ou militaire »*. Ainsi, les règles de la pêche à l'aimant sont identiques à celles encadrant les fouilles ou la détection d'objets enfouis : sur terrains privés l'autorisation du propriétaire est requise (l'autorisation du Préfet est obligatoire si l'objet de la pêche a pour but la recherche d'un objet intéressant l'histoire, la préhistoire, l'art ou l'archéologie), et pour les cours d'eaux, lacs, rivières, fleuves et canaux, l'autorisation de l'État est requise.

La préfecture rappelle également que cette pratique est dangereuse. *« Elle peut amener à la découverte de munitions non explosées dans les cours d'eaux »*, pouvant engendrer des risques multiples : explosion de la munition, fuite d'un produit incendiaire, fuite d'un agent toxique de guerre ou encore détournement de la munition pour une action malveillante.

Rendez-vous

Fête des vins de Chablis Une édition 2020 pas comme les autres

Crise sanitaire oblige, la 72e édition de la Fête des vins de Chablis, qui se tiendra les 24 et 25 octobre prochains, ne pourra pas avoir lieu sous sa forme habituelle. L'Office du Chablis et le BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne) ont décidé d'adapter l'événement cette année, pour devenir, de manière éphémère, une fête en caves. Une fête qui se déroule habituellement dans le centre-ville de Chablis.

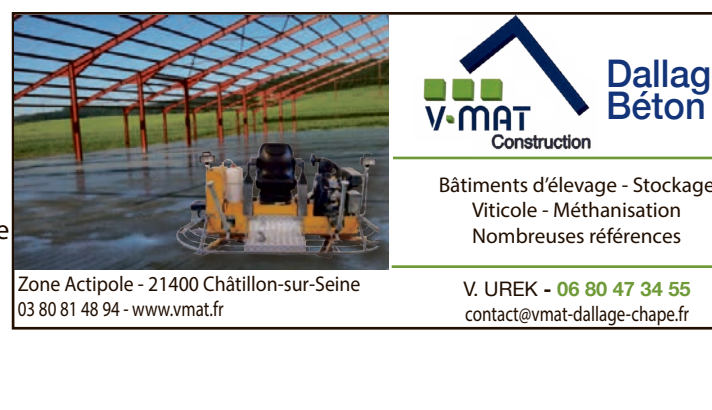
Le temps d'un week-end, « les vignerons du Chablisien et du Grand Auxerrois sont invités à ouvrir leurs caves de 10 heures à 18 heures pour accueillir les amateurs de vins autour de dégustations gratuites », indiquent les organisateurs. Pour l'occasion, le traditionnel verre de la fête sera offert aux visiteurs. Les vignerons pourront aussi proposer des visites et animations durant le week-end.

La liste des caveaux participants est à retrouver sur le site Chablis.fr, sous la rubrique « Actualités ».

Cependant, cette année, le baptême du millésime, le banquet et le défilé de la Confrérie des Piliers chablisiens, ainsi que les intronisations, ne pourront pas avoir lieu.

Pour rappel, la Fête des vins de Chablis met en avant la découverte et la dégustation des appellations chablisiennes. Elle célèbre aussi l'arrivée du nouveau millésime.

Vous êtes abonné au journal Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



Les moissonneuses-batteuses plus pe

La capacité à récolter tous types de récolte et l'augmentation du débit des moissonneuses-batteuses sont les grands atouts des coupes à tapis de type Draper.

Les barres de coupe Draper se distinguent par l'utilisation de trois tapis inclinés. Les deux latéraux ramènent la récolte vers le centre du tablier. Le tapis central, en une ou deux parties, est associé à un tambour à doigts escamotables et guide le flux de matière vers le convoyeur. Ces coupes, dépourvues de grosse vis d'alimentation sur toute leur largeur, se complètent d'une vis supérieure pour réguler l'alimentation des cultures les plus volumineuses, comme le colza. Elles se déclinent avec un tablier rigide ou flexible. La seconde configuration présente l'intérêt de pouvoir travailler au ras du sol pour ramasser l'intégralité de la récolte. Elle se rigidifie manuellement ou depuis la cabine, selon les marques, pour passer des protéagineux aux céréales, par exemple. Les plateformes Draper, initialement développées pour la récolte du soja en Amérique du Nord et au Canada, arrivent progressivement en France pour deux raisons : le gain de performance et le retour dans les assolements des protéagineux.



Crédit : Claas

Les coupes Draper améliorent l'alimentation des organes de battage et optimisent le débit de chantier



MF IDEAL_230x3.indd 1 09/07/2020 14:18

Une alimentation plus régulière du batteur

La meilleure alimentation optimise le fonctionnement du batteur. Les plateformes traditionnelles ont tendance à amener la matière par paquets, tandis que les tapis l'acheminent plus régulièrement vers le convoyeur. Le système de battage mieux alimenté est alors capable de traiter davantage de volume de récolte. Lors de démonstrations durant la campagne 2018, Claas et Case IH indiquent avoir observé, dans de bonnes conditions, un gain notable de débit de chantier. Leurs moissonneuses-batteuses



Crédit : John Deere

Sur les coupes Draper, les tapis remplacent la grosse vis d'alimentation des plateformes classiques.



Crédit : D. Laisney

Certaines coupes Draper se déclinent avec un tablier flexible idéal pour récolter les cultures au ras du sol, telles que le soja, les pois, les lentilles. Elles se rigidifient pour les céréales.

rformantes avec les coupes Draper



Crédit : Honey Bee

Les rabatteurs sont spécifiques sur les coupes Draper.

ont ainsi pu conserver la même vitesse d'avancement après le remplacement de la plateforme conventionnelle par un modèle Draper plus large de 1,50 m. MacDon annonce des augmentations de capacité jusqu'à 25 %, dans certaines conditions. Les modèles Draper sont, à largeur identique, plus chers à l'achat et plus lourds. Par exemple, chez Claas, la coupe à tablier télescopique Vario 1080 (3 665 kg) est au prix tarif 2020 de 76 240 euros, la Convio 1080 (4 000 kg) est annoncée à 87 775 euros, alors que la Convio Flex 1080 (4 050 kg) coûte 104 180 euros. Les variantes Draper flexibles présentent cependant l'intérêt de remplacer deux



Crédit : New Holland

Les plateformes Draper sont, à largeur identique, plus chères à l'achat et plus lourdes que les coupes classiques.



Crédit : Claas

La vis supérieure des coupes Draper n'a d'intérêt que pour les cultures hautes, telles que le colza.



Les coupes Draper se composent généralement de trois tapis. Les deux principaux ramènent la récolte vers le centre, tandis que le troisième dirige la matière vers le convoyeur.

L'offre en coupes Draper flexibles

Case IH : 9,15 ; 10,68 ; 12,2 et 13,72 m
Claas : 7,7 ; 9,3 ; 10,8 et 12,3 m
Geringhoff : 7 et 12,2 m
Honey Bee : 7,6 ; 9,1 ; 10,9 ; 12,2 ; 13,7 et 15,2 m
John Deere : 9,15 ; 10,7 ; 12,2 et 13,7 m
MacDon : 9,1 ; 10,7 ; 12,2 et 13,7 m
New Holland : 9,15 ; 10,68 et 12,2 m

coupes : la plateforme flexible et celle à tablier télescopique. Elles ne demandent alors qu'à investir dans un seul chariot de transport.

David Laisney



Sarl MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Télématique : des données en quête de débouché

Les principaux leviers pour faire adopter la télématique ne sont plus le transfert des cartes de rendement ou l'affichage du niveau de carburant de la moissonneuse-batteuse. Les arguments se tournent désormais vers l'amélioration du service des concessionnaires.



Crédit : Claas

La télématique (ou télémétrie) est l'envoi en temps réel via le réseau de téléphonie mobile (vers le PC et/ou le téléphone de l'agriculteur, au concessionnaire, au constructeur, etc) d'informations sur la machine. Représenté ici, le partage de lignes de guidage entre les différentes machines intervenant sur un chantier de moisson.

Suivi de flotte en temps réel, transfert de données, partage de lignes de guidage ou encore de réglages, formation à distance, gestion de l'entretien, analyse rétrospective des chantiers... Les possibilités offertes par la télématique – l'échange en temps réel des données machine – sont nombreuses. L'une des plus évidentes n'est autre que le transfert direct des cartes de rendement et d'humidité, évitant de recourir à une clé USB. Soit le remplacement d'une opération « *manuelle* » à répéter (trop?) fréquemment, et susceptible d'induire une perte de données. Mais malgré les bénéfices potentiels, le niveau d'adoption de cette technologie reste encore faible.

Peu de cartographie et de suivi de flotte

Quand les trois quarts des moissonneuses-batteuses vendues disposent désormais d'un capteur de rendement, seuls 4 % des agriculteurs en consultent les cartes (source : Observatoire des usages de l'agriculture numérique, AgroTIC). Leur usage complexe (étalonnages, transfert des fichiers, faible valorisation, manque d'outils d'interprétation) et l'accompagnement insuffisant des réseaux de distribution freinent le développement de cette étape de l'agriculture de précision susceptible de dégager 6 euros par hectare, selon John Deere. Alors que, suivant les constructeurs et le nombre de machines en parc, l'abonnement au service de télématique est facturé entre 300 et 800 euros par an. Le suivi de flotte – localisation et état de fonctionnement des machines – avait aussi éveillé l'intérêt des entrepreneurs de travaux agricoles : pour aider leurs salariés à trouver une parcelle, ou encore prédire le ravitaillement en gazole. On imaginait aussi l'intérêt des réglages à distance pour aider un conducteur peu expérimenté, la télématique permettant même de les partager et/ou les répliquer dans des situations analogues. Le partage des lignes de guidage semble désormais séduire davantage. « *La demande augmente avec la taille des exploitations et le travail partagé* » note Kevin Étienne, chez John Deere, tout en déplorant comme ses concurrents que le taux d'utilisation peine encore à décoller. « *Je ne connais pas encore une seule ETA qui analyse tous les matins les données, comme cela peut être le cas dans l'industrie. Les entrepreneurs suivent encore leurs machines chez le client, note Aurélien Pichard, chez New Holland. La télématique est souvent retenue en test. Mais le moindre paramétrage à faire aux champs est source d'abandon. On le voit avec les capteurs de rendement et d'humidité.* »

Un service en étroite liaison

Certes, la temporalité des moissons – une période où la perte de temps n'est pas tolérée - n'aide pas. Aurélien Pichard espère alors que le nouveau portail de visualisation des cartes de rendement (issu du rachat d'AgDNA par CNH en 2019) permettra d'améliorer le taux d'utilisation de la télématique pour sa marque. A l'usine des moissonneuses-batteuses New Holland de Zedelgem, où l'on aimerait connecter toutes les machines, l'enjeu est encore plus grand : « *On remonte les codes d'erreurs, et on a actuellement deux personnes qui les analysent. Un concessionnaire français est engagé dans un projet pilote, avec une personne qui suivra toutes les machines en parc pendant la saison 2020. Chez Iveco à Turin, le groupe a déjà une énorme salle de contrôle où l'on visualise tous les camions d'Europe, pour détecter les anomalies et en avertir les propriétaires. C'est ce qui va arriver avec les moissonneuses-batteuses. Nos*







Crédit : New Holland

Chez New Holland, le portail « MyPLM » permet d'accéder (via un modem à 2 cartes SIM capable d'utiliser le réseau 5G) aux données des moissonneuses-batteuses CX et CR depuis un bureau.



Crédit : John Deere

Quelques concessions pionnières mettent actuellement en place un service dédié à l'analyse des paramètres remontant via la télématique, pour identifier les avaries, la planifier les entretiens et préconiser des réglages.

solutions « 24 heures » lancées en janvier rejoignent cette idée », explique Aurélien Pichard.
Claas ne déplacera plus les mécaniciens de concession pour assurer les mises à jour des Lexion : « Avec la fonction Remote Service, on demande seulement au client de démarrer la machine dans sa cour à un moment donné », note le spécialiste de la marque Thibault Lefèvre. Quant à John Deere, qui offre actuellement cinq ans de connectivité au service JD Link Connect (transfert de données sans fil et accès distant à la console), le constructeur en profite aussi pour gérer l'entretien : « *Les codes pannes sont disponibles sur le téléphone portable du client, et s'il le souhaite, sur le tableau de bord de l'atelier référent. Le technicien peut partir en dépannage avec des pièces et éviter des déplacements inutiles. Les outils de diagnostic à distance permettent de faire des gains estimés pour une flotte de matériels à 1,40 euro par hectare*», note Kevin Étienne, spécialiste produit, avant d'évoquer le dispositif d'anticipation des pannes Expert Alert : « *Remplacer préventivement une pièce comme un échangeur EGR permet de gagner 4 heures en saison. Pour un entrepreneur qui peut faire 300 euros de chiffre d'affaires par heure, cet exemple représente un gain de productivité de 1 200 €.* »

Du global au local

À moyen terme, la télématique permettra aux concessionnaires de mieux cerner les attentes de leurs clients : « *Alors qu'en France, on n'a jamais vendu autant de chevaux par mètre de barre de coupe, la télématique permet d'objectiver la mécanisation. L'analyse de la charge moteur pourra aider à préconiser le bon modèle* », remarque Thibault Lefèvre. Et si la télématique laissait espérer il y a quelques années, la possibilité du réglage à distance par un expert, la multiplication des capteurs et le développement d'automatismes chez toutes les marques semblent avoir rendu cette fonctionnalité obsolète. Car, la remontée de masses de données a justement permis d'améliorer les algorithmes, donc la pertinence des préconisations automatiques. « *Dès 2021 sur les nouvelles Lexion, nous proposerons aux concessionnaires des réglages d'origine adaptés à leur secteur* » annonce Thibaut Lefevre chez Claas. Avec la télématique, celui qui partage ses réglages et les résultats qui en découlent, participe désormais à améliorer les performances de toutes les moissonneuses-batteuses, dans la parcelle d'à côté, comme sur un autre continent.

Guillaume Le Gonidec

OFFRE PROMOTIONNELLE
sur
Moissonneuses-batteuses

5 échéances à 0%*
(jusqu'au 31/10/2020)

Commandez avant le 30 octobre 2020 et bénéficiez de notre offre exceptionnelle (1er à 12 mois de livraison). Sur toutes les moissonneuses-batteuses John Deere neuves.



* Offre valable du 1er août au 31 octobre 2020 pour tout achat d'une moissonneuse-batteuse John Deere neuve chez les concessionnaires de la marque. Exemple : pour un crédit de 10 000 €, démarrage du prêt à la livraison, vous remboursez 5 échéances annuelles, la 1ère échéance de 2 000 € à 12 mois de la livraison et les suivantes de 2 000 € de 12 mois en 12 mois. TEG annuel fixe de 0,302 % (frais de dossier maximum de 90 € inclus et hors assurances facultatives). Durée totale du crédit 60 mois - Remboursement total du crédit : 10 090 € (frais de dossier maximum de 90 € inclus et hors assurances facultatives). Cet exemple ne constitue pas une offre de prêt, mais une simple information n'ayant aucun caractère contractuel, réservée à une clientèle professionnelle. Toute demande de crédit est soumise à l'acceptation de John Deere Financial SAS RCS Orléans B421 649 161

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE



Les pneus évoluent pour maîtriser la

Les constructeurs de moissonneuses-batteuses ont vu leur catalogue de pneumatiques s'étoffer ces dernières années, afin de concilier gabarit routier, hautes performances et respect du sol.



Crédit : Ludovic Vimond

Les technologies IF et VF, combinées à des montes de plus grand diamètre, permettent d'offrir une empreinte au sol de grande surface, tout en limitant le gabarit hors-tout de la machine.

Les moissonneuses-batteuses affichent des capacités toujours croissantes. Les plus puissantes des dernières générations frôlent les 800 chevaux et disposent d'une trémie jusqu'à 18 000 litres, des valeurs multipliées par deux en 20 ans. Parallèlement, le poids des machines suit la même logique. Les largeurs autorisées sur la route restent les seuls paramètres qui ne changent pas. La largeur hors-tout ne doit pas dépasser les 3,50 mètres sans véhicule d'accompagnement et 4,50 mètres (avec escorte) pour ne pas figurer dans la famille des convois exceptionnels. Dans la mesure du possible, la main-d'œuvre étant pleinement mobilisée, les céréaliers et entrepreneurs cherchent à ne pas dépasser les 3,50 mètres pour circuler en toute autonomie sur les routes. Or, les pneumatiques qui servent à limiter le tassement du sol sont généralement en cause dans le gabarit imposant de ces automotrices.

Plus de charge, plus de surface d'empreinte

Pour répondre à toutes ces contraintes, les caractéristiques des pneumatiques ont beaucoup évolué ces deux dernières décennies.

Les indices de charge ont augmenté, ce qui a permis d'absorber une partie de la prise de poids des moissonneuses-batteuses et/ou d'abaisser la pression de gonflage pour augmenter l'empreinte au sol sans impacter le gabarit.

Parmi ces nouvelles générations, sont apparus en récolte les pneus IF (improved flexibility – flexibilité améliorée) et VF (very improved flexibility – flexibilité beaucoup améliorée) qui, du fait de flancs de conception spécifique, permettent de réduire respectivement de 20 et 40 % - certains manufacturiers annoncent jusqu'à 55 % - la pression pour une même charge appliquée ou d'augmenter des mêmes valeurs la charge pour une même pression comparativement à un pneu classique de taille identique. En outre, entre un VF et un pneu classique, pour une même charge appliquée, la surface d'empreinte peut être accrue jusqu'à 25 %, principalement dans le sens de sa longueur.

Des pneus jusqu'à 2,10 m de diamètre

L'autre moyen d'accroître l'empreinte dans sa longueur consiste à augmenter le diamètre du pneumatique. En l'espace de deux décennies, les moissonneuses-batteuses se sont ainsi équipées de pneumatiques de plus grande taille. Quand une machine de 300 chevaux acceptait des pneus de 1,65 m de diamètre à l'avant au début des années 2000, une moiss-batt de même puissance aujourd'hui peut loger des



Fendt IDEAL : recolour your harvest

La Fendt IDEAL représente à elle seule un concept de moissonneuse-batteuse totalement nouveau. Notre service recherche et développement a été particulièrement attentif à l'efficacité, la qualité élevée des céréales et de la paille, la fiabilité absolue, la facilité et la logique d'utilisation, ainsi qu'à la technologie unique de capteurs pour une configuration optimale des machines. Recolour your Harvest.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA
89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com



DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19
• Agents : Ets Jerusalem
Ets Boblin

ETS MARÉCHAL
• Donzy 03 86 39 30 51
• Corbigny 03 86 20 04 78
• St Satur 02 48 54 12 97

CASE IH AGRICULTURE
POUR CEUX QUI EXIGENT PLUS

compaction et le gabarit



Crédit : Claas+

Les chenilles ne sont plus aujourd'hui l'apanage des très gros modèles, à l'image de cette moissonneuse-batteuse cinq secoueurs.



Crédit : Spring Water Acres

Pour limiter la compaction, les manufacturiers proposent des pneumatiques de plus en plus larges, comme ce Goodyear Optitrac LSW 1400/30R46, de 1,40 m de large et 2,11 de diamètre. Le frein reste le gabarit sur la route.

modèles de 1,95 mètre. La monte des plus grosses machines tutoie aujourd'hui les 2,05-2,10 mètres. Même constat pour les pneus arrière, qui atteignent désormais 1,75 m de diamètre et 750 millimètres de large.

Aussi, la combinaison de la technologie VF et l'augmentation des diamètres permettent aujourd'hui d'avoir une plus grande empreinte au sol avec un VF de 710 millimètres (710/70R42) qu'un 900 millimètres (900/60R32) à carcasse standard. Le gabarit reste inférieur à 3,50 mètres de large dans le premier cas, quand une escorte est obligatoire dans le second.

La chenille en alternative

Malgré tout, vu l'augmentation importante des capacités de trémie, l'impact sur la compaction des sols demeure globalement neutre, quand il n'est pas négatif sur certains modèles. Sur les plus grosses moissonneuses-batteuses, qui dépassent les 19 tonnes à vide, les constructeurs n'ont eu d'autres choix que de monter des chenilles, aussi bien pour l'homologation routière que pour limiter la compaction des sols. En agrandissant de manière conséquente la longueur d'empreinte, les machines à chenilles sont bien souvent plus compactes que les celles à pneus. La tendance chez les constructeurs pousse à étoffer cette solution sur les modèles plus petits. Les évolutions sur les chenilles en termes de suspension ont en effet gommé un gros point noir, outre le prix, à savoir le confort.

LUDOVIC VIMOND



Nos bases et magasins

CORMAT

Zone plein Est - 52000 CHAUMONT
Zi des Franchises - 52200 LANGRES
Rue Corneille - 21800 NEUILLY LES DIJON

Conditions «morte-saison» MAXI sur les Moissonneuses batteuses



deutz-Fahr.com
Rejoignez-nous sur Deutz-Fahr France
Deutz-Fahr recommande l'utilisation des pièces et lubrifiants d'origine
Deutz-Fahr est une marque du groupe SDF
DEUTZ FAHR

VOTRE CONCESSIONNAIRE

MALECOT POIRIER AGRI

58 St Loup 03 86 26 24 49

- 58 Varennes Vauzelles **03 86 71 62 90**
- 58 St. Hilaire **03 86 76 16 87**
- 18 Crézancy **02 48 79 02 30**
- 89 Ligny le Chatel **03 86 47 43 62**

Nos agents font notre force
Ets Bourgeat - 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

Agriculture biologique

Équipé pour le triage des semences

Le triage des semences à la ferme est une pratique répandue en grandes cultures ou en élevage. En agriculture biologique, cette pratique revêt plusieurs intérêts. Témoignage de Jean-Charles Jocteur céréalier bio et associé de la SARL Menajoc à Corbas.



Le nettoyeur séparateur va reprendre du service au moment de la récolte des céréales. Une partie de la parcelle est sélectionnée pour la semence à trier, comme l'explique Jean-Charles Jocteur.

Malgré une production de semences biologiques de grandes cultures en hausse, la difficulté d'approvisionnement en variétés adaptées et des prix trop élevés sont constatés. C'est ce qu'a révélé une étude menée il y a quelques années par l'Agence bio. Dans ce contexte, de plus en plus d'agriculteurs, notamment en agriculture biologique, font le choix de produire eux-mêmes leurs semences. C'est le cas des associés de la SARL Menajoc à Corbas : Jean-Charles Jocteur et Sébastien Maldera. En agriculture biologique (AB) depuis onze ans, la SARL Menajoc est spécialisée dans la production de blé, orge, triticale, soja, colza, sorgho avec de petites surfaces de pois chiches et de lentilles. Elle compte aussi des prairies de luzerne et de trèfle. Les productions céréalières sont vendues au Moulin Marion et à Bio-Agri. Une partie du blé est également transformée à la ferme en pain par Sébastien Maldera. Les pains sont vendus en direct sur les marchés et en Amap.

Plus d'autonomie

« Le triage des semences à la ferme a démarré lors du passage à l'AB. Nos objectifs sont d'avoir un joli grain, propre (sans mauvaises herbes, cailloux, insectes…). Économiquement, c'est intéressant car acheter des semences bios est onéreux. Par exemple, sur 1 000 € la tonne de blé, on gagne environ la moitié. Je tends donc vers une certaine autonomie au niveau des semences et je peux faire facilement mes propres mélanges variétaux. Pour toutes ces raisons, nous avons investi dès 2009 dans un trieur », explique Jean-Charles Jocteur. Depuis l'an dernier, il a investi dans un outil beaucoup plus moderne que son vieux trieur à plans. Moyennant 25 000 € (monté et installé), le nouveau nettoyeur séparateur permet d'effectuer un triage plus précis, calibré et plus rapide des céréales à paille et du soja et un prétriage des lentilles et pois chiches. *« Sa puissance d'aspiration est plus élevée et la surface de grille plus importante, je trie environ 10 t par heure. Il faut compter une grille par espèce »*, poursuit l'agriculteur.



Moyennant 25 000 € (monté et installé), le nettoyeur séparateur permet d'effectuer un triage plus précis, calibré et plus rapide des céréales à paille et du soja et un prétriage des lentilles et pois chiches.

Le nettoyeur séparateur va reprendre du service au moment de la récolte des céréales. Une partie de la parcelle est sélectionnée pour la semence à trier. Une fois dans la remorque, ce grain est acheminé jusqu'au plan de grilles supérieur de la machine qui se déplacent dans un mouvement doux et horizontal, tandis que le plan de grilles inférieur a un mouvement plus oblique. Une fois l'émottage et le triage effectués, les semences propres et dépoussiérées sont stockées dans des silos entre juillet et octobre. *« Pour le blé par exemple, cela représente entre 5 et 6 t de semences. Les déchets du triage notamment les petits grains sont valorisés auprès d'éleveurs de volailles »*, complète Jean-Charles Jocteur. Il met volontiers son nouvel équipement à disposition de voisins agriculteurs bio car les prestataires qui proposent ce service le font surtout pour les agriculteurs conventionnels.

EMMANUELLE PERRUSSEL



Jean-Charles Jocteur et Sébastien Maldera (la SARL Menajoc) produisent du blé, orge, triticale, soja, colza, sorgho avec de petites surfaces de pois chiches et de lentilles. Une partie du blé est également transformée à la ferme en pain.

TERRANO GX
La référence en polyvalence

VOS CONCESSIONNAIRES EXCLUSIFS
BOUCHERON SAS
Lézines
03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges
03 86 33 11 24
EUROPAGRI
St Clément
03 86 83 02 01
Brienon
03 86 43 07 90
MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise
03 80 35 80 66
DAFP
Toucy
03 86 44 00 77
Venoy
03 86 44 00 19
MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles
03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan
03 86 76 16 87
HORSCH
horsch.com

Technologie

Des pneus de plus en plus connectés

Les pneus n'échappent pas au numérique. De nouvelles informations sont désormais disponibles en cabine via des capteurs.



Photo : Nokian

Chez Nokian, équiper son pneu d'un capteur de pression, de température et d'usure prolonge sa garantie d'un an.

Ces dernières années, les manufacturiers ont vu leur catalogue s'étoffer et se diversifier avec l'arrivée de capteurs. Les premiers arrivés sur le marché des pneumatiques agricoles sont le TPMS, pour Tire Pressure Monitoring Systems ou systèmes de gestion de la pression des pneumatiques. Placés en lieu et place de la valve, ces capteurs communiquent sans fil avec un petit moniteur en cabine informant de la pression, voire de la température dans chaque pneu. Des seuils peuvent être paramétrés, avertissant alors le chauffeur d'une chute de pression trahissant une fuite ou encore d'une surchauffe liée à une vitesse trop élevée par rapport à la charge. Ces informations évitent ainsi d'arriver dans des contextes risquant rapidement dégrader le pneumatique. Si les boîtiers, pouvant recevoir l'information de 16 pneus maximum (selon les modèles), sont généralement alimentés par une prise 12 volts, les capteurs disposent de leur propre source d'énergie, affichant une autonomie de 5 ans. Seule contrainte, ils ne sont pas compatibles avec un remplissage à l'eau du pneu. Compter entre 350 et 450 euros pour l'équipement de quatre pneumatiques.

Capteurs et télégonflage

En 2019, Trelleborg a connecté ces capteurs au système de télégonflage CTIS+ codéveloppé avec Dana, ainsi qu'à son application de calcul de la charge TLC Plus (Trelleborg Loac Calculator Plus). Le chauffeur du tracteur peut ainsi faire varier la pression des pneus directement depuis la cabine, en fonction de la pression recommandée, déterminée par le calculateur de charge. Il mesure les écarts potentiels entre la pression optimale et la pression de gonflage réelle des pneus et relaie ces informations, avec les ajustements recommandés, via une connectivité sans fil à l'appareil mobile ou à l'ordinateur du chef d'exploitation via le cloud.

L'automne dernier, Continental et Nokian ont également dévoilé leur propre capteur. Celui-ci est collé sur la face intérieure du pneu, et non à la place de la valve. Le modèle de Continental informe de la température et de la pression et équipe de série les nouveaux pneumatiques VF TractorMaster Hybrid.

Supervision depuis le smartphone

Affichant une autonomie de 5 ans, le capteur Intuitu de Nokian augmente d'un an la garantie du pneu Nokian qui en est équipé et communique avec l'application du smartphone. Cette application donne la possibilité d'enregistrer les informations de toute une flotte de véhicules (jusqu'à 200). Ces données peuvent être transmises, avec l'accord du propriétaire de la machine, aux services de support technique, mais aussi de recherche et développement. Ce dernier bénéficie ainsi d'un volume conséquent de paramètres pouvant servir à l'amélioration des pneumatiques. Si à son lancement, seules la pression et la température sont disponibles, elles seront complétées au cours de l'année 2020 par d'autres informations, à commencer par le taux d'usure.

LUDOVIC VIMOND

▶ Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92 - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

QUAD POLARIS SPORTSMAN T3
8 490 €TTC à partir de 7 075 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Photo : D. Laisney

Les capteurs de pression et de température équipent en standard les pneus VF TractorMaster Hybrid de Continental.



Photo : L. Vimond

Trelleborg combine les capteurs de pression, au système de télégonflage et à l'application de calcul de charge TLC Plus.



Photo : L. Vimond

Nombre d'équipementiers proposent des capteurs de température et de pression à installer à la place de la valve, et connectés à un petit terminal en cabine (au centre).

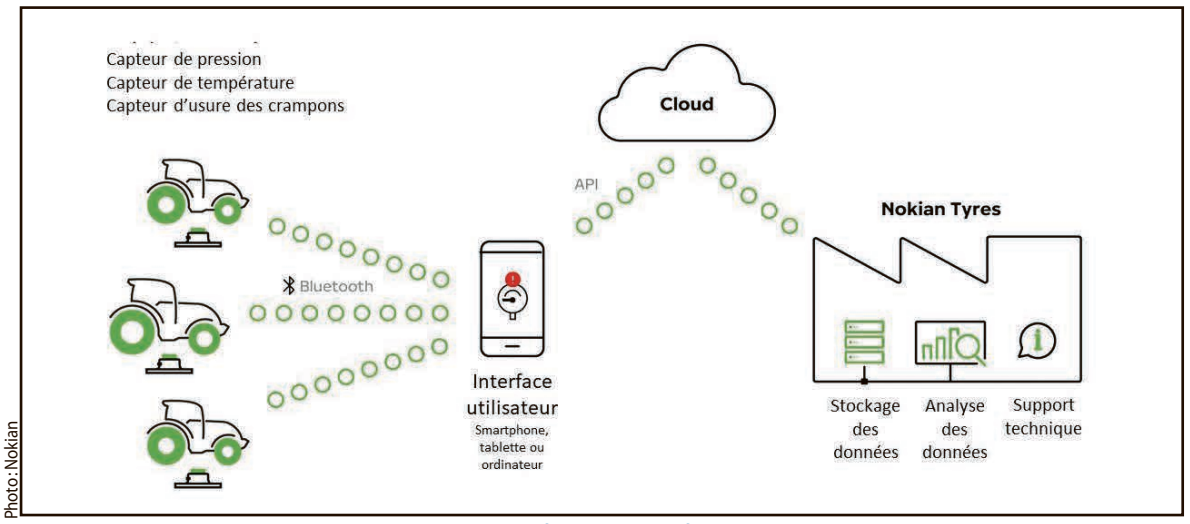


Photo : Nokian

Les données collectées par ces capteurs peuvent fournir des informations intéressantes au service support du manufacturier, mais aussi à son centre de recherche et développement en vue d'améliorer le produit.

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

26 - Vds tracteur D Brown 1390 année 81 rotavator ferrand.
✆ **06 17 07 52 89 ou 06 83 89 76 27**

38 - Pour collection vends tracteur Staub PP4BTL bon état année 1964 prix à convenir
✆ **04 74 78 17 29 heures des repas**

38 - Vds treuil forestier 5t Krpan commande mécanique bon état
✆ **06 71 57 53 29**

55 - Vends 7 génisses pleines de 5 mois, PrimíHolstein, contrôle laitier, origine IA, 1.000 € - 9 génisses de 24 mois, à inséminer, dont 4 avec robe rouge, 850 €.
✆ **06 72 54 56 74**

67 - Vends tracteur case Puma 180, année 2011 relevage + prise de force avant 5600H très bon état.
✆ **06 83 37 80 33**

89 - Vds canadien IH, 2m80, 14 dents avec remorque a bois artisanale (4mx110 environ) en fer, prévoir un pneu à changer (7.5X20) prix à débattre
✆ **03 86 53 88 46**

Travail sol

01 - Vds lame Bull 2m40 500 kg porte à court Amazone 2 vérins tbé
✆ **06 98 36 65 15**

42 - Vds déchaumeur 7 dents avec adaptation herse niveleuse
✆ **07 70 61 20 59**

71 - Vds cover crop Quivogne APL, 24 disques, bon état.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Vds semoir à maïs Monosem, 4 rangs, facilité de paiement.
✆ **03 85 37 71 60 HR**

Récolte

01 - Vds round baller Krone 1510 vary Pac révisé 7000 euros à débattre
✆ **06 74 63 62 77**

38 - Vds arracheuse de pommes de terre type carlotti largeur de travail 1,40 m TBE
✆ **06 87 40 25 93**

42 - Vds racleuse et faneuse à foin traction animale bas prix.
✆ **06 46 08 63 56**

69 - Vds faneuse deux toupies FAHR, andaineur peigne JF.
✆ **06 87 41 61 93**

Traitement

26 - Vend desherbeuse de marque Hardy, 600 litres, en bon état de fonctionnement, 900 € à débattre
✆ **07 71 01 53 68**

Arbo-viti

69 - Vds 4 foudres chêne 60, 56, 40, 30 hl, 1 sucrier, 1 chauffe cuve, cuves plastique 1, 13, 36 hl.
✆ **06 72 27 32 69**

Irrigation

01 - Vds 51 tuyaux alu 100x9m + motopompe Ruggieri + 30 tuyaux 50x6 m dont 10 avec jets
✆ **06 08 30 23 30**

Forestier

71 - Vds grappin sécateur NSL, Niscan, 150 €, avec fendeur à vis neuf, jamais servi.
✆ **06 87 37 14 14**

Agri. divers



Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
26 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

01 - Vds vis à grains moulin (grains farine divers matériels anciens etc...) tonneau plastique
✆ **06 60 68 04 10**

10 - Vds tracteur MF 5460 Mois. Bat. MF30 4M50 Combiné de semis Kuhn 404 Broyeur Khun RM280 Char Huard 4 Corps Pulvé Traîné Caruelle 20 ou 24M Rouleaux Croski Ll 6 M Semoir pneuma II Grangs Dist engrais Amazone Zam 2300L roues 230 95 32 et 48
✆ **06 64 09 07 56**

18 - Achat de moissonneuse-batteuse Someca M112, 132, 152 Laverda 3350, 3450, 3550 - New Holland 8060, 8070, 8080 - ensileuse New Holland série FX, FR - Claas Jaguar 640, 650, 660.
✆ **06 58 00 05 39**

18 - Vends brabant 5 corps, claire-voie, 16 pouces, bon état.
✆ **06 74 32 70 61**

21 - Vds vis a grain 8m 300 €
✆ **06 31 34 51 22**

21 - Vds trac. JD7430 charrue over um5 socs hydro - combiné semi 4m kuhn - cuve fuel 8000l - tôle + pompe altere 4 m hydro pique bottes 2 dents 1500kg.
✆ **03 80 75 83 17**

21 - Recherche moiss. batteuses, tracteurs, presses moy. densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH Deutz, MF Renault, Fendt, Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vds compresseur à air sullair 4000l, 7b 38ko28 745h, moteur Kubota tuyau 20m, marteau piqueur
✆ **06 07 78 11 95**

38 - Vends van Ifor Williams - bétaillère ou aménagé chevaux - tout alu TBE
✆ **06 80 15 48 15**

42 - Vds cse retraite désileuse- pailleuse EUROMARK , b. état, pompe irrig. Rovati 90/5 éléments
✆ **06 75 39 54 15**

57 - Vds tracteur 145TX Renault, épandeur 6,5 t Leboulch, herse rotat., semoir 4 m, 3 vibro, moulin à farine, charrue, 4 socs Huard, 2 citernes, épandeur engrais Kuhn.
✆ **03 87 02 13 93**

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, andaineur Kuhn 2 toupies 6,50m, faucheuse Kuhn 3,20m
✆ **06 36 50 16 41**

71 - Tracteur Deutz Agothron 106, avec ou sans chargeur, 6 cylindres 105 cv 8700 h 2001 4 RM. Siège pneumatique 18 000€ - Broyeur axe horizontal 1,50 m Agram à fléaux 700€ - Bétaillère Ponge 5 m côtés à refaire 1300€ - Faneuse Stoll 4 toupies BE 400€ Z450D - Andaineur Deutz Fahr K583 DN 3 m 500 € - Broyeur de prairie 1994 TR 275 C3 3 rotors Joskin TBE 1700Ð - Épandeur Maitre 6 T métallique Moyen 2 000€ - Béca-Benne hydraulique 1,80 m BE 450 € - Vibro culteur 2,60 m possibilité de raccourcir BE 200 € - 4 auges longueur 3 m largeur 0,40 m le lot 200 € - 1 lève palette sur 3 pts 150 € - Faneuse Kuhn 2 toupies 200 € - Faucheuse PZ 1,50 m 2 tambours moyen 150 € - Charrue 2 socs MF 150 €
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Vds monte foin ou bois Dynamic, 9 m, avec moteur, parfait état.
✆ **06 86 84 77 29**

71 - Vds van bétail., 2,5 t, B. ét., surélév. Bugnot, É. neuf, 1.000 €, cage de content., tarrière 700 €, ss soleuse 500 €, bétail. Bruneau, TBE.
✆ **06 87 37 14 14**

71 - Vds cause retraite, herse rotative, 2,50 m, giro andaineur, 2,80 m, chaîne curage Albert.
✆ **06 58 53 48 16**

89 - Vds rateau faneur porté, charrue chevaux, calèche tarrare, 3 roues de charette
✆ **06 44 78 89 44**

Elevage

55 - Vends un silo tour, à démonter, 573 m3, 2.000 € et un, démonté, 2.500 € - 4 cornadis à veaux, 3 m, 6 places, 400 € - 8 décorcheurs à chaînes, type 2100 Boumatic, 1.200 € - pompe à vide, 600 €.
✆ **06 72 54 56 74**

69 - Vds surélévateur à balles Lerin.
✆ **06 87 41 61 93**

71 - Vds cause retraite fabrique d'aliments composée d'aplatisseurs + mélangeuse sur peson + 4 cellules avec tableau électrique, prix à débattre sur place.
✆ **06 26 48 35 66**

Véhicule

Utilitaire

67 - Vends fourgon Iveco 7T CU 4T 2018 comme neuf 21.000 km, 180 cv, 32.000 Ð HT et cuve inox transport ou stockage qualité alimentaire de 2 x 1.600 l avec lavage auto 2018 comme neuve 5.000 Ð HT à débattre.
✆ **06 82 75 75 23**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agri vend foin bottes rondes 120x120
✆ **09 81 31 03 03**

01 - Vds foin prairie + luzerne dactyle + trèfle 2020 - luzerne dactyle 2019
✆ **06 81 76 33 84**

21 - Vds paille foin 1ère qualité, livraison et prix garantis, SARL Pia.
✆ **06 84 27 13 81**

26 - Éleveurs caprin Drôme des collines vend 60 bottes rondes seconde coupe et 40 bottes troisième coupe. Prix 200 € la tonne
✆ **06 68 65 54 75**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vds maïs épis, maïs indice 400, proportion grain importante, MS élevé, livraison possible par semis, bottes stockées dans silos béton
✆ **06 47 61 45 50**

42 - Vds maïs épi BR bonne qualité de maïs irrigué livraison possible dans 42.
✆ **06 08 55 79 03**

71 - Vds foin B.C., 500 kg, enrubanné : luz, pure bio ou conv. luz+herbe, RGI, maïs, plante entière.
✆ **06 16 91 31 82**

Fourrage

69 - Vend foin prairie naturelle, luzerne de pays, ray-grass. Balles rondes ou carrées 250/300 kgs. Livr par 10 / 15 ou 20 tonnes dans départements 07 - 69 - 71 - 42 - 74 - 73 - 01.
✆ **04 74 00 30 70**

69 - Vds paille de blé et orge, bottes rectangulaires. Livraison par 10 ou 20 T.
✆ **04 74 00 30 70**

Pépinière

21 - vds maïs sur pied fain les montbard 10 hectares
✆ **06 19 15 26 19**

Bât. Pro.

21 - Vds hangar barbot 966m2 42x23x6/8m, démonté repeint tbe, bardage neuf
✆ **06 07 78 11 95**

Propriété

14 - vds 22 dpb pour annee 2021 sans transfert de foncier clause de b
✆ **06 09 89 68 24**

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

38 - Cherche vieille maison avec terrain si possible a réparer ou renov zone St Marcellin, Tullins, Moirans - ouvrier d'entretient avec voiture et permis. Ecrire FUMAT 45 A P.Picasso 38400 SMH
✆

Terrain

07 - Recherche terrains boisés ou bois seuls mini 1ha paiement assuré
✆ **06 07 48 06 76**

25 - A vendre sur Mars-sur-Allier 58 terrain de 3.6Ha type prairie, d'un seul tenant (non constructible), desservi par route départementale, libre juin 2021
✆ **06 74 95 91 79**

Divers

07 - Vends filets à mouton électriques de 095 x 50 MT 10 rouleaux (50 € le rouleau).
✆ **06 78 65 81 37**

Monsieur Lopez,Grand médium résout vos problèmes. Retour de l'être aimé, desenvoutement, chance. Travail sérieux et garanti.
Joignable au 06 25 82 22 04

39 - A vendre citerne à fioul 1500 litres : 400 € (à débattre). Description - Réservoir en plastique de 1500 litres, double-paroi, intérieur ou extérieur. Dimensions : L 1,73 m, l 0.75 m, h 1,80 m. Avec jauge intégrée, indicateur de fuite et bac anti-débordement. Marque Eurolentz Confort 1500RELCB 75. Très bon état - restent 200l environ Cause de la vente : changement de mode de chauffage
✆ **06 78 88 23 52**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

Sécheresse
Pensez **PLAQUETTES FORESTIÈRES** pour litière.
20 à 30% d'humidité.
Pouvoir absorbant identique à la paille.
80 € HT/T, pont-bascule sur site, proche autoroutes.
Sas JACQUAND Energie (21) - 06 87 21 21 00

42 - Vds poêle à bois INVICTA 5 ans en TBE.
✆ **04 77 63 51 09**

42 - Vds barate tombereau pneus attelage tracteur et cheval rateleuse - scie circulaire - C15 pièces
✆ **06 26 13 06 69**

69 - Vds place producteur Oullins, 12 m, allée centrale + possib. 5 m retour. Véhic. sur pl. borne électr. à côté du banc.
✆ **04 78 44 15 57 HR**

69 - Vds 800 caisses de poires occasion, bon état.
✆ **06 20 48 70 55**

Location

Agricole

38 - URGENT - Pour permaculture propose 800 m2 lac Paladru s'adresser au journal
Écrire au journal Terre Dauphinoise - CS 92608 - 38036 Grenoble Cedex 2 - sous la réf. 3415-3416/01

Autre

84 - Loue en Provence gîte 6 personnes 600€ la semaine en campagne Clévacance 2 clés Le Mazet de Gustave
✆ **06 19 16 82 36**

84 - Cherche terre à louer pour pépinière viticole environ 1 hectare. 10 km autour de Carpentras.
✆ **06 12 93 08 54**

Offre

Emploi

69 - Cherche ouvrier agricole en pépinière, CDD ou CDI.
✆ **06 80 64 41 81**

BÉTONS OU
CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTO
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermo
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

74 - Elevage bovin lait cherche salarié de septembre à juin, principalement pour effectuer la traite et soin du troupeau, à Pers-Jussy.
✆ **06 16 68 86 95**

Demande

Emploi

21 - Jeune homme, 24 ans, sérieux, motivé, recherche emploi en grandes cultures et/ou polyculture-élevage en Côte d'Or (50 km autour de Dijon). Disponible à partir du 1er octobre. Formation BPA-BTS ACSE-Licence agronomie. noe.dehe@orange.fr
✆ **06 03 79 44 42**

Mariage

Rencontre

26 - H 70 ans cherche femme aimant la campagne, le jardinage afin de partager les plaisirs de la vie.
✆ **06 22 98 64 98**

Animaux

Divers

01 - Vos 200 rouleaux foin 130 diamètre - Prends animaux pension sur 10 HA de repousse Vds machines allaitement veaux lait poudre Yves Marchand 1000 € pièce (4) plumeuse à disques Bayle épinettes bois mangeoires
✆ **06 10 79 57 77**

38 - Vds lapins reproducteurs et lapins consommation - vds 1 jument percheronne - vds pirouette Fahr 4 toupies 120 euros
✆ **06 99 89 75 35**

69 - Achète chèvres, brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**





Bovin

18 - Vends 2 reproducteurs charolais HBC – pour génisses – avec toutes garanties sanitaires et aptes à la saillie – prix très raisonnable. 1) PICASSO né le 12/12/2018, père MONACO, origine GAEC GOUJAT (69) et mère origine Didier LEMASSON (23). 2)PADIRAC né le 11/12/2018, père MARQUIS, origine CASTOR IA, mère MARMANDE, origine JUBERT 18.
✆ **Scea Bonnichon-Lemasson, 18170 Le Châtelet. 06 81 38 47 12 Hubert 06 07 62 33 74 Anthony 06 07 91 98 08 Jean-Marc.**

42 - Vds 2 génisses Montbéliarde de 3 mois et 2 de 1 mois cse surnombre - CL - TGS
✆ **06 20 36 15 66**

42 - Vds lot de 6 ou 8 laitonnes Salers, génisses dociles et écornées, issues insémination ou non. Troupeau inscrit HBS. Ivmat et Isevr du troupeau 110.6 et 106.8
✆ **06 25 69 89 60**

42 - Vds taureaux 18 mois HBCharolais TGS livraison assurée CHARGUERAUD c - mably
✆ **06 74 46 24 83**

42 - Vds taureaux Charolais de 1 à 2 ans, Gaec Lapendery - Ferme d'Ambierle 42820 le 4 et 5 septembre.
✆ **06 33 45 64 39**

58 - Elevages charolais HBC Earl de Beaumont 58230 Alligny en Morvan, Earl Guenot Nicolas 21230 Allerey, ind IBR, vend taureaux 1a +18m + veaux de l'année. Visite perm sur appel, liv toute distance
✆ **06 70 34 71 84**

69 - Ves reproducteurs limousins inscrits ou non et jeunes vaches suitées.
✆ **06 71 61 73 16**

70 - Vds vaches montbéliardes bio et génisses gestantes.
✆ **06 43 67 62 45**

70 - Vds 15 génisses limousines vêlage automne.
✆ **06 78 69 13 04**

71 - Vds 20 taureaux 24/26 mois, HBC, repro, TB qualité et origine, liv. assurée, cond. de paiement, Gaec Bonnot 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends vaches et génisses limousines pleines, terme sept., ind, IBR, BVD, cause cessation.
✆ **06 80 08 84 88**

71 - Vends bons veaux aubrac 11 mois, pour reproduction, IBR A.
✆ **06 75 98 03 59**

71 - Vends belles vaches, génisses croisées limousines, pleines, terme sept., ind. IBR, BVD maternelle.
✆ **06 80 08 84 88**

73 - Vends jeunes mâles limousins, sans cornes, sains IBR.
✆ **06 22 90 40 42**

89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Vds génisses aubracs pleines - vel. Nov.- Dec. / Bonnes origines / toutes garanties sanitaires elevage hivert.
✆ **06 77 31 62 19**

Caprin

21 - Vds 15 chevrettes de 1 an et 15 de 6 mois, ainsi que 2 boucs 6 mois gene motte
✆ **06 29 57 80 10**

26 - Vds bouc 3 ans, 80 €
✆ **06 17 07 52 89 ou 06 83 89 76 27**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille-Lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 12 euros l'unité
✆ **04 74 90 91 90**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **18/08/2020**

Effectif global: 475 - Taux de vente: 86%

Effectif total: 171 - Taux de vente: 77%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	300-350	2,34 €	2,60 €	2,57 €	-
			350-400	2,47 €	2,63 €	2,55 €	-
			400-450	2,40 €	2,57 €	2,45 €	-
		R	350-400	2,49 €	2,49 €	2,49 €	-
	F	U	250-300	2,80 €	2,80 €	2,80 €	-
			300-350	2,62 €	2,76 €	2,70 €	-
			350-400	2,73 €	2,77€	2,75 €	-
		R	350-400	2,45 €	2,50€	2,49 €	-

BROUTARDS : Présence de l'ensemble des acheteurs après quelques congés estivaux. Le commerce reste calme malgré tout

LAITONNES/GENISSES 18 MOIS : Peu d'offre, forte demande et cours reconduits.

Effectif total: 75 - Taux de vente: 92%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE	SEXE	CONFORMATION	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
350 - 400	M	U	2,48 €	2,48€	2,48 €	-
450 - 500			2,30 €	2,39€	2,33 €	-
300 - 350	F	U	2,45 €	2,49€	2,47 €	-
350 - 400			2,34 €	2,45€	2,42 €	-

GENISSES DE 18 MOIS : Idem Laitonnes

Effectif total: 229 - Taux de vente: 91%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE	SEXE	CONFORMATION	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION	
TAUREAUX	M	U	-	-	-	-	-
VACHES CHAROLAISES		E	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
	F	U	- 5 ans	1,81 €	2,33 €	2,03 €	-
			5 à 10 ans	1,85 €	2,21 €	1,98 €	-
			+ 10 ans	1,70 €	1,93 €	1,79 €	-
		R	- 5 ans	1,66 €	1,79 €	1,74 €	-
			5 à 10 ans	1,66 €	1,83 €	1,77 €	-
			+ 10 ans	1,52€	1,73 €	1,61 €	-
		O	5 à 10 ans	-	-	-	-
		E	24 à 36 mois	2,67 €	3,71€	3,22 €	-
	F	U	24 à 36 mois	1,98 €	2,40€	2,23 €	-
		R	24 à 36 mois	1,73€	1,81€	1,81 €	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Apports de saison, les acheteurs réguliers sont présents. Presentation d'animaux correcte avec des sujets préparés en général. Pour tout ce qui maigre, (et qui va couter en nourriture), peu importe l'âge, les transactions sont lentes et difficiles. En effet celà s'explique avec la saison d' été qui est aride et donc peu de disponibilté dans les pâtures pour l'emouche. Cours reconduits dans les animaux préparés.

Commentaire FNB

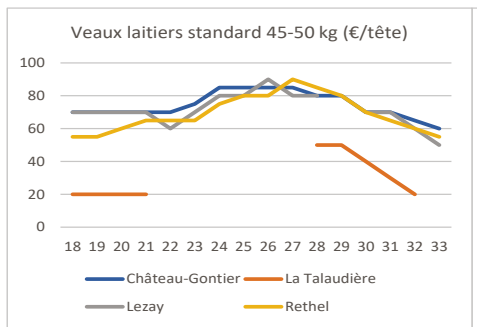
Broutard(e)s : Le commerce reste tendu : la demande à l'export demeure très limitée, les ventes sont lentes et les achats sélectifs. Les cours sont donc difficilement reconduits voire en baisse. Inversement, les femelles restent recherchées et s'écoulent à prix fermes sur des ventes faciles.
Gros bovins maigres : La demande est toujours active pour l'embouche, d'où des ventes rapides à prix fermes en sujets jeunes à finition rapide. La marchandise inférieure trouve également preneur à des tarifs un peu plus discutés.
Boucherie : Les volumes offerts restent modestes et suffisants. Les cours sont globalement reconduits en femelles, aussi bien en type viande que laitier. Les cours en charolaises restent variables selon les modalités d'achat. Le commerce des JB se tend davantage avec de nouvelles concessions en charolais et type viande.
Veaux : Les apports sont en hausse suite au 15 aout ; la proportion de croisés est toujours très importante. L'activité export est toujours très limitée, entrainant des baisses de prix notamment en marchandise de type espagnole. Le marché se tend en charolais, tandis que les limousins restent stables. La marchandise inférieure est d'un placement très compliqué.
Ovins : Les volumes s'étoffent un peu mais restent insuffisants pour satisfaire le marché intérieur. Les ventes gardent leur fluidité et les cours sont attractifs, en légère hausse, surtout en agneaux gras bien préparés. En brebis, les transactions restent fluides à des prix reconduits.

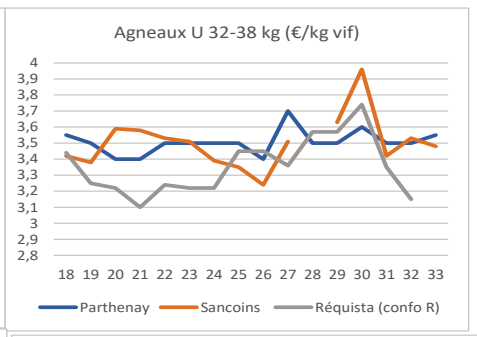
FMBV - Cotations des Gros Bovins Vifs sur les marchés

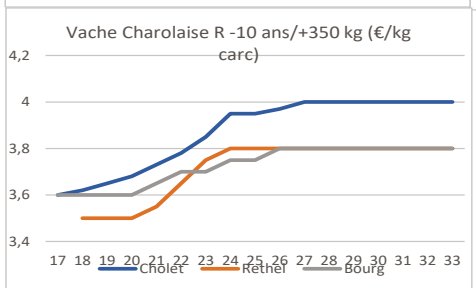
Semaine 33 du 10 au 16 aout 2020

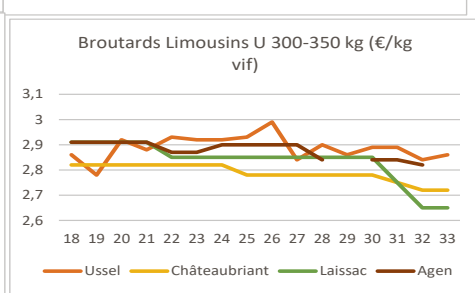
Cotations en €/kg carc, excepté pour le MOL Lamballe en €/kg vif

TYPE	RACE	CONFORMATION	AGEN	ARRAS	BOURG-EN-BRESSE	CHOLET	FORGES LES EAUX	LAISSAC	LEZAY	M.O.L. Lamballe (€/kg VIF)	RETHEL	SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	MOYENNE NATIONAL (Hors le MOL)	VARIATION S-1
Boeufs	Viande	E		4,9									4,90	=
	Viande	U					4,15						4,15	=
	Viande	R		3,65			3,86						3,76	=
	Mixte	O					3,2						3,20	=
	Laitier	O		2,9			3,06				2,97		2,98	=
	Laitier	P		2,52									2,52	=
Génisses	Viande	E		5,4		5,15							5,28	=
	Viande	U		4,15		4,46		4			4,15		4,19	-0,09
	Viande	R		3,85		4,04		3,6			3,9		3,85	-0,03
	VML	U				4,46	4,52			2,83	3,85		4,28	-0,05
	VML	R				4,04	4,13	3,25		2,33	3,45		3,72	-0,01
	VML	O		3,2			3,38	3,1		1,39			3,23	+0,05
	Blondes	U				5							5,00	=
	Blondes	R				4,1							4,10	=
	Charolaises	U				4,22							4,22	=
	Charolaises	R				4							4,00	=
	Limousines	U				4,5							4,50	-0,05
	Limousines	R				4,1							4,10	=
Jeunes Bovins	Viande	E				4,02							4,02	-0,03
	Viande	U		3,73		3,7	3,69			1,66	3,69		3,70	-0,02
	Viande	R				3,6	3,51			1,71			3,56	-0,01
	Blonds	E				4,1							4,10	-0,02
	Blonds	U				3,93							3,93	-0,02
	Mixte	R												
	Mixte	O					3,31			1,45			3,31	=
	Laitier	O		3,05			3,07				2,95		3,02	
	Laitier	P								1,36				
Labels (St Christophe)	Génisse Viande	U												
	Vache Charolaise	U												
Taureaux	VML	URO		2,85			2,66	2,9					2,80	-0,01









Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **17/08/2020**

Effectif total: 771- Taux de vente: 98%

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:188 - Taux de vente : 99%	M			1,05 €	1,22 €	1,13€	-
	F	U	< 60 kg (F)	1,38 €	1,40 €	1,39€	-
			> 60 kg (F)	1,15 €	1,48 €	1,24€	-
		R	< 60 kg (F)	0,81 €	1,22 €	1,06€	
			> 60 kg (F)	0,83 €	1,25 €	0,99€	-

99 % de vendus.

Agneaux : vente rapide et totale dans les agneaux gras à des cours en hausse sensible. Le déficit d'offre générale sur le territoire national met la pression sur les prix.

Brebis : vente rapide et cours en légère augmentation.

Caprins : Pas de cotations.

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

Effectif total: 537 - Tx de vente : 100%

AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	U	38 - 44 kg	3,06 €	3,61 €	3,44 €	-
		44 - 50 kg	3,09 €	3,53 €	3,30 €	-
		> 50 kg	2,60 €	3,15 €	3,06 €	
	R	32 - 38 kg	2,81 €	3,23€	2,92 €	-
		38 - 44 kg	2,91 €	3,34€	3,08 €	
		344 - 50 kg	2,92 €	3,00€	2,95 €	

Effectif total: 45 - Tx de vente : 80%

AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
F	R	25-35 kg	66 €	80 €	78 €	-

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 10/08/2020 au 16/08/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,14 0,01	7,05 0,01	6,09 0,26	-	-	-	-
	R Var.	6,762 0,08	6,77 -0,02	6,75 0,02	-	7,09 -0,02	6,98 =	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,51 0,08	6,48 0,02	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,12 -0,05	7,04 -0,10	6,04 -0,05	-	7,37 0,03	7,19 -0,01	-
	R Var.	6,88 -0,03	6,96 =	6,94 0,06	6,12 0,05	7,23 0,02	7,15 0,05	6,89 0,03	6,25 =
	O Var.	-	6,29 0,15	-	-	6,72 0,09	6,44 0,05	6,36 0,17	-
	R Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Marché toujours marqué par le manque d'offre qui permet le maintien des cours.
Zone sud : Application du réseau.

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 33 – du 10 au 16 août 2020

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : L'ambiance commerciale reste lourde. Les volumes apportés sont faibles, et la demande est limitée. Les marchés export restent tendus, les fortes chaleurs restreignent les déplacements. Les cours cèdent quelques centimes, ou bien sont reconduits pour information. En femelles, les ventes restent fluides à des tarifs corrects.
Gros bovins maigres : La présentation est de qualité très hétérogène. Avec la sécheresse qui perdure, de plus en plus d'animaux moins préparés arrivent sur les marchés ; ils se commercialisent moins rapidement et plus difficilement, quel que soit l'âge. Les sujets proche de la finition se placent rapidement à des cours encore fermes.
Boucherie : Les apports sont modestes et suffisent face à a une demande très calme. Les cours se tiennent globalement en races à viande et laitières. Les JB concèdent de nouveau quelques centimes.
Veaux : Le marché est toujours tendu. Les déplacements sont très limités compte tenu de la canicule ; le commerce export fonctionne au ralenti. Les cours des veaux laitiers et croisés reculent de nouveau ; l'offre en veaux races à viande reste modeste, ce qui permet de maintenir leurs tarifs.
Ovins : l'offre est un peu plus hétérogène en qualité mais les volumes restent satisfaisants. Les transactions sont fluides et totales à des cours fermes. En brebis, le commerce reste actif à des prix reconduits.

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

MALOXIMMO

SCI au capital variable de 2 euros, 7 Rue des cypres, 21110 Aiserey. RCS: DIJON 534856828. A compter A.G.E du 15 07 2020: Transfert du siège social à: 1 Impasse De La Fin D'Eau, 21110 Aiserey. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de DIJON.

AL213428147

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JOUFFROY-BERTRAND-MIGNEREY
Notaires associés
43 rue Devosge 21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Nicolas JOUFFROY, notaire à DIJON, le 13 août 2020, office notarial n°21003, M. Jean-Marc GRIBELIN et Mme Martine SERRE, demeurant ensemble à SAINT APOLLINAIRE (21850), 13 rue de Lorraine, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me LIVIAN, notaire à PARIS (75012), le 19 mars 1976 préalable à leur union célébrée à la Mairie de ASNIERES SUR SEINE (92) le 20 mars 1976, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Nicolas JOUFFROY, notaire à DIJON, 43 me Devosge.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance compétent.

Pour Avis
Me Nicolas JOUFFROY

AL213428182

MODIFICATION DE STATUTS

BRAVARD AVOCATS

SCP PIERRE CHAUDONNERET ANNIE CLAUDE DANON

SCP au capital de 6555,31 € Siège social : 2 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU 21000 Dijon 339 317 802 RCS Dijon L'AGE du 01/07/2020, a décidé: de transformer la société en SARL sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/07/2020 et a nommé en qualité de cogérant, en adjonction aux cogérants déja existants, M. Grégory PERRIN demeurant 6 rue Sébastien Gryphe 69007 LYON, M. Marcos BELMAR RODRIGUEZ demeurant 32 rue Domer 69007 LYON et M. Vincent ATHIAS demeurant 2 boulevard Georges Clémenceau 21000 DIJON, de modifier la dénomination en CHAUDONNERET & DANON, de proroger sa durée de 99 années à compter du 01/07/2020 soit jusqu'au 30 juin 2119. Modification du RCS de Dijon

AL213428142

SAS LES CHAMPS DU DESTIN

au capital de 20 000 euros
Siège social : 7 Bis Rue de la Montolle
21260 SACQUENAY
537 399 362 RCS DIJON

L'A.G.E. du 27/04/2020 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de débit de boissons, salon de thé, petite restauration et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
Le Président

AL213428173

VENTE

ORDRE DES AVOCATS DE STRASBOURG
Jean-Yves HADDAD
Avocat
75 avenue des Vosges
67000 STRASBOURG

PHARMACIE DES PERRIERES

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 6 Bis Boulevard de l'Ouest
21000 DIJON

INSERTION LEGALE

Suivant acte sous seing privé en date du 31 juillet 2020 à DIJON, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de DIJON le 10 août 2020, sous bordereau n°2104P01, Case n°A03329,

Madame Martine Jeanne Madeleine BOUTHIER DE LA TOUR, Pharmacien, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 412 045 312, domicilié 47, rue Hoche- 21000 DIJON,

a vendu à la SELARL PHARMACIE DES PERRIERES, au capital de 70.000 € dont le siège social est à (21000) DIJON – 6 Bis Boulevard de l'Ouest, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro 887 535 839,

le fonds de commerce d'officine de pharmacie sis à (21000) DIJON – 6 Bis Boulevard de l'Ouest, objet d'une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 412 045 312, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant,

moyennant le prix de 70.000 euros.

La prise de possession a été fixée au 01 août 2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à l'adresse, (21000) DIJON – 6 Bis Boulevard de l'Ouest, pour la correspondance à l'adresse du séquestre, Maître Jean-Yves HADDAD, avocat sis à (67000) STRASBOURG – 75, avenue des Vosges.

Pour insertion légale.

Jean-Yves HADDAD, avocat

AL213428183

CESSION

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 17 juillet 2020,

La Société C.S.F., Société par Actions Simplifiée au capital de 100.347.710 Euros, ayant son siège social ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 440.283.752.

a donné en location gérance à

La Société CSS DISTRIBUTION, Société A Responsabilité Limitée au capital de 20.000 Euros, ayant son siège social à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) 4 rue Buffon immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 851.438.747

un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché avec station de distribution de carburants et drive adossé, sis et exploité à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) 4 rue Buffon, sous l'enseigne «CARREFOUR MARKET»

Le présent contrat est consenti pour une durée initiale d'une année à compter du 1er juillet 2020 pour se terminer le 30 juin 2021. A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée.

AL213428181

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 17 juillet 2020

La Société C.S.F., Société par Actions Simplifiée au capital de 100.347.710 Euros, ayant son siège social ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 440.283.752.

a mis fin au contrat de location gérance consenti à compter du 1er juillet 2019 à

La Société CSS DISTRIBUTION, Société A Responsabilité Limitée au capital de 20.000 Euros, ayant son siège social à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) 4 rue Buffon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 851.438.747

Portant sur le fonds de commerce de type supermarché sis et exploité à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) 4 rue Buffon sous l'enseigne CARREFOUR MARKET et cela à compter rétroactivement du 30 juin 2020.

AL213428180

NON DISSOLUTION

EASYSAIL

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros. Siège social : Chemin de la Villée - 21200 COMBERTAULT. 838 501 997 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 28/10/2019, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis - La Gérante.

AL213428171

DISSOLUTION LIQUIDATION

A BURGUNDY PROPOSAL

SAS en liquidation au capital de 2 000 euros, siège social et de liquidation : 13 Place Marie Maignot, 21700 NUITS SAINT GEORGES, 844 605 014 RCS DIJON, décisions du 01/07/2020 : approuve le compte définitif de liquidation, donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat, constate clôture de la liquidation. Pour avis

AL213428092

MAILLARD Y & M

SARL au capital de 6 000,00 euros Siège social : 5 rue de la Prairie - Champ au Beau - 21530 SAINT-GERMAIN-DE-MODEON 825 182 645 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 20 juillet 2020, l'assemblée générale ordinaire a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis, la gérance.

AL213428186

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 6 aout 2020, il a été constitué une SARL dénommée:

SIMON DERBORD ENTRETIEN ESTHETIQUE AUTOMOBILE

Objet social : Lavage et nettoyage tous types de véhicules

Siège social : 11 rue de la Charme 21610 MONTIGNY MORNAY VILLNEUVE VINGEANNE

Capital : 1500 euros

Gérance : M Simon DERBORD demeurant 5 rue Jean Baptiste Lallemand 21000 DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL213428161

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/08/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI PEP'S NMGM Objet social : acquisition, administration, gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers Siège social : 37 avenue des Gondelins, 58130 Guérigny. Capital : 3000 € Durée : 99 ans Gérance : M. PEPITONE Sébastien, demeurant 37 avenue des Gondelins, 58130 Guérigny, M. PEPITONE Fabien, demeurant 68 rue Lavoisier, 37300 Joué lès Tours, Mme PEPITONE Sandrine, demeurant 1300 avenue de la Paix, 58600 Garchizy Clause d'agrément : Cession libre entre associés. cession à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Nevers

AL213428167

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 21/7/2020, il a été constitué une SARL dénommée : SARL – INTERVENTION – GARDIENNAGE – SURVEILLANCE. Sigle : I.G.S-21. Capital : 1 000€. Siège : 2 rue du docteur Rollin, Bâtiment 2 appartement 4, 21600 Longvic. Objet : intervention sur alarme – gardiennage – surveillance humaine et surveillance par des systèmes électroniques de sécurité. Durée : 99 ans. Gérance : Mr DEMBELE Bingo, 2 rue du docteur Rollin, Bâtiment 2 appartement 4, 21600 Longvic. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213428175

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/07/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ROVIC 21 Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens. Siège social : 20 Route Départementale 974, 21700 Comblanchien. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. DE JESUS NEVES Paulo Sergio, demeurant 20 Route Départementale 974, 21700 Comblanchien Clause d'agrément : Cession libre entre associés ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213428179

Etude de Maîtres B.MANDRON - T.MAILLARD T.BELLET et P.MAZURE-JACQUOT
Notaires Associés
15 Quai Lafontaine
10000 TROYES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Thierry BELLET, Notaire à TROYES (10), le 28/07/2020 a été constitué un groupement forestier ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : «GROUPEMENT FORESTIER DES TROIS CHENES»

Forme sociale : Groupement forestier

Siège : 15 Rue Maizières 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Objet : La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, ainsi que leurs accessoires et dépendances indissociables qui seront compris dans son patrimoine ou dont il aura la jouissance par suite d'apport, d'acquisition ou de prise à bail et pour lesquels le groupement souscrira un engagement d'exploitation normale pendant trente ans conforme aux dispositions de l'article 848 bis du Code général des impôts, ainsi que de tous terrains à boiser, friches et landes se rattachant à ces massifs forestiers et pour lesquels le groupement prendra l'engagement de boiser dans les cinq ans de leur apport ou de leur acquisition ou de leur prise à bail.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini

Gérants : Mme Catherine SCHEPENS née à TROYES (10) le 21/03/1943 demeurant à PARIS (8ème) 24 Rue Treilhard et M. Charles-Alban SCHEPENS né à TROYES (10) le 29/05/1983 demeurant à PARIS (5ème) 29 Rue Descartes

- Apport en nature par Mme Catherine SCHEPENS

Sur la Commune de LA VILLENEUVE AU CHENE (10) diverses parcelles de bois cadastrées section A n°12-13-14-17-20-21-43, H n°128 et ZI n°20 pour un montant de 492.300,00€

- Apport en numéraire de M. Charles-Alban SCHEPENS pour un montant de 100,00€

- Apport en numéraire de M.Charlie SCHEPENS pour un montant de 100,00€

Le montant total des apports s'élève à 492.500,00 €, somme égale au montant du capital social, lequel est divisé en 4.925 parts de 100,00 € chacune

Cession des parts : toute cession à titre onéreux ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés, à l'exception des cessions au profit d'associés ayant la qualité d'exploitant forestier.

Pour insertion. Le Notaire

AL213428185

NIÈVRE

TRANSFERT DE SIÈGE

THE GLASNOST COMPANY

Société à Actions Simplifiées
Au capital de 1 246 euros
Siège social :
7 Bis rue du 13ème de Ligne
58000 NEVERS
790 121 875 RCS NEVERS

Suivant décision du président en date du 2 juin 2020, le siège social est transféré au 24 rue Jean Mermoz – 58640 VARENNES-VAUZELLES

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL583428187

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AISEY-SUR-SEINE: Terre, bois, lande - Zonage : RNU

7 ha 03 a 46 ca - En la roche au cerf: A-310-311-312(A)-319 - La bole: A-239 - Le bouchot rond: A-90 - Le coteau du moulin: A-226 - Le plein de lelie: A-379 - Les closiaux: A-50-60-61 - Sous les herbues: A-246 - Sous rochelimard: A-6 - 11 - 35 - 43 - 48 - 49

BEAUNE: Vigne AOC Beaune Village - Zonage : Zone A du PLU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

1 ha 30 a 79 ca - Longbois: CV-49-52

BUSSEAUT: Bois - Zonage : RNU Pré, étang - Zonage : RNU

58 a 90 ca - Bouchot a la congnee: ZI-35-37-39

75 a 13 ca - Pre des saules: ZE-24(B)-24(AJ)-24(AK)

MALIGNY: Terre et Pré - Zonage RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

2 ha 39 a 94 ca - L ebeaupin: A-451 - La voie des granges: A-385-386 - Les paillons: A-456

NOD-SUR-SEINE: Lande - Zonage : RNU

62 a 50 ca - Le plein de lelie: ZK-23

SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX: Bois, lande - Zonage : RNU Terre - Zonage RNU - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées,

2 ha 70 a 90 ca - La rochie: ZE-3 - Les rochottes: ZC-2 - Mellerois: ZH-26

1 ha 94 a 90 ca - Mellerois: ZH-9(J)-9(K)

SAINT-MARC-SUR-SEINE: Mainson d'habitation - Zonage : RNU

18 a 21 ca - Les ouches: AB-78-79

SAINT-PIERRE-EN-VAUX: Bois - RNU

36 a 83 ca - Les cules: C-275-276

THURY: Terre, pré - RNU - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

1 ha 36 a 83 ca - En champ giraut: C-298 - Le haut des poisses: A-93 - Les ouches refets: B-60-61 - Les tilles coinnetets: A-10 - Les travers: A-262-263

VEUXHAULLES-SUR-AUBE: Terre, lande - Zonage : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

43 a 26 ca- Sur vers cotes: ZV-47-48[121]-56[164]

VILLIERS-LE-DUC: Terre, lande - Zonage : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

3 ha 01 a 40 ca - Les bertins: ZB-3(A)-3(B)-3(C) - Sous fouilloux: ZA-15

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 07/09/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213428189

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du 17/08/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de GACOGNE: Zone : RNU

1 ha 20 a 20 ca - Bertaux: A-593-594

Cmne de LIVRY: ZONE A

54 a 53 ca - Vignes gillet: ZM-66

Cmne de LUCENAY-LES-AIX: Zone : RNU

2 ha 57 a 63 ca - L oziere: D-1947[714]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 07/09/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL583428189

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

COMMUNE DE GARCHIZY

AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2020-URBA-084 en date du 6 Août 2020, le Maire de Garchizy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Jean Pierre BILLARD, technicien des services vétérinaires, a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon.

L'enquête se déroulera à la mairie de Garchizy, du 7 septembre au 7 octobre 2020 à 17h aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle des associations (située sous le restaurant scolaire), 217 avenue de la République, 58600 Garchizy le mercredi 9 septembre 2020 de 14h à 17h, le samedi 19 septembre 2020 de 9h à 12h, le vendredi 25 septembre 2020 de 14h à 17h et le mercredi 7 octobre 2020 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête un dossier sera déposé en mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou par mail à mairie.garchizy@orange.fr

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Les rapports et conclusions seront consultables en mairie et sur le site internet www.garchizy.fr

Le Maire

AL583428166

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maîtres Sophie KOWAL et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UNE PROPRIETE NON BATIE SISE A EPIRY ET AUNAY EN BAZOIS

La vente aura lieu en l'étude de **Me Sophie KOWAL, Notaire à CORBIGNY (58800),** au plus offrant et dernier enchérisseur, le :

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020, à 14H30

A la requête des Consorts SALE,

Suivant jugement du TGI de Nevers le 6/05/2019, il sera procédé, après accomplissement des formalités prescrites par la loi, à la vente aux enchères publiques des biens, savoir : LOT UNIQUE :

I - Commune d'AUNAY EN BAZOIS (58110) Parcelle de pré : E

n°23 (1ha95a00ca)

II - Commune d'EPIRY (58800) Parcelles de pré et taillis : A n°256 (5ha34a30ca) / A 261 (4ha62a00ca) / A n°262 (50ca) / A n°263 (16a) / A n°264 (4ha04a20ca) / A n°267 (3ha68a45ca) / A n°281 (4a10ca) / A n°282 (5ha38a15ca) / A n°286 (5a30ca) / A n°298 (42a50ca) / A n°305 (68a) / A n°311 (4ha72a70ca) // Total : 29ha16a20ca

MISE A PRIX : QUATRE-VINGT TREIZE MILLE TROIS CENT TRENTE-SIX EUROS (93 336,00euros)

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé à l'Etude de Me KOWAL, où toute personne peut en prendre connaissance, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus indiqué, et devra être d'un multiple de CENT EUROS (100,00 euros)

Toute personne désirant enchérir devra remettre au notaire soussigné **un extrait d'acte de naissance de moins d'un mois et un chèque de banque de 9 333,60€.**

Nota-Les frais préalables sont payables en sus du prix d'adjudication. Pour tous renseignements, s'adresser à Me Sophie KOWAL, tél. 03/86/20/01/88.

AL583428161

MODIFICATION DE STATUTS

SCI DES PAJONS

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 53D Allée Verte
58200 COSNE SUR LOIRE
812 081 503 RCS NEVERS

Suivant ASSP en date du 30/07/2020, les associés ont décidé de :

- transférer le siège social au 975 route de Bellegarde 45460 Bray Saint Aignan, à effet du même jour,

- modifier la dénomination sociale de la société en 'SCI VITI VINI IMMOBILIER', à effet du même jour,

- nommer Madame Anne-Lise Lombardy Méthivier, demeurant 1955 route de Panfoux à Bray Saint Aignan (45460) en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Bruno Pajon, démissionnaire, à effet du même jour, et ce, pour une durée illimitée.

Les articles 3, 5 et 18 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis – le Gérant.

AL583428182

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL CONCEPT VITI VINICOLE

SARL au capital de 30 000 euros
Siège social : Rue des Gâtines
58150 TRACY SUR LOIRE
799 114 301 RCS Nevers

Suite aux décisions de l'Associé Unique en date du 30/07/2020, il a été décidé de nommer Madame Anne-Lise Lombardy Méthivier, demeurant 1955 route de Panfoux à Bray Saint Aignan (45460), en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Bruno Pajon, démissionnaire à effet du même jour.

L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

AL583428177

SCEA DU DOMAINE DU MOUSSEAU

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 63 100 euros
Siège social : Le Mousseau 58290 LIMANTON
799 094 016 RCS NEVERS

L'Assemblée générale ordinaire réunie en date du 7 août 2020 a pris acte de la démission de Monsieur Evan HANBURY de ses fonctions de co-gérant à compter du jour où les cessions de parts seront rendues opposables à la Société.

Monsieur Nicolas CYPRES demeure seul gérant. Pour avis, la gérance

AL583428181

NON DISSOLUTION

GAATHA FINANCEMENT

EURL au capital de 1500 €
Siège social : 1 ter impasse de la grippe
58000 NEVERS
RCS NEVERS 842307647

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 10/08/2020, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce à compter du 10/08/2020 Modification au RCS de NEVERS.

AL583428188

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DES PALUDS GUILLAUMAT

Société civile en liquidation
au capital de 72 870,63 euros
Les Paluds - 58220 DONZY
RCS NEVERS - N° 330 011 172

Aux termes d'une délibération en date du 1er août 2020, la collectivité des associés de l'EARL DES PALUDS GUILLAUMAT a décidé

la dissolution de la société à compter du 1er août 2020. Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Martine GUILLAUMAT et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL DES PALUDS GUILLAUMAT en liquidation, Domaine des Paluds - 58220 DONZY.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Le liquidateur.

AL583428173

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE VINCY

En liquidation
SCI au capital de 1.000 €
Siège : 127 Route de Lyon
58000 CHALLUY
RCS NEVERS SIREN 789 785 268

Par décision collective du 08 août 2020, les associés ont décidé de la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du 08 août 2020 et sa liquidation amiable.

A été nommée liquidateur Mme Florence Berthe FRESNEAU épouse GUYON, demeurant à CHALLUY (58000) 127 Rte de Lyon avec pouvoirs les plus étendus pour effectuer les opérations de liquidation et de clôture.

Siège de liquidation : domicile du liquidateur à CHALLUY (58) 127 Rte de Lyon.

Mention sera faite au RCS NEVERS.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL583428178

MEDILOC

SCI au capital de 100€, 12, rue de Faulquières, 58300 Decize, 500 463 104 RCS Nevers. L'AGO a approuvé, le 14/8/2020, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme MEDINA Michèle, 12, rue de Faulquières, 58300 Decize pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 14/8/2020. Mention au RCS de Nevers

AL583428179

EARL NIVOT

Société civile en liquidation
au capital de 509 430 euros
Le Lignou - 58150 VIELMANAY
RCS NEVERS - N° 509 777 660

Aux termes d'une délibération du 1er août 2020, la collectivité des associés de l'EARL NIVOT a décidé la dissolution de la société à compter du 1er août 2020.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs Mme Christine NIVOT et M. Thierry NIVOT, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL NIVOT en liquidation, Le Lignou - 58150 VIELMANAY, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Les liquidateurs.

AL583428185

VESTA CONSULTING

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 6 Rue De Boulasset
58420 BRINON-SUR-BEUVRON
RCS NEVERS 538 131 830

Par décision de l'associé Unique du 28/07/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable , il a été nommé liquidateur(s) M MORFOISSE Laurent demeurant au 6 Rue De Boulasset 58420 BRINON-SUR-BEUVRON et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL583428186

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/07/2020, il a été constitué la SCI dénommée SCI DOMAINE DE LA TUILERIE.Siège social: 55 rue de l'hate 58360 St honore les bains.Capital: 100€.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: Mme MELISSA PETILLOT, 55 rue de l'hate 58360 St honore les bains. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583428034

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 12/08/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

GHTE45160

Siège social : 10 RN 20 RUE DU LANGUEDOC 45160 OLIVET **Capital :** 120 € **Objet social :** Gestion et dynamisation d'hôtel, d'hôtel avec restaurant, de résidence hôtelière ou de résidence de tourisme **Président :** M ERRAJI MOKHTAR demeurant 58 rue du bois sabot 28100 DREUX élu pour une durée illimitée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ORLÉANS.

AL583428180

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/07/2020, il a été constitué la SCI DOMAINE DE LA TUILERIE.Siège social: 55 rue de l'hate 58360 St honore les bains.Capital: 100€.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: Mme MELISSA PETILLOT, 55 rue de l'hate 58360 St honore les bains. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583428183

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI CMB ; Siège social : 7, rue Marius Gérin – 58000 NEVERS ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : Mme Catherine RAULT dt à NEVERS (58) –7, rue Marius Gérin et M. Matthieu BOISSIER dt à NEVERS (58) – 4 , chemin des Vignes Blanches ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL583428184

YONNE

➜ NOMINATION

LCRH

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 35 bis rue de la Maladière
89000 Auxerre
804 485 142 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 11/06/2020, il résulte que AGC CERFRANCE BFC, dont le siège social est situé au 13 rue François Mitterrand, 21850 SAINT-APOLLINAIRE, enregistrée auprès de la Préfecture de Dijon sous le numéro W891004403 et dont le SIREN est 313 272 973, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Thierry GUILLAUME, démissionnaire

POUR AVIS, Le Président

AL893428304

SG2I

Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 35 bis rue de la Maladière
89000 Auxerre
528 302 862 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 11/06/2020, il résulte que :

AGC CERFRANCE BFC, dont le siège social est situé au 13 rue François Mitterrand, 21850 SAINT-APOLLINAIRE, enregistrée auprès de la Préfecture de Dijon sous le numéro W891004403 et dont le SIREN est 313 272 973, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Mme Aurélie CALMUS, démissionnaire

Mr. Franck NEZET, demeurant 2 Chemin-Vert, Lieu-dit La Biche 89240 CHEVANNES a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Laurent BEURIENNE, démissionnaire

POUR AVIS, Le Président

AL893428305

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SAS IMMO GEYER BOURGOGNE

Société par Actions Simplifiées
au capital de 1000 €
siège social :
28, rue du Général de Gaulle
89270 VERMENTON
R.C.S. AUXERRE 823 132 311

Les associés de la société « IMMO GEYER BOURGOGNE » se sont réunis en A. G. et ont décidé à compter du 1/8/2020 de transférer le siège social situé au 28, rue du Général de Gaulle à VERMENTON (89270) au 23, rue du Général de Gaulle, toujours à VERMENTON (89270) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL893428224

SCI BDT

SCI au capital de 1000€. Siège social: 2 RUE DU LAVOIR 89150 SAVIGNY-SUR-CLAIRIS 839 924 768 RCS SENS. Le 17/07/2020, les associés ont: décidé de transférer le siège social au 0 Route de Cala Rossa LD Cala Di Mare 20137 LECCI à compter du 02/08/2020 ; Radiation au RCS de SENS

Inscription au RCS de AJACCIO

AL893428316

TOUR FF

SARL au capital de 7.500€ Siège social : 70 RTE NATIONALE, 89340 CHAMPIGNY 442 791 117 RCS de SENS Le 10/08/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 62 RTE NATIONALE, 89340 CHAMPIGNY, à compter du 01/08/2020. Modification au RCS de SENS

AL893428321

S.J.B. Société d'Avocats

BROSSIER RENOVATION INTERIEURE

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 19 Rue du Pont, 89400 CHENY 810 226 563 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 8 juillet 2020, l'associé unique de la société par actions simplifiée BROSSIER RENOVATION INTERIEURE a décidé de transférer le siège social du 8B rue Victor Hugo, 89400 CHENY au 19 Rue du Pont 89400 CHENY à compter du 08 juillet 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

AL893428322

➜ CONVOCATION

Alysé
Société Coopérative Agricole
à capital variable
3 rue Jules Rimet
89400 MIGENNES
Agrément n° N14036
RCS Sens : 778 119 818

ASSEMBLÉES DE SECTION

Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :

Mardi 1er septembre 2020 à 10 heures
Section Aube
Salle des Fêtes - 10130 Chessy les Prés
Mercredi 2 septembre 2020 à 10 heures
Section Côte d'Or
Salle de la Mairie à 21440 St Martin du Mont
Mardi 8 septembre 2020 à 10 heures
Sections Loiret - Cher
Salle de la Mairie de Châteauneuf sur Loire
Salle 2 espace Florian - 45110 Châteauneuf sur Loire
Mercredi 9 septembre 2020 à 10 heures
Sections Nièvre et Yonne
Foyer rural – 89230 Venouse
L'ordre du jour :

· Mot du Président

· Lecture du rapport moral

· Rapport d'activité pour l'exercice clos le 31/12/2019 « Tous les chiffres clés de la campagne »

· Information et discussion sur l'ordre du jour des aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 29 septembre 2020

· Élection des représentants de la section aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 29 septembre 2020

· 11 h.00 : Zoom sur « Concilier production et réduction de son empreinte carbone en élevage de ruminants »

· 12 h.30 : Repas offert par Alysé

· 14 h.00 : Visites d'exploitations

ASSEMBLEES GENERALES PLENIERES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire qui auront lieu le :

Mardi 29 septembre 2020 à 10 h.00

Salle des Fêtes de Charmoy -89400 Charmoy

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire :

Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2019,

Approbation des comptes et constatation de variation du capital social au cours de l'exercice,

Quitus aux administrateurs,

Affectation du résultat de l'exercice 2019,

Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,

Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration,

Indemnité globale du conseil d'administration,

Pouvoir au président,

Questions diverses.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire :

Adoption des nouveaux modèles de statuts de coopérative agricole conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 20 Février 2020

Confirmation des options statutaires

Adoption corrélative des statuts de la coopérative dans leur intégralité

Pouvoir en vue des formalités.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social des comptes de fin d'exercice, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et de la proposition des résolutions.

Le Président du Conseil d'Administration

Nicolas MICHAUD

AL893428295

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE SANTIGNY

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement,

- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-103 du 12 juin 2020,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Santigny, déposée par la SNC Ferme Eolienne de Santigny (SARL ABO WIND), sera ouverte du mardi 8 septembre2020 (9 h 30) au vendredi 9 octobre 2020 (17 h) inclus, soit une durée de32 jours consécutifs à la mairie de Santigny.

Est désigné M. Daniel COLLARD en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 8 septembre 2020 au 9 octobre 2020 inclus à la mairie de Santigny, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installationsclassées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 8 septembre 2020 au 9 octobre 2020 à la mairie de Santigny aux jours et heures d'ouverture de celles-ci, ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Santigny, Aisy-sur-Armançon, Annoux, Bierry-les-Belles-Fontaines, Blacy, Châtel-Gérard, Etivey, Guillon-Terre-Plaine, Marmeaux,Montréal, Pisy, Sarry, Talcy, Thizy, Vassy-sous-Pisy, (pour le département de l'Yonne), Corsaint, Fains-les-Moutiers, Quincy-le-Vicomte (pour le département de la Côte-d'Or), sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulèvele dossier pourront être consignées :

soit par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/1981

ou

- à l'adresse e-mail suivante :

enquete-publique-1981@registre-dematerialise.fr

(les observations adressées à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé)

soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de Santigny,

ou

- courrier adressé à la mairie de Santigny (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Santigny, les :

- mardi 8 septembre 2020, de 9 h 30 à 12 h 30, - mercredi 16 septembre2020, de 14 h à 17 h,

- samedi 26 septembre 2020, de 9 h 30 à 12 h 30, - jeudi 1er octobre 2020,de 14 h à 17 h,

- vendredi 9 octobre 2020, de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de Santigny, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme LE GALLOU,Responsable du projet à la SNC Ferme Eolienne de Santigny (SARL ABOWIND) – 6 bis, Avenue Jean Zay – 45000 ORLÉANS - Tél. 02.46.85.01.61.

AL893427943

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 14 août 2020 dans Terres De Bourgogne relatif à la société OROFRUITS. Mention rectificative : Lire : immatriculation au RCS de Sens et non au Rcs d'Auxerre comme indiqué par erreu

AL893428299

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Clotilde TATAT, notaire associé à SENS (89100), 28

Avenue Georges Pompidou, le 07 août 2020, a été reçu le changement de régime

matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple de :

Monsieur Pascal Louis Jean Marie BOIVIN, menuisier, et Madame Nathalie Yvette

Antoinette SCOTTÉ, préparatrice en pharmacie, son épouse, demeurant à GRON (89100)

2 Impasse des Boulonnes.

Monsieur est né à CANDE (49440) le 26 mai 1969,

Madame est née à ABBEVILLE (80100) le 4 mars 1969.

Mariés à la mairie de GRON (89100) le 12 octobre 2019 sous le régime de la communauté

d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans

les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL893428309

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SARL DU CLOS LE ROY

Sarl au cap.de 7622,45€, 4 qu.jean moulin 89100 sens. Rcs n°401464995. L'age du 28/06/20 a étendu l'objet social comme suit: réparation, mécanique, négoce, location automobile, carrosserie, dépannage-remorquage, commerce et réparation de motocycles, achat et vente de pièces automobiles détachées neuves ou d'occasion.

AL893428073

Etude de Maître Sylvie
HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

SCI DES PICHOTS

Avis

Dénomination sociale : SCI DES PICHOTS

Forme : S.C.I

Siège social : AUXERRE (89) 18 rue des Moreaux.

Capital social : 182,94 Euros.

Immatriculée au RCS d'Auxerre (89) sous le n°323 051 722.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/05/2020, les associés ont décidé :

- de nommer Monsieur Olivier AUBIN demeurant à CHARBUY (89113) 34 rue de la croix des sept voies, en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur René AUBIN, gérant décédé.

- de transférer le siège sociale de la SCI à l'adresse suivante : CHARBUY (89113) 34 rue de la croix des sept voies.

Les articles 1 et 10 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis.

AL893428297

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de l'AGE du 01/04/2020, de la société : PHARMACIE LAUNAY

EURL au capital de 8000 Euros, siège social : 14 route de Joigny, APPOIGNY (89380) RCS n°450 720 412.

Il a été décidé de transformer l'EURL en SPFPLARL à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

A été nommé :gérant : Monsieur Frédéric LAUNAY demeurant à SAINT-MAURICE-LE-VIEL (89110) - 5 route d'Egleny Hameau d'Anquin.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

Pour avis

AL893428298

Notaires

Scp Pierre POIGNAND
Romain BRUNET
et Me Marie-Pauline
BRUNETEAUD
Notaires associés
3, boulevard de Brosses,
21000 Dijon

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un acte contenant cession de parts reçu par Me Marion VIGNERON, le 4 juillet 2020, il a été constaté la modification suivante concernant la SCI OBJECTIF 99, ayant son siège social à VAL DE MERCY (89580), 20 rue René Alban, RCS AUXERRE SIREN 411.428.154 :

- Démission de Mme Lucette GENOT de ses fonctions de gérante,

- Nomination de M. Serge Pierre MORDELET en qualité de nouveau gérant,

- Transfert du siège social à VAL DE MERCY (89580), 2 rue de l'Abreuvoir à compter du 4 Juillet 2020.

Pour avis

Le notaire

AL893428301

CHAMPVALLON

Société par Actions Simplifiée
au capital de 292 613,00 €
Siège social : 16, Rue Saint Pelerin
89000 AUXERRE
Transféré à 1, La Bertonnière
17150 SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU
838 099 612 R.C.S. AUXERRE

Aux termes des délibérations en date du 30 mai 2020 et du 31 juillet 2020, l'Assemblée Générale a décidé de :- Nommer en qualité de nouveau Président la Société GROUPE TARDY, Société par Actions Simplifié, identifiée sous le numéro SIREN 408 257 533 R.C.S.SAINTES, dont le siège social est situé à SAINT-MARTIAL-DE-MIRAM-

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ASNIERES-SOUS-BOIS – terre – parcelles occupées

5 ha 89 a 71 ca - La fontaine aux lievres: C-123 - La petite foret: B-218 - La rue haut richer: D-115-116-120 - Le charme: B-258 - Le croquet: C-28 - Les vallees: C-5 - Passegue: C-23

zonage : RNU

AVALLON - pré

49 a 47 ca - Vers le bois bardeau: C-110

zonage : zone A du PLU

BAZARNES - terre

6 ha 00 a 60 ca - Champ du canonnier: ZC-1(A et B) - Chemin callard: ZP-21 - La chapelle: ZD-45 - Les cotat: ZD-24-36 - Sur le sentier du bouchet: ZI-1

zonage : RNU

BEAUVILLIERS – pré – parcelle occupée

17 a 56 ca - Les ballieres: A-275

zonage : RNU

LES BORDES – terre et bois – parcelles occupées en partie

7 ha 53 a 79 ca - Bois de la vallee des guen: C-814-815 - Bois des glands: D-130 - Chemin haut: ZI-5-7 - La cote du moulin a vent: D-511-512-513 - La fosse rouge: C-40 - La megnenerie: A-538-542 - La sauterotte: C-5-18 - La sublette: B-907 - Le bas de la chaume: C-1165-1171 - Le bas des bousseaux: C-744 - Le bas des petits bois: C-1369 ZK-128 - Le bois aux pretres: C-1189 - Les aubues: B-817 - Les bedeaux: ZB-93 - Les bois de la motte: C-209- 212- 223- 224 - Sous les petits bois: C-776- 788- 789 - Sur le bois val des guenin: C-858 - Terres du fosse de la tuil: A-570 - Vallee des fourches: ZH-79

zonage : RNU

FOISSY-LES-VEZELAY – parcelles occupées en partie

2 ha 71 a 75 ca - Champs bernotte: B-803 - Crots billaux: A-9 - La clouas: A-650 - La drilleuse: B-1466 - La montee: A-241-243 - Le village: B-252-255(B)-257 - Les bougnions: A-426- 431- 432- 436- 463- 466- 498- 503- 510- 512- 521- 523- 542- 953- 1031 - Les magniendres: A-271-272- 274- 287- 288 - Les vernats: A-928 - Triboulle lievre: B-2288- 2289 - Vignes de la bourde: B-1387 - Vignes de la vaux: B-1416- 1431- 1437

zonage : RNU

FONTENAY-PRES-VEZELAY – terre – parcelles occupées

48 a 50 ca - Les champs grillots: C-1206 - Sous le clos: C-38

zonage : RNU

PIERRE-PERTHUIS – terre et bois

76 a 50 ca - Sur la presle: A-218 - Sur les chaumes: A-359-360

zonage : RNU

ROSOY - terre et lande

2 ha 59 a 26 ca - Les grandes vignes: B-514-515 - Les tartedus: B-459- 462- 479- 485- 489- 492- 494- 496- 498- 511-512(A et Z)

zonage : zone N et Na du PLU

SAINT-PERE – terre – parcelles occupées

1 ha 86 a 78 ca - Les saulniers: ZM-154-155

zonage : RNU

THORY – terre – parcelle occupée

44 a 80 ca - La chaume I hareng: ZB-130

zonage : RNU

VEZELAY – terre et bois – parcelles occupées sauf C 31

41 a 34 ca - Champs du petit bois: A-258-259 - Les tannieres: C-31

zonage : RNU

VILLENEUVE-SUR-YONNE – terre – parcelles occupées

85 a 80 ca - La vieille etrille: ZI-16-17

zonage : zone N du PLU

POILLY-SUR-SEREIN – terre et bois

58 a 38 ca - Fontaine de chaulle: B-251-252 - La vallee aux allouettes: B-143

zonage : RNU

SERRIGNY - bois

13 a 45 ca - La vallee saussinat: C-748

zonage : RNU

VIVIERS - terre et bois – parcelles F 769 et ZC 3 occupées

3 ha 95 a 07 ca - Coteau de la graviere: F-731 - La guette haute: WA-35 - Les aubues: ZC-3(J)-3(K) - Vallee de la graviere: F-769-778

zonage : RNU

SARRY(89) – terre - location par bail SAFER d'une durée de 6 ans

101 ha 06 a 68 ca - AB- 148 G- 1182 ZL-15(AJ)- 15(AK)- 15(AL) ZV- 8(AJ)- 8(AK)-8(AL) ZV- 24(J)- 24(K)- 24(L)- 24(M) ZW- 6 ZR- 24(J)- 24(K)- 24(L)- 24(M) ZS- 9(AJ)-9(AK)- 9(AL) ZT- 21(AJ)- 21(AK)- 21(AL) ZV- 28(J)- 28(K)

Zonage : RNU

CHENEY(89) – terre à planter Bourgogne Rouge – location par bail de 25 ans

Surface sur la commune : 5 ha 49 a 04 ca - 'Le vaux': B- 356- 361- 365- 368-373- 381- 384- 510- 511- 512- 513 - 'Saint martin': B- 97[F1]- 97[F2]- 98[F1]- 98[F2]-481(A)- 481(B)- 482- 483- 484

Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 7 septembre 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature

AL893428325

BEAU (17), 1, La Bertonnière, représentée par Monsieur Christophe TARDY en remplacement de Monsieur Philippe CHAIX, dont le mandat est arrivé à son terme, et à compter rétroactivement du 30 mai 2020.- Nommer en qualité de nouveau Directeur Général Monsieur Romain François BRUNOT, demeurant à MONT-SAINT-SULPICE (89250), Ferme des Morillons, en remplacement de la Société EMPYREUMATIC, SARL radiée le 15 octobre 2019, représentée par Monsieur Romain BRUNOT, dont le mandat est arrivé à son terme conformément à l'article 34 des statuts, et ce à compter rétroactivement du 30 mai 2020,- Transférer le siège social de AUXERRE (89000), 16, Rue Saint Pelerin, à SAINT-MARTIAL- DE-MIRAMBEAU (17150), 1, La Bertonnière, à compter rétroactivement du 30 mai 2020 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts,- Transférer l'établissement principal de AUXERRE (89000), 16, Rue Saint Pelerin, au MONT- SAINT-SULPICE (89250), Ferme des Morillons.Pour avis La Présidence

AL893428312

→ VENTE

AVIS DE VENTE

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/07/2020, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT AUXERRE 1 le 28/07/2020, Dossier 2020 00020745, Référence 8904P01 2020 A 01288

La société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAS, au capital de 106 801 329 €, 1 Cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE, N° 428 268 023 RCS SAINT ETIENNE

A vendu à :

La société LEADER PRICE EXPLOITATION, SAS, au capital de 41 511 880 €, 123 Quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE, N° 419 695 341 RCS CRETEIL

Le Fonds de Commerce de vente au détail à prédominance alimentaire et activités accessoires exploité à AUXERRE (89000), 6 Avenue Saint-Georges sous l'enseigne LEADER PRICE.

Moyennant le prix principal de 239 600 € s'appliquant intégralement aux éléments incorporels

L'entrée en jouissance a été fixée au 06/07/2020.

En conséquence de la présente cession du fonds au profit du locataire gérant, le contrat de location gérance est résilié de plein droit.

Les oppositions s'il y a lieu devront êtres faîtes à peine de forclusion dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la validité au fonds cédé et pour la correspondance à LEADER PRICE, 123 quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE à l'attention de Mme Audrey PERON, Directrice Juridique.

Pour avis

AL893428307

→ CESSION

**Etude de Maître Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot**

CESSION FONDS LIBÉRAL

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (89), le 4 août 2020, enregistré au SIE d'AUXERRE, le 10 août 2020, sous les références 8904P01 2020 N 00796, a été cédé par :

M. Benoît Germain Constant ROUY, Chiropracteur, demeurant à COULANGES-LA-VINEUSE (89), 5 rue de Villefranche, né à PARIS 13ÈME (75013), le 14/10/1960.

A : Mme Marie-Jacobé Madeleine Thérèse ROUY, Chiropracteur, demeurant à AUXERRE (89), 7 avenue Victor Hugo appartement 64, née à AUXERRE (89), le 22 juin 1994.

Un fonds libéral de CHIROPRAXIE sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, lui appartenant, pour lequel le CEDANT est identifié à l'INSEE sous le numéro 332 916 154.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 31 juillet 2020.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00 EUR), s'appliquant :

aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00 EUR),au matériel pour ZÉRO EURO (0,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL893428306

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Me Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne)**, le 27 juillet 2020, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT AUXERRE 1, le 06/08/2020 Dossier 2020 00022070 référence 8904P01 2020N00773, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée **SASU GOURMA**, Société par actions simplifiée au capital de 8.000,00 € , dont le siège est à COULANGES-SUR-YONNE (89480), route de Clamecy, identifiée au SIREN sous le n°809516586 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.

A :

La Société dénommée **SASU PROXIMA ALIMENTATION**, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à MAILLY-LE-CHATEAU (89660), 6 rue Comtesse Mahaut, identifiée au SIREN sous le n°884854456 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.

Désignation du fonds : fonds de commerce de ALIMENTATION GENERALE sis à MAILLY LE CHATEAU, 6 rue Comtesse Mahaut, lui appartenant, connu sous le nom commercial PROXIMARCHE, et pour lequel il est immatriculé au RCS d'AUXERRE, sous le n°809516586.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (9.500,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (4.250,00 EUR),

- au matériel pour CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (5.250,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me ODIN, Notaire à VERMENRON (Yonne) où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL893428308

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SCI PORT MICHEL

Modification de la Gérance

SCI au capital de 7.200 €, siège social : 10 rue Henri Surier 89400 MIGENNES, 488.775.214 RCS SENS Par AGE du 28/07/2020, les associés ont : - pris acte du décès de Mme Jacqueline GODARD, et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement, laissant M. Michel GODARD, unique gérant ; - décidé de supprimer l'article 20 des statuts relatif à la nomination du gérant. Pour avis

AL893428293

O.M.A

SARL au capital de 1.000€ Siège social : 1 pl Colette, 89300 JOIGNY 535 104 590 RCS de SENS Le 03/08/2020, l'AGE a décidé de nommer gérant, M. Karim KHALFOUN 130 rue Jean Jaurès, 94700 MAISONS-ALFORT en remplacement de M. Omar ABAJOU. Mention au RCS de SENS

AL893428294

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

OPTIVAL HABITAT

**SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social :
105 Rue des Mignottes
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 817 382 773**

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée des associés réunie en date du 1er Juillet 2019, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL893428062

SCI C.D.H.P.

**Société civile au capital de 1.600 euros
Siège social : 14 rue Hippolyte Ribière
89000 AUXERRE
425 090 891 RCS AUXERRE**

Le 30 juin 2020, à 17h, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M. Patrick HOUILLIEZ demeurant 14 rue Hippolyte Ribière 89000 AUXERRE a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.

AL893428257

SCI C.D.H.P.

**Société civile au capital de 1.600 euros
Siège social : 14 rue Hippolyte Ribière
89000 AUXERRE
425 090 891 RCS AUXERRE**

Le 30 juin 2020, à 17h30, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. En conséquence, la société sera radiée au RCS d'AUXERRE.

AL893428258

EURL AU PAIN DORE

Aux termes des décision du 30/06/2020, l'associé unique de la société EURL AU PAIN DORE, SARL au capital de 7622,45€, ayant son siège social 8 Avenue du 8 mai 1945 Centre Commercial Champs Plaisant 89100 SENS, immatriculée au RCS de SENS sous le n°411 037 328, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Laurent BOULMIER, demeurant 8 Impasse des Rouis 89150 FOUCHERES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé : 8 Impasse des Rouis 89150 FOUCHERES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de SENS.

AL893428276

EARL DES FOURNEAUX

EARL au capital de 137 475 €. Siège social : les Fourneaux - 89210 VENIZY. 341 660 207 RCS SENS. Dissolution et nomination des liquidateurs : Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société et a mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date. M. Arnaud COQUART, demeurant à VENIZY (Yonne), Vigny, 5 rue des Ardillères, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, les Fourneaux, 89210 VENIZY, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL893428296

EARL J.F.BOURGOIN

EARL au capital de 520 500,00 euros, Siège social : Les Bouleys, Villefranche - 89120 CHARNY-ORÉE DE PUISAYE, 508 974 946 RCS SENS. Dissolution et nomination du liquidateur. Aux termes d'une décision de l'associé unique du 14 août 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant, le tout à compter de cette date. M. Jean-Florent BOURGOIN, demeurant 3 Les Bouleys, Villefranche à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (Yonne), a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : Les Bouleys, Villefranche, 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL893428314

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 3/07/2020 constitution de la SARL: M.C.A. Capital: 500€. Sise 12 rue du faubourg 89740 villon. Objet: fabrication et pose de mobilier bois, résine, stratifier, pose de menuiserie extérieur et intérieur; couverture; plâtrerie. Gérance: Jean-Michel Seghers, 12 rue du faubourg 89740 villon. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre.

AL893428132

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 08/07/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

RH FIBRE

Siège social : 5 Rue Maxime Courtis 89100 SENS

Capital : 5000 €

Activités principales : fibre optique

Durée : 99 ans

Président : M. ABID Abderraouf 5 Rue Maxime Courtis 89100 SENS

Cession d'actions : SOUMISE A AGREMENT

Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIX

Immatriculation au RCS de SENS

AL893428292

FIDUCIAL SOFIRAL

**AUXERRE DRONE EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 5 allée de l'Ocre,
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST GEORGES SUR BAULCHE du 13 août 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : AUXERRE DRONE EXPERTISE

Siège : 5 allée de l'Ocre, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 15 000 euros

Objet : l'expertise aérienne par drone

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Patrick TUIS, demeurant 5 allée de l'Ocre, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

POUR AVIS

Le Président

AL893428310

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 14/08/2020, il à été constitué une SCI:

DENOMINATION : GULER

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL : 100 euros

SIEGE SOCIAL : 3 rue Maxime Courtis 89100 SENS

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis, Sens(89100), 98 bis rue Général de Gaulle.

DUREE : 99 années

GERANCE :

- Monsieur Ayhan GULER demeurant 3 rue Maxime Courtis 89100 SENS

Immatriculation au RCS de SENS

Pour avis,

AL893428313

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 10 août 2020, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : **VOYAGEURS NOMADES**, SIEGE: 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers DUREE : 99 ans CAPITAL : 100 euros GERANCE : Diane CARRIER BOULET, demeurant 784 rue de Honfleur, LEVIS QC G7A 3X2 (CANADA) et Alain BOULET, demeurant 784 rue de Honfleur, Lévis QC G7A 3X2 (CANADA), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant la moitié des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL893428315

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 13/08/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

DSB 89

Siège social : 36 Route De Paris 89100 ST DENIS LES SENS

Capital : 2000 €

Activités principales : détention et gestion de participations des filiales et prestations de services administratifs et comptables.

Durée : 99 ans

Président : M. DUBUS Sébastien 7 Route De Soucy 89260 LA CHAPELLE SUR OREUSE

Exercice du droit de vote : Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : Une action égale une voix

Immatriculation au RCS de SENS

AL893428317

**SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE**

AVIS DE CONSTITUTION

SASU «HOLLAND FLEURS»

Suivant acte reçu par Me Laure BERTHELIN ntotaire à AUXERRE le 7 août 2020, enregistré au SPFE d'AUXERRE 1er le 11/08/2020 dossier 2020 00022579 référence 8904P01 2020 N 00800, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Raison sociale : HOLLAND FLEURS

Capital social : 2 000 euros.

Siège social : AUXERRE (89000) 41 rue Joubert

Objet : activité de fleuriste, composition florale, jardinerie, animalerie, carterie, activité de paysagiste et négoce de tous végétaux, ou location, en lien avec cette activité. L'achat, la vente ou la location de tous outillages, matériels et équipements de loisirs et d'agrément, d'articles de décoration, petits mobiliers et livres. L'organisation de manifestations artistiques et culturelles, expositions, galerie d'art, la vente de tous produits artisanaux et naturels.

Président : Madame Solène ROUSSEAU demeurant au Hameau de BAILLY, commune de SAINT BRIS LE VINEUX (89530) 22 Grande rue]

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles uniquement entre actionnaires.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (89000)

Pour avis.

AL893428184

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant sous signature privée en date à AVALLON du 4 août 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société par actions simplifiée **Dénomination :** RACINE EXPANSION II **Siège :** 34, grande rue Aristide Briand 89200 AVALLON **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE **Capital :** 10 000 euros **Objet :** la prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toutes sociétés ; la détention, la gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de toutes valeurs mobilières et de tous droits sociaux détenus dans toutes sociétés ; la prise de tout mandat social au sein de toute personne morale dans laquelle elle détient des intérêts ou participations ; la détermination et la mise en ½uvre de la politique générale du groupe et l'animation des sociétés qu'elle contrôle ; la prestation de services de conseil et d'assistance, la négociation de tous types de contrats, la réalisation de toute autre prestation de services ; l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, la prise à bail, l'aliénation occasionnelle en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; l'octroi de toutes cautions, garanties et plus généralement toutes opérations autorisées aux termes de l'article L. 511-7 3ème du Code monétaire et financier **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** M. Rodrigue SERRURIER demeurant 18, rue de la Gare 89270 VOUTENAY SUR CURE. Pour avis

AL893428318

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST VALERIEN du 06/08/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : CF FINANCE - Siège social : 64 Rue de la République, 89150 ST VALERIEN - Objet social : - La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises - La gestion de son patrimoine - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 450 000?euros - Gérance : M. Christophe FONTES, demeurant 64 Rue de la République 89150 ST VALERIEN, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL893428320



Saveurs
papier • internet



saveurs.agribourgogne.fr



Patrimoine

Aux origines du savon de Marseille


Photo : Arnaud 25 - CC

Largement plébiscité en ces temps où le lavage des mains est la première des mesures barrières, le savon de Marseille a traversé les temps. Souvent copié mais jamais égalé, il reste un des indispensables de nos foyers. À Marseille, le musée qui lui est dédié, retrace son histoire.

Aux origines du savon de Marseille, il y a d'abord le savon tout court dont les recettes auraient été délivrées sur les fameux papyrus par les Égyptiens. Plus loin encore, 2 000 ans avant JC, des tablettes d'argile écrites en sumérien mentionnaient l'utilisation d'une sorte de *« pâte de savon »* pour préparer la laine avant teinture en Mésopotamie. Si les Gaulois ont été les premiers à démarrer intentionnellement la fabrication de savon dur, à base de suif de chèvre et de potasse de cendres de hêtre, c'est dans le bassin méditerranéen que va très rapidement se développer la savonnerie. En effet, la Syrie voit naître le fameux savon d'Alep composé d'huile d'olive et d'huile de baies de laurier, de sel, de soude et d'eau. Lors des croisades, le savon d'Alep, l'ancêtre du savon de Marseille, arrive sur les côtes marseillaises : le savon de Marseille est né. A partir du XII[e] siècle, les premières savonneries apparaissent tout d'abord à Toulon puis à Marseille. Au XVI[e] et XVII[e] siècle, l'industrie se développe et s'organise grâce notamment à l'édit de Colbert qui, en 1688, réglemente la fabrication du savon de Marseille et protège les savonneries marseillaises au détriment des Toulonnaises. Le texte précise la composition du produit en mettant en avant les matières premières locales : l'huile d'olive pure provenant de Provence ainsi que le sel et la soude directement acheminés de Camargue. Colbert interdit formellement l'utilisation de suif. En effet, l'utilisation du suif compromet la qualité du savon et abîme le linge. Or, à l'époque, le savon de Marseille était essentiellement utilisé par les blanchisseuses et lavandières de métier pour la blanchisserie.



Photo : DR

La savonnerie du Fer à cheval est l'une des plus anciennes de Marseille.

180 000 tonnes en 1913

Avec les premières colonies, et la rareté préoccupante de l'huile d'olive, les savonneries se tournent vers le commerce d'autres huiles et notamment l'huile de palme et l'huile de coco. Ces huiles produisent un savon de couleur blanche ou beige. Ce savon, de meilleure qualité, permet le lavage d'étoffes fragiles. Du milieu du XIX[e] siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, c'est l'âge d'or du savon de Marseille, les savonneries marseillaises se multiplient. On n'en compte pas moins de cent, souvent détenues par de grandes familles marseillaises. Environ 30 % de la population travaillait directement ou indirectement grâce à cette industrie. En 1913, 180 000 tonnes produites de savon de Marseille sont fabriquées. Il est reconnu à l'international pour son efficacité, est exporté dans le monde entier et notamment vers nos colonies. En 1906, la mention *« Extra pur 72 % d'huiles »* est fixée. En effet, ce pourcentage était nécessaire pour éviter les fraudes où la proportion de l'eau pouvait atteindre 50 % du savon. Avec un tel niveau d'eau, le savon perdait la moitié de son poids en quelques utilisations. C'est durant cette période, en 1850, que s'installe dans la campagne marseillaise, une fabrique de bougie. Vers 1856, une partie de l'activité est transformée en savonnerie et l'autre en traitement des glycérines : c'est le début de l'histoire de la savonnerie Fer à Cheval, l'une des plus anciennes sociétés du secteur.



Photo : DR

Les établissements Marius Fabre perpétuent la tradition du savon de Marseille.

Du déclin à la renaissance

Après la Seconde Guerre mondiale, la démocratisation de la machine à laver et l'arrivée des poudres à laver vont sonner le déclin du savon de Marseille. Les grandes savonneries rachètent les plus petites, puis se font racheter à leurs tours par de grands groupes internationaux. La savonnerie se diversifie dès les années 1930 en fabriquant des poudres de savon (ancêtre des poudres à laver). Grâce à cette activité, elle va réussir à passer ce cap. Mais après les années 1950, l'essor des détergents de synthèse va précipiter son déclin. La Chine et la Turquie sont aujourd'hui les plus gros fabricants de savon de Marseille. Au fil des ans, le savon de Marseille fabriqué en France est donc devenu une exception. En Provence, on recense actuellement cinq savonneries artisanales qui respectent la recette d'origine. Elles fournissent plus de 30 % de la fabrication nationale avec, à Marseille, la savonnerie le Fer à cheval ; la Savonnerie du Midi ; le Sérail, à Sainte-Marthe, la Licorne ; et à Salon de Provence, Rampal Latour, qui détient deux brevets INPI 12, et Marius Fabre. L'engouement actuel des consommateurs pour les produits naturels est une aubaine pour le savon de Marseille dont ses artisans voudraient faire reconnaître sa singularité en obtenant une IGP (indication géographique protégée). Un dossier a été déposé auprès du gouvernement.

SOPHIE CHATENET

Créatrices de fragrances subtiles

À Carpentras, Brune et Isaure ont créé en 2016 la Manufacture du Siècle qui fabrique des savons de haute qualité à partir d'huiles précieuses. Contrairement au savon de Marseille qui est saponifié à chaud (les ingrédients sont chauffés pendant plusieurs heures entre 100 °C et 120 °C pour accélérer la réaction chimique), les deux sœurs utilisent la technique de la saponification à froid pour produire leurs savons. Le concept est simple et consiste à introduire les huiles végétales en très grande quantité. Le but : obtenir un *« savon surgras »* pour conserver au maximum les vertus hydratantes, antioxydantes et nourrissantes, des huiles végétales utilisées. L'effet hydratant d'un savon saponifié à froid est aussi accentué par la glycérine qui se forme lors du processus. Le gros plus de cette fabrication : la possibilité d'y associer des huiles essentielles. Brune et Isaure privilégient les matières premières locales, d'huiles, beurres végétaux et d'huiles essentielles.



Photo : DR

La Manufacture du Siècle propose une élégante collection baptisée "Les Cocottes", directement inspirée des courtisanes de la Belle Époque, ces amazones de l'amour, assoiffées de luxe et de plaisir.

Musée Au cœur de l'ancien arsenal des galères

Le musée du savon de Marseille signé de la savonnerie de la Licorne est situé sur les quais du Vieux-Port au cœur d'un site hautement historique puisqu'il abritait l'ancien arsenal des galères construit par Louis XIV. Ce monumental ensemble fut conçu par Colbert dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle afin d'accueillir et d'armer les galères du roi Louis XIV dont la célèbre et somptueuse Réale, longue de 57 mètres et équipée de 32 paires de rames. L'Arsenal a accueilli jusqu'en 1748 les condamnés aux travaux forcés et les galériens avant d'être transféré à Toulon et d'être aujourd'hui l'écrin notamment du porte-avions le Charles de Gaulle ! Aujourd'hui, on peut encore ressentir dans le Musée du Savon, l'esprit des lieux avec cette pierre blanche très caractéristique de la région et ses poutres apparentes en bois. De la préhistoire à nos jours grâce à des fresques, des œuvres, des documents, des objets et des pièces rares, le musée nous plonge dans l'histoire du savon. Un espace sensoriel et un atelier de démonstration de fabrication du Savon de Marseille agrémentent la visite.

Si vous passez par Marseille, poussez la porte du musée du savon.



Photo : DR